

- ▶ 20 MARS: ABOLIR LA POLICE ?
- ▶ INCESTE ET PATRIARCAT...!
- ▶ FIN DE L'ÉTAT AU ROJAVA ?

# VERS LA SOCIÉTÉ DE SURVEILLANCE



## COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égrégoré - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été préparé à Saint-Nazaire et Nantes

La commission journal de Mars aura lieu à Lyon

## POUR S'ABONNER

### ABONNEMENT 1 AN

- o 10 numéros + hors séries 30 euros
- o Sans les hors séries 25 euros
- o Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- o En soutien + de 30 euros
- o À l'essai (3 numéros) 5 euros
- o Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"  
OCL égrégoré, B.P 81213- 51058 Reims cedex

## CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

**ALSACE**  
oclstrasbourg@gmail.com

Lille: oclille@gmail.com

**AUVERGNE**  
ocl-Moulins@orange.fr

**NORMANDIE**  
ocl-caen@orange.fr

**BRETAGNE**  
oclnantes@free.fr

**PAYS BASQUE**  
ocl-eh@orange.fr

**CHAMPAGNE-ARDENNES**  
OCL c/o égrégoré BP 81213  
51058 Reims cedex  
lechatnoir@clubinternet.fr

**POITOU-CHARENTES**  
ocl-poitou@orange.fr  
oclcognac@ymail.com

**ÎLE DE FRANCE**  
oclidf@riseup.net

**RHÔNE-ALPES**  
Lyon  
"courant alternatif"  
c/o Maison del'écologie  
4 rue Bodin 69001 Lyon  
ocl-lyon@laposte.net

**LIMOUSIN**  
ocl.limoges@laposte.net

Valence:  
ocl-valence@riseup.net

**MIDI-PYRÉNÉES**  
OCL c/o Canal Sud,  
40 rue Alfred Dumeril,  
31 400 Toulouse  
ocltoulouse@sfr.fr

**NORD**  
OCLB c/o La mouette enragée  
BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex  
lamouette.enragee@wanadoo.fr

**CONTACTS**  
Figeac, passer par  
oclibertaire@hotmail.com

# SOMMAIRE



ÉDITO ► PAGE 3

### SOCIAL

► PAGE 4, 5 20 mars, Marche des solidarités

**SANS FRONTIÈRE** ► PAGE 6, 7

### SOCIÉTÉ POLICIÈRE

► PAGE 8, 9, 10, 11 Abolir la société policière

**BIG BROTHER** ► PAGES 12, 13

### DOSSIER SOCIAL

► PAGE 14, 15, 16 Télétravail, une rupture?

**BRÈVES ÉCONOMIQUES** ► PAGE 17

### LUTTES SOCIALES

► PAGE 18, 19, 20 EDF démantelé?

### CORONAVIRUS

► PAGE 21, 22 Razzia des vaccins

### MOUVEMENTS SOCIAUX

► PAGE 23, 24, 25, 26 Chronique d'un squat d'exilés à Lyon

### EN DÉBAT

► PAGE 27, 28, 29 L'inceste, mai 68 et le patriarcat

### NOTRE MÉMOIRE

► PAGE 30, 31 Les femmes dans la Commune de 1871

### INTERNATIONAL

► PAGE 32, 33 Palestine et apartheid

► PAGE 34, 35, 36 Démocratie directe au Rojava

## CORRESPONDANCE

OCL c/o Egrégoré  
BP 81213- 51058 Reims cedex  
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://oclibertaire.free.fr>

COURANT ALTERNATIF  
N°308 - Mars 2021  
Mensuel anarchiste-communiste  
COM. PAR. 0615G86750

Pour les seules obligations légales  
DIR. PUBLICATION  
Nathalie Federico  
Imprimerie des moissons, Reims  
Imprimé sur papier recyclé



Malgré les difficultés et les contraintes (état d'urgence, couvre-feu, gestes barrière, etc) dues à la pandémie, des luttes et des initiatives collectives voient le jour: des luttes sociales en résistance à des projets capitalistes comme Hercule - le démantèlement d'EDF, voir article p. 18-. En ville et dans les banlieues, comme la Marche des solidarités le 20 mars (voir p.4) mais aussi à la campagne.

Fin janvier, plus d'une centaine de représentant-e-s de collectifs de luttes s'est réunie pour « Remuer ciel et terre » à la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. L'objectif est de rassembler des forces pour arriver à une masse critique et monter une campagne d'actions et d'information dans la durée autour de deux axes: poser concrètement la question de l'avenir des terres agricoles - et ce qui en dépend- mais aussi combattre les industries polluantes et destructrices. Ce projet de mobilisation se place dans la continuité des interventions du 17 juin et 17 novembre derniers contre « la réintoxication du monde » (après l'arrêt économique du premier confinement); elles visaient des entreprises polluantes, destructrices ou inutiles.

« Remuer ciel et terre » a rassemblé large, aussi bien des jeunes de la Confédération Paysanne que des nantais-e-s d'Extinction Rebellion (XR), des membres des collectifs du Plateau de Saclay et du Triangle de Gonesse, opposés au Grand Paris, comme du syndicat de la montagne limousine ou des anti-nucléaires de Bure.

L'agriculture hexagonale est à un tournant. Au cours des dix prochaines années, près de 25 % des exploitant-e-s agricoles arrêteront leur activité et quitteront leurs terres. Des holdings appuyées sur des banques et autres structures financières veulent concentrer des milliers d'hectares pour à terme installer une agriculture industrielle, dont on connaît déjà les conséquences pour les populations et les écosystèmes: productivisme, agrochimie, désertification... Contre la politique de l'administration (les SAFER) favorable de fait à la concentration malgré un discours officiel inverse, il s'agirait de renouer avec les actions de reprise de terres et d'installation de jeunes (menées autrefois par les Travailleurs Paysans). Une première action de « visibilité », mi-mai, organisera des rencontres sur trois jours et une chaîne humaine contre la destruction à Saint-Colomban près de Nantes d'une ferme convoitée par des sabbiers et des maraîchers industriels. Mais d'autres dates sont déjà calées: Saclay en juin, Vaites (Besançon) fin mars, Haute-Loire en mai...

Le deuxième axe de « Remuer ciel et terre » est complémentaire, en visant des entreprises ou pratiques toxiques, des grands projets inutiles ou l'artificialisation de terres. Des actions décentralisées se dérouleront le 17 avril, dans plusieurs dizaines de sites de l'Hexagone. Une marche centrale à la rentrée de septembre en Île-de-France pourrait partir d'un territoire menacé pour aller jusqu'au ministère concerné dans Paris, avec une communication adaptée. Les cibles ne manquent

pas avec le Grand-Paris ou les installations des Jeux Olympiques de 2024...

Est-ce le sentiment d'urgence de l'action dans un pareil moment d'isolement? Ou bien la nécessité de dépasser les diversités des collectifs, groupes, organisations pour résister avec toutes les forces possibles? Il est sûr que ces rencontres à la ZAD de NDDL, où un projet capitaliste combattu a échoué, étaient encourageantes pour la suite. Reste à voir si une structure fluide ou plus articulée conviendra au mieux pour ancrer une telle dynamique, si vitale pour l'avenir et qui n'en est qu'aux préludes.

Dans les prochains mois, une autre dynamique pourrait également dissiper la morosité de plus en plus pesante de la situation sanitaire. Depuis les montagnes du Chiapas au Mexique, la guérilla zapatiste EZLN et le Conseil National Indigène (qui regroupe les peuples premiers du Mexique) lancent un appel pour les accueillir dans un grand tour européen estival. 500 ans exactement après la chute de l'empire aztèque (le 13 août 1521 à Mexico) et la colonisation espagnole, une importante délégation - majoritairement de femmes - fera la route inverse des conquistadores pour rencontrer celles et ceux qui luttent ici pour les mêmes causes. L'initiative rallie bien sûr les réseaux solidaires avec les zapatistes depuis leur première insurrection en 1994, contre l'ALENA (Accord de Libre Echange Nord-Américain).

De très nombreux collectifs européens s'y associeront. Au-delà du symbole fort d'un tel voyage, l'EZLN et le CNI font face à une menace de destruction de leurs communautés et territoires par une multitude de grands projets capitalistes et notamment un projet gigantesque d'aménagement agro-industriel et touristique de l'isthme de Tehuantepec, dans le sud du Mexique. Entre autres « train maya », gazoduc, déboisements, parcs éoliens, il s'agit de déplacer les maquiladoras - usines situées le long de la frontière US - vers l'extrême sud mexicain pour y fixer les exilés latinos en transit.

La ZAD de NDDL a été choisie pour fournir un moment de rencontres et d'échanges avec la délégation zapatiste au complet pendant une semaine fin juillet, si toutefois les aléas sanitaires ne s'en mêlent pas. L'été dernier, la Semaine Intergalactique avait déjà accueilli à la ZAD les témoins de mouvements sociaux de plusieurs pays dans des conditions satisfaisantes malgré l'incertitude. Parions sur le bon déroulement d'un instant aussi symbolique et qu'il en sortira des projets d'actions communes et solidaires... Selon une étude du FMI menée sur une trentaine d'années, à partir de milliers d'articles dans plus de cent pays, les crises sanitaires et épidémiques sont suivies d'une période d'apathie puis d'explosions sociales très fortes causées par les bouleversements économiques et sociaux consécutifs. C'est donc le moment ou jamais de s'y préparer !

Nantes, le 21/02/21

# 20 Mars 2021

## Marche des solidarités

Cette marche annuelle a lieu entre la journée internationale contre les violences policières et la journée internationale contre le racisme et fait donc le lien entre les deux thématiques.

La marche n'a pas pu avoir lieu l'année dernière à cause du confinement. Depuis 2018, elle a lieu à l'appel des associations de victimes des violences policières et des collectifs de sans papiers. Après la mobilisation réussie à la fin du printemps dernier qui faisait le lien entre l'affaire Adama, le mouvement contre les violences policières racistes aux Etats-Unis et les 4 actes des sans-papiers, elle revêt cette année une signification toute particulière.

Malheureusement, l'appel public à la marche n'est pas encore définitif à l'heure où nous écrivons ces lignes. A défaut, nous reproduisons ci-dessous l'appel des familles de victimes de l'année dernière. L'appel définitif en reprendra probablement les grandes lignes, mais y intégrera aussi la problématique des sans papiers. L'appel que nous reproduisons est en effet un appel des familles et non des collectifs de sans papiers. Les associations qui se mobilisent contre la loi de sécurité globale soutiennent aussi cette initiative, qui ne sera pas que parisienne.(1),

Groupe OCL Ile de France, le 20/02/21

## LAISSEZ-NOUS RESPIRER!

### APPEL DES FAMILLES CONTRE L'IMPUNITÉ DES VIOLENCES POLICIÈRES

Les brutalités policières permanentes auparavant « réservées » aux habitants des quartiers populaires débordent désormais dans les centres villes. Contre cette impunité, nous, familles de victimes de violences policières, demandons l'interdiction des techniques d'immobilisation mortelles et des armes de guerre en maintien de l'ordre.

Cédric Chouviat est le premier mort de l'année à cause de violences policières. Sera-t-il le dernier de la longue liste des personnes tuées par les forces de l'ordre ? Les statistiques des dernières années nous font craindre que non.

#### 26 DÉCÈS EN 2019 COMBIEN EN 2020 ?

Nous apportons tout notre soutien et notre entière solidarité à la famille de Cédric pour qu'ils obtiennent la paix et la justice qu'ils demandent. Car c'est aussi notre histoire.

La vérité, la justice et la paix c'est aussi ce que nous demandons pour Lamine Dieng, 25 ans, décédé à la suite d'une clé d'étranglement et d'un plaquage ventral, tout comme Adama Traoré, 24 ans, Aboubacar Abdou, 31 ans, Abdelhakim Ajimi, 22 ans, Abou Bakari Tandia, 38 ans, Ricardo Barientos, 52 ans, Mohamed Boukrourou, 41 ans, Massar Diaw, 24 ans, Philippe Ferrières, 36 ans, Mariame Getu Hagos, 24 ans, Serge Partouche, 28 ans, Wissam El Yamni, 30 ans, Abdelilah El Jabri, 25 ans, Amadou Koumé, 33 ans, Mamadou Marega, 38 ans, Mohamed Saoud, 26 ans, Ali Ziri, 69 ans, mort après un pliage, Abdelhak Goradia, 51 ans, décédé par asphyxie dans un véhicule de police... et des dizaines d'autres « malaise cardiaque », « asphyxie », « mort naturelle » sans autre détail communiqué aux familles. Le 3 janvier 2020, c'est Cédric Chouviat qui est décédé par asphyxie

après une clé d'étranglement et un plaquage ventral.

Les témoins de cette interpellation ont confirmé ce que nous dénonçons depuis toujours : l'utilisation délibérée par les agents des forces de l'ordre de techniques extrêmement violentes et « potentiellement létales », selon la dénomination officielle. Clé d'étranglement, plaquage ventral et pliage, ces trois pratiques ont pour but d'immobiliser une personne en lui comprimant le thorax et le cou pour entraver la respiration. Mais plus la compression dure, plus l'interpellé manque d'oxygène et plus il se débat. Et plus les agents renforcent leur pression. Et plus cette violence tue.

Malgré les condamnations répétées de la France par la Cour européenne des Droits de l'Homme et par l'ONU, ces techniques continuent d'être pratiquées et de causer la mort. Malgré la condamnation de ces usages par la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International et l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, l'État se contente de justifier le « travail » de ses agents.

Comme la femme, les enfants et le père de Cédric, nous avons fait confiance à la justice de notre pays. Mais notre expérience pour que la vérité soit faite sur les violences qui ont tué nos proches nous a fait découvrir la réalité d'un déni de justice systématique pour les victimes. Un déni entretenu par une véritable culture du mensonge qui entraîne une culture du non-lieu.

La famille Chouviat a déjà subi le même traitement de la part des autorités que celui que nous avons connu : non-information des proches puis mensonges sur les causes de la mort, mépris de toute compassion élémentaire, tentative de criminaliser la victime pour la déshumaniser et maintien en activité des responsables de la mort d'un

homme. Autant de souffrances, d'insultes, de calomnies qui s'ajoutent à la douleur des familles.

Ces contre-vérités des premières heures justifient des années de procédures interminables, d'enquêtes administratives et d'instructions bâclées, voire conduites à charge contre les victimes et leur entourage. Et bien sûr des frais de justice considérables. C'est tout un système auquel sont confrontées les victimes et leurs familles, qui révèle une impunité permanente pour les membres des forces de l'ordre qui blessent, mutilent et tuent. C'est une violence judiciaire qui excuse, absout et prolonge les violences policières.

Ces brutalités permanentes étaient auparavant « réservées » aux habitants des quartiers populaires, comme le Mouvement de l'Immigration et des Banlieues le dénonçait il y a plus de vingt ans. Aujourd'hui, elles débordent dans les centres villes. Et tous les témoins du déchaînement furieux de la force publique contre les mouvements sociaux peuvent désormais comprendre la violence d'État qui nous est imposée.

Cette violence assermentée à présent visible jusque dans les quartiers bourgeois est également celle des armes classées armes de guerre, là aussi d'abord utilisées dans nos quartiers. Le flash-ball est apparu en 1999. Et il a aussitôt éborgné Ali Alexis, à Villiers-sur-Marne. Cette arme a été remplacée par le LBD qui a été « inauguré » en 2007, à Villiers-le-Bel, pour mater la révolte des habitants après la mort de Moushin et Laramy percutés par un véhicule de police. Et les grenades comme celle qui a tué Rémi Fraisse en 2014 ou celle qui a tué Zineb Redouane en 2018 ; comme celles qui ont mutilé des dizaines de personnes et grièvement blessé des centaines lors des dernières manifestations, sont les mêmes qui explosent dans nos quartiers depuis presque dix ans.



Ce ne sont pas des « bavures » ni des « dérapages » mais des pratiques régulières autorisées par un État qui assume de blesser grièvement, mutiler ou tuer un homme pour un contrôle d'identité.

### C'EST POURQUOI NOUS EXIGEONS :

L'interdiction totale de l'usage par les forces de l'ordre de toutes les techniques d'immobilisation susceptibles d'entraver les voies respiratoires.

L'interdiction totale des armes de guerre en maintien de l'ordre (LBD, grenades GMD, GM2L et similaires).

La création d'un organe public indépendant de la police et de la gendarmerie pour enquêter sur les plaintes déposées contre les agents des forces de l'ordre.

La mise en place d'une réglementation qui associe la famille dès le constat de décès (autopsie autorisée seulement après un entretien de la famille avec les services de la médecine légale).

La publication chaque année par le ministère de l'Intérieur :

- du nombre de personnes blessées ou tuées par l'action des forces de l'ordre

Cette initiative est lancée par le Collectif Vies Volées (Paris, 20e) et le Comité Adama (Beaumont-sur-Oise, 95, et Ivry, 94) avec la famille Dieng et le comité Vérité et Justice pour Lamine Dieng (Paris, 20e), la famille d'Abou Bakari Tandia (Courbevoie, 92), la famille de Tina Sebaa (Saint-Fons, 69), la famille de Baba Traoré (Joinville-le-Pont, 94), la famille d'Abdelhakim Ajimi (Grasse, 06), la famille de Mahamadou Marega (Columbes, 92), la famille de Mahamadou Marega (Ivry, 94), la famille de Youcef Mahdi (Melun, 77), la famille d'Angelo Garand et le collectif Justice pour Angelo (Blois, 41), Awa Gueye et le collectif Justice et Vérité pour Babacar Gueye (Rennes, 35), le comité Justice et Vérité pour Wissam El Yamni (Clermont-Ferrand, 63), le comité Vérité et Justice pour Gaye Camara (Champs-sur-Marne, 77), le collectif Selom et Matisse (Lille, 59), le comité Justice pour Ibrahima Bah (Villiers-le-Bel, 95), le comité Vérité pour Curtis (Massy, 91), le comité Vérité et Jus-

tice pour Morad Touat (Marseille, 13), le comité Justice pour Liu Shaoyao (Paris, 19e), le comité Vérité et Justice pour Ali Ziri (Argenteuil, 95), Haby Koumé sœur d'Amadou Koumé (Saint-Quentin, 02), les parents et la sœur de Rémi Fraisse, le collectif Vérité et Justice pour Mehdi (Vaux-en-Velin, 69), Florica Floarea et le comité Vérité et Justice pour Dorel (Vigneux-sur-Seine, 91), Salah Zaouiya et l'association Mémoire Jawad Zaouiya (Mantes-la-Jolie, 78), Justice pour Mehdi Bouhouta (Vaux-en-Velin, 69), la famille Touré et le comité Vérité et Justice pour Zakaria (Troyes, 10), Syakha Traoré, frère de Bouna (Clichy-sous-Bois, 93), Geneviève Legay (Nice, 06), Franck Lambin, père d'Allan (Saint-Hilaire-des-Landes, 35), le comité Vérité et Justice 31, l'Assemblée des Blessés et Les Mutilés pour l'exemple.

**Nous publierons sur le site de l'OCL l'appel définitif dès qu'il sera disponible. En attendant, c'est une mobilisation qu'il faut soutenir et renforcer.**

## AUTONOMIE DES LUTTES À LIMOGES

Depuis mai 2019, une centaine de personnes exilées dont 30 enfants occupent le Squat du 4bis Avenue de la Révolution. Les habitant-es se sont organisés collectivement pour la nourri-



ture, la logistique mais aussi une aide à l'accès aux services administratifs (Préfecture, Mairie), services de soins et réseaux associatifs. Des espaces privés sont aménagés et entièrement à la disposition des logé-es qui peuvent avoir un cocon à eux. Cette dimension à la fois autonome et collective est une des priorités de la lutte de ces personnes. Déjà lors du premier confinement, le collectif avait refusé le relogement individuel proposé par les services de l'État pour ne pas casser les solidarités – et l'individualisation des situations – mais aussi les logis de chacun-e. Voici quelques extraits du journal édité par le squat qui mettent les choses au clair : « s'installer quelque part, aménager son logement, pouvoir se laver, manger, et dormir au rythme que nécessite son corps ou sa famille et créer des liens de voisinage, c'est toute la différence avec le fait d'être hébergé (...) Ainsi vivre au sein d'un groupe qui veille et s'organise, c'est se responsabiliser par rapport à celui-ci, et trouver une voie d'émancipation personnelle (...) Le squat n'est pas un hébergement d'urgence. C'est un lieu où l'on retrouve le droit fondamental d'habiter. Habiter quelque part, c'est une expérience de vie sensible grâce à laquelle prend corps sa dignité de femme et d'homme libre, à travers les actes simples de la vie quotidienne. Prendre le temps de vivre est le minimum vital hors duquel l'existence perd son sens ». Derrière ces belles tirades sur le droit de disposer de soi-même au lieu d'être géré par les services d'hébergement, des mobilisations sont aussi organisées : des manifestations dans la ville pour rendre visible la lutte, l'édition du journal du squat et la participation à la marche des solidarités en octobre dernier. En juillet dernier, une demande collective de régularisation a été faite à la préfecture, elle est encore en cours mais les délais sont trop longs

et font peser la menace d'une expulsion notamment après la trêve hivernale qui devrait être levée le 1er juin au lieu du 1er avril. Les habitant-es appellent à la régularisation du groupe dans son intégralité et la mise à disposition par réquisition du bâtiment occupé. A suivre.

Source : *Le journal des exilé.e.s du squat* paru début février

## FRONTEX, L'AGENCE TOUTE PUISSANTE

C'est l'agence européenne la plus riche et la mieux armée de l'UE. Depuis sa création en 2005, cet organisme chargé d'assurer la surveillance des frontières de l'UE – autrement dit le rejet des migrant-es hors de la forteresse Europe – a vu son budget s'envoler de 6 à 460 millions d'euros ! Avec tout cet argent, Frontex paie ses nombreux agents mais aussi achète le matériel de surveillance comme bon lui semble : armes dites non-létales (mais aussi létales), radars et drones pour la surveillance, systèmes de vérification des documents et de reconnaissance faciale, véhicules, avions, etc. L'argent étant là, les gardes frontières veulent continuer à faire leurs courses pour avoir de nouveaux joujoux. Ainsi entre 2017 et 2019, l'agence multiplie les rencontres avec les lobbys de la sécurité, de l'armement et de la biométrie : Thales, Airbus, Atos qui sont au passage déjà les grands bénéficiaires des marchés publics de la surveillance aux frontières. Toutes ces démarches échappent à la surveillance des institutions européennes puisque, dans les faits, Frontex ne rend de compte à personne et elle est d'ailleurs autonome dans ses statuts. Les parlementaires européens râlent un peu en demandant à l'agence de signaler ces rendez-vous avec les lobbys dans le « registre européen de la transparence » mais ça ne va pas plus loin que ça. Et d'ailleurs, ça semble arranger beaucoup de décideurs politiques que les frontières européennes se fortifient un peu plus et empêchent les migrations. Au final, le commerce mondial de la « border control » enfile de plus en plus : + 8 % chaque année pour un marché de plus de 20 milliards d'euros. Le budget prévisionnel pour 2021-2027 est même en forte hausse encore et prévoit 5,6 milliards pour la période. Frontex devient un acteur à part entière de l'armement des frontières et s'associe de fait avec les industriels de l'armement et de la surveillance. Le directeur français Fabrice Leggeri prévient depuis Varsovie, le siège de Frontex : « nous vivons une métamorphose du rôle de Frontex. Il faut en prendre la mesure et s'y habituer ». A nous de prendre aussi la mesure de l'ennemi à combattre.

Source : *Enquête de l'ONG Corporate Europe Observatory (CEO), Infomigrants*

## NOUVELLE RÉQUISITION « FLASH » DE LOGEMENT À PARIS

Dans le numéro précédent, nous avons parlé de l'occupation surprise d'une école maternelle dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement qui avait abouti en moins d'une journée à des solutions de logements temporaires par la ville de Paris au moins jusqu'à la fin de la trêve hivernale. Les collectifs à l'origine de cette action, regroupés dans le « collectif réquisition » (membres du DAL, UTOPIA, etc), ont répété l'opération le samedi 13 février dernier. Cette fois-ci, avec environ 80 personnes à la rue dont des migrants, près de 200 manifestant-es sont entrés dans des ailes vides de l'hôpital Hôtel-Dieu en plein centre de Paris. Effet médiatique garanti, qui plus est lorsque des militaires du plan Vigipirate sont intervenus mais ont dû rebrousser chemin face à la détermination des occupant-es. Finalement l'évacuation a été faite par la police mais l'action a porté ses fruits puisque dans la soirée 80 sans-abris ont été placés en centre d'hébergement d'urgence ou en hôtel, notamment dans les 19<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Il s'agit pour la plupart de migrants, dont des jeunes en attente de reconnaissance de leur minorité ou en procédure de demande d'asile. Les hommes ont été redirigés vers le Paris Event Center, une halle d'exposition de la Villette transformée en structure d'accueil d'urgence, et les familles ainsi que les femmes ont été logées dans un hôtel Ibis.

Source : *Infomigrants*

## INCENDIE D'UN CAMP DE MIGRANTS EN ANGLETERRE

Le 29 janvier, à Folkestone, des demandeurs d'asile ont mis le feu au camp de Napier réussissant à dégrader fortement ce lieu d'enfermement qui « hébergeait » plus de 300 personnes, la plupart étant des personnes qui ont traversé la Manche dans des petites embarcations. C'est l'aboutissement de mois de tensions entre mesures sanitaires drastiques, exigüité des dortoirs, ennui et désespoir avec des mois d'attente où rien ne bouge. Il y avait déjà eu des lettres ouvertes aux médias et aux autorités, des manifestations et même une grève de la faim mi janvier de plusieurs centaines d'enfermés pour dénoncer les conditions de vie dans ce camp. Côté associatif, c'était aussi des signes d'alerte. En décembre, les avocats des demandeurs d'asile se voyaient refuser l'accès des lieux tandis que les membres d'associations qui intervenaient à l'intérieur de cette ancienne caserne militaire devaient signer une clause de confidentialité afin d'éviter toute fuite vers l'extérieur. Une vraie vie de caserne, de quoi mettre le feu aux poudres ! Mais la répression ne s'est pas



fait attendre. 14 migrants ont été inculpés pour l'incendie et attendent leur jugement... sûrement expéditif. Niveau symbolique, la xénophobie devenue d'État (voir les brèves précédentes) a refait des siennes via la ministre de l'intérieur Priti Patel qui en a profité pour condamner les faits et trouver « offensante pour les contribuables » cette dégradation « inacceptable ». Des adjectifs qui correspondent aussi à l'état du droit d'asile au Royaume-Uni, qui plus est depuis le Brexit.

Source : Infomigrants

## UN RAPPORT DE PLUS POUR CONDAMNER L'ÉTAT

On n'en finit pas de collectionner les rapports d'associations humanitaires qui condamnent l'État sur sa gestion des migrants en particulier à Calais ou Grande-Synthe. Après les associations locales, le défenseur des droits, c'est au tour de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) de donner son avis : "Au nom d'un prétendu 'risque d'appel d'air', les pouvoirs publics mettent en œuvre une politique du 'zéro point de fixation', sans prévoir aucune solution de relogement pour les migrants" ; "Les acteurs associatifs mandatés par l'État ont de plus en plus de mal à repérer les personnes exilées, désormais dispersées et effrayées, et à répondre à leurs besoins". "Un mineur non accompagné étranger est avant tout un enfant, qui a le droit de bénéficier de la protection de l'enfance et ses besoins essentiels doivent être garantis." ; "La concentration des personnes exilées à Calais, Grande-Synthe et sur le littoral est la conséquence du dérèglement des politiques d'asile de l'Union Européenne, de la France et du Royaume-Uni."

Les mots s'accumulent mais ne suffisent pas, tout comme les recours judiciaires qui traduisent une lutte de basse intensité sur ces questions mais qui finalement ne bougent pas les lignes. Seul un rapport de force sur le terrain pourrait améliorer la situation. En face, les choses sont claires depuis longtemps, l'association Human Rights Observers a recensé plus de 1 000

expulsions de lieux de vie informels opérées à Calais et dans la région en 2020.

Source : Infomigrants, rapport à consulter sur le site de la CNCDH

## Grève de la faim dans les camps des îles Canaries

Les Canaries sont redevenues une route migratoire fréquentée pour rejoindre l'UE avec plus de 20 000 arrivées en 2020. Ces îles espagnoles au large du Maroc et du Sahara occidental deviennent plus accessibles que le passage très surveillé de la Méditerranée. Mais à cause de la pandémie, les transferts de personnes vers l'Espagne continentale sont quasiment nuls et entraînent de vives tensions dans les hébergements pour réfugié-es qui littéralement sont en train d'exploser. Hôtels vides de touristes réquisitionnés mais surpeuplés, campements sommaires, sous équipement chronique, le tout accompagné d'un désespoir grandissant. La situation est explosive ! Dans ce contexte, des manifestations de migrants ont eu lieu début février, notamment à Grande Canarie, l'île principale. Réclamant un transfert vers le continent, certains ont brandi des pancartes indiquant "L'Europe ou la mort". Samedi 6 février, environ 450 Marocains logés dans un campement installé dans une école fermée ont par ailleurs annoncé entamer une grève de la faim. Ils sollicitent l'aide de leurs autorités consulaires pour accélérer les procédures tandis que le ministère de l'intérieur espagnol annonce vouloir augmenter le nombre d'expulsions.

Source : Infomigrants

## Le business des rendez-vous en préfecture

Dans le numéro précédent, nous avons parlé des actions judiciaires en cours pour réclamer la réouverture des bureaux préfectoraux qui enregistrent

les demandes ou les prolongations de titre de séjour (demande d'asile, visas, etc). Même si la justice commence à condamner l'État, il n'en reste pas moins que le « distanciel » empêche l'accueil de tous les demandeurs. Les rendez-vous se prennent au comptegoutte sur Internet avec des plannings qui se remplissent très vite. Des margoulins en font leur affaire et un trafic de rendez-vous est apparu avec même l'utilisation de robots informatiques qui capturent les créneaux dès que ceux-ci apparaissent. Au marché noir, un « pré-sentiel » à la préfecture se monnaie 400 euros.

Source : Canard Enchaîné

## Jurisprudence contre l'enferme- ment dans les CRA

On en parle quasiment à chaque mois, les révoltes et les grèves de la faim se multiplient dans tous les CRA notamment depuis que les expulsions sont quasiment impossibles avec le COVID-19 et les restrictions sanitaires. Pourtant l'enfermement continue et il est même régulièrement reconduit quand les personnes libérées se refont arrêter. A Bordeaux, la justice vient de prendre une décision qui pourrait servir de jurisprudence ailleurs. Courant février, un juge des libertés et de la détention (JLD) a rejeté la demande de la préfecture de Gironde de prolonger la rétention d'un Algérien sans-papier. La cause de cette décision : l'administration ne fournit pas « de preuve de l'existence de perspectives d'éloignement » concrètement, en ce moment, il n'y a plus de vols vers l'Algérie. Le parquet, autrement dit l'État, a fait appel mais il a été retoqué par la cour d'appel de Bordeaux. La personne a pu être libérée. Malheureusement, cette décision reste solitaire car au CRA de Bordeaux, des grévistes de la faim demandent cette même décision.

Source : Journal Sud Ouest





# Abolir la société policière

## Autant en emporte le vent réformiste.

### Les mauvais jours finiront.

Nous publions ce texte de Gwenola Ricordeau avec son accord ; elle est professeure de criminologie à l'université d'État de Californie (Chico) et travaille notamment sur le mouvement pour l'abolition de la police qui anime les rues et le débat public américain depuis la mort de George Floyd

Faut-il «couper les crédits» de la police (Defund the police), la refonder comme certains y appellent par chez nous ou plus simplement l'abolir ? Ces quelques réflexions depuis les États-Unis ne manqueront pas d'enrichir le débat français.



1- Je remercie les personnes avec qui je discute régulièrement des questions soulevées dans ce texte pour leur temps, leurs réflexions et leur confiance.

2- <https://mapping-policeviolence.org/>

3- Les « slave patrols », des milices constituées d'hommes blancs, étaient le bras armé du système esclavagiste. Voir : Connie Hassett-Walker, « racist roots of American policing : From slave patrols to traffic stops », <https://theconversation.com/the-racist-roots-of-american-policing-from-slave-patrols-to-traffic-stops-112816>

4- « Aux États-Unis, un élan profond de réforme de la police et de la justice », Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/international/021220/aux-etats-unis-un-elan-profond-de-reforme-de-la-police-et-de-la-justice>

Je vous écris des États-Unis (1), où l'on commémorait, il y a quelques jours, le 51ème anniversaire de l'assassinat par la police et le FBI de Fred Hampton, le leader du Black Panther Party. Les États-Unis, où les policiers tuent plus de mille personnes par an (2), où le racisme de la police, ce n'est pas que des statistiques et des probabilités, mais ce qui a façonné l'histoire du pays depuis les débuts de la colonisation de peuplement des terres Amérindiennes et les origines de la police dans les « slave patrols » (3). Je vous écris parce que, si les noms de George Floyd et de Breonna Taylor ont fait le tour du monde, c'est que les États-Unis c'est aussi Black Lives Matter et un mouvement d'une ampleur sans précédent pour l'abolition de la police. Je vous écris, car l'enthousiasme du printemps dernier est aujourd'hui un peu retombé.

Je vous écris, parce que c'est mon métier d'observer les politiques pénales et les débats critiques qu'elles suscitent (4). Je connais la grammaire et la dynamique des débats autour de la police, mais aussi les cycles politiques et médiatiques enclenchés par le spectacle du travail policier, tel que les vidéos du meurtre de George Floyd et du lynchage de Michel Zecler le donnent à voir. Je vous écris, car je crois reconnaître quand des brèches s'ouvrent et avoir une idée de ce que nous pouvons y perdre ou y gagner... Je vous écris car je connais un peu ce à quoi vous devez assister en ce moment et notamment la médiocrité des arguments qui sont échangés. Et puis, je devine bien la

troupe des réformistes à laquelle vous avez aujourd'hui affaire...

#### LA TROUPE DES RÉFORMISTES

Il y a ceux qui pointent une dérive. Certains disent depuis deux ans et les Gilets Jaunes, d'autres disent depuis 30 ans ou évoquent la création de la police nationale par Pétain. D'autres enfin évoquent la logique du chiffre, parlent de Nicolas Sarkozy et d'une militarisation de la police. Pour les uns comme pour les autres, c'est une manière d'éviter de poser la question de ce qu'est la police et des effets de son existence. Il y a ceux qui recourent à des euphémismes. Ils parlent d'interpellations musclées ou même de bavures pour ne pas dire «violences commises par dépo-



sitaire de l'autorité publique» ou homicide. Ils parlent de contrôles au faciès, pour ne pas dire harcèlement de rue à caractère raciste. Pour désigner les victimes de violences policières, ils disent les jeunes – et ils veulent leur parler. On ne leur fera pas dire qu'en France, la police agresse, mutilé et tue de manière disproportionnée les Arabes, les Noirs, les Roms, les gitans... bref les non-blancs. Il y a les autres, ceux qui usent de formules fortes. Ils se prétendent disposés à aller jusqu'au bout (d'on ne sait quoi d'ailleurs) et peuvent même évoquer les sept péchés capitaux (5) de la police ou faire leur mea culpa. Inutile de prêter trop d'attention à ces gesticulations, elles tomberont vite dans l'oubli après la consultation publique, l'enquête parlementaire ou le rapport à laquelle se réduira généralement leur véritable portée. Il y a ceux qui ont la voix pleine d'émotions quand ils parlent de l'État de droit et qui le défendent, comme s'il était autre chose que les droits de certains. Il y a aussi ceux qui croient en une police républicaine et qui en parlent comme si la République était de leur famille et l'État leur ami le plus sûr.

Il y a ceux qui tiennent à faire part de leur indignation car ils découvrent l'infâme et nous assurent qu'ils n'ont jamais rien vu et entendu de tel – eux qui ont toujours choisi, ni de regarder ni d'écouter...

Et puis, il y a les policiers. Ceux qui ont les yeux humides et affichent un air consterné. Ils sont les chouchous des médias. Parce que «Ils-ne-sont-pas-tous-pareils», c'est le refrain que toute la troupe des réformistes finira par reprendre à l'unisson. Dans ce rôle (de composition), vous avez Alexandre Langlois (6) et on peut lui reconnaître un certain talent. Il donne la réplique aux syndicats de police. Les yeux humides et la consternation des uns, la colère et les menaces des autres : la technique du bon flic et du mauvais flic, ce n'est pas qu'au cinéma. Elle leur permet d'entonner en chœur la plainte de leur travail trop dur et de leurs missions incomprises et d'en appeler – par la suite – à la raison et à l'empathie. Ce n'est évidemment pas la première fois que cette troupe, qui s'est déjà beaucoup donnée en spectacle, se produit en France. Elle a joué ici aussi et je dois admettre qu'à mon grand dégoût, elle a remporté un certain succès. Nous avons donc eu notre lot de consultations, d'enquêtes parlementaires et de rapports (7). Notre lot aussi de «bons flics» qui disent «Black lives matter», mettent un genou à terre et se font applaudir pour cela (8) – tandis que nos «mauvais flics» disent «Blue lives matter» (8bis). Et bien évidemment, nous avons eu aussi droit à la mise en scène de la découverte indignée de ce que fait la police – ce dont a témoigné la popularité parmi les femmes blanches du slogan «George



Floyd summoned all mothers when he called for his mama» : Georges Floyd a invoqué toutes les mères quand il a appelé sa maman (9).

### LA CHANSON

À force de les écouter, les indignés et les stupéfaits, ceux qui sont émus et ceux qui consternés, on connaît la chanson. Son fameux refrain «Ils-ne-sont-pas-tous-pareils», mais aussi ses trois couplets.

**Premier couplet** : « Le problème de la police, c'est d'abord les mauvais policiers : les brebis galeuses ». C'est souvent avec quelques froncements de sourcils que ce couplet est entonné, car il s'agit de défendre une police «exemplaire», et donc de ne pas hésiter à en appeler à une plus grande responsabilité des policiers et à des sanctions en cas de «manquements». Assez naturellement, puisque la troupe des réformistes croit qu'il existe de mauvais policiers, elle plaide pour l'amélioration de leur recrutement. Puis quand vient l'objection des autres policiers, de ceux qui n'ont rien fait, la troupe répond qu'il faut améliorer la formation. Tout cela pour ensuite évoquer les humains derrière les uniformes et les risques du métier – et la troupe en profite parfois même pour parler de revaloriser le métier ou les salaires. Ce couplet, c'est celui des escrocs, de ceux qui s'emploieront, coûte que coûte, à défendre l'institution policière.

**Deuxième couplet** : «La police est question de manières et plus précisément de bonnes manières». Parce que,

la troupe des réformistes aime à le dire, police et politesse auraient quelque chose en commun. C'est pourquoi elle se passionne volontiers pour les techniques policières (clés d'étranglement, désescalade, etc.) et pour l'adoption de nouvelles règles en matière d'usage de la force. Le monde policé dont rêve la troupe, c'est celui de l'équilibre des pouvoirs. Elle croit à l'amélioration du contrôle de la police – l'indépendance de ses instances de contrôle est, pense-t-elle, sa botte secrète. Ce couplet, c'est le préféré du gauchisme républicain et du citoyennisme, c'est celui de tous les renoncements.

**Troisième couplet** : «La police n'est pas mauvaise en soi, mais il y a des policiers meilleures que d'autres». La troupe des réformistes ne peut se contenter que l'on supporte l'existence de la police, elle voudrait qu'on l'aime. C'est pour cela qu'elle nous parle autant du dialogue entre la police et la population et qu'elle vante la police de proximité. Elle veut restaurer la confiance et elle fait mine que les caméras-piétons constituent une concession. Elle peut même aller jusqu'à évoquer les syndicats de policiers et une culture policière qu'il faudrait changer. Comme elle nous promet la meilleure des polices, elle est prête à chercher l'inspiration ailleurs. Pour cela, sont convoqués des experts chargés d'expliquer ce que seraient nos particularités et travers nationaux en matière de police – comme s'il y avait, quelque part, une bonne police. Ce couplet, c'est celui du parti de l'ordre, qui nous prédit le chaos dans un monde sans police – comme si son monde n'était pas notre cauchemar.

5- «Gérald Darmanin et les 'sept péchés capitaux' de la police », <https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/gerald-darmanin-et-les-sept-peche-s-capitaux-de-la-police-1269702>

6- « Policier, il présente sa démission, écoeuré par la loi sur la sécurité globale », <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/morbihan/policier-il-presente-sa-demission-ecoeeur-par-la-loi-sur-la-securite-globale-1899640.html>

7- Pour une histoire de ces commissions et de ces rapports aux États-Unis (jusqu'à la President's Task Force on 21st Century Policing du

Président Barack Obama), voir : Stephen M. Underhill, « Decades of failed reforms allow continued police brutality and racism », <https://theconversation.com/decades-of-failed-reforms-allow-continued-police-brutality-and-racism-141011>

8- « Police officers kneel in solidarity with protesters in several U.S. cities », <https://www.cbsnews.com/news/protesters-police-kneel-solidarity-george-floyd/>; Diane Goldstein, « I'm a White Cop and I Support Black Lives Matter », <https://www.vice.com/en/article/mvkjma/white-cop-black-lives-matter>

8bis- « les bleus comptent aussi »  
9- Employé dans un contexte judiciaire, le terme « summon » signifie « citer à comparaître ».

10- Ces formations permettraient aux participants de comprendre leurs propres préjugés et d'éviter ensuite les discriminations.

11- Elle a été tuée dans son sommeil au domicile de son compagnon par des policiers qui sont entrés dans le logement sans s'identifier dans le cadre d'une perquisition.

12- « Manifestations violentes : la désescalade, principe de la police allemande », La Croix, <https://www.la-croix.com/Monde/Manifestations-violentes-des-escalade-principe-police-allemande-2020-12-01-1201127531>

13- Paul Rocher, Gazer, mutiler, soumettre : Politique de l'arme non létale, Paris, La Fabrique, 2020, pp. 157-159.

14- « This town of 170,000 replaced some cops with medics and mental health workers », <https://www.cnn.com/2020/07/05/us/cahoots-replace-police-mental-health-trnd/index.html> ; « This City Stopped Sending Police to Every 911 Call », <https://www.themarshallproject.org/2020/07/24/crisisresponders>

15- « Can Cops Unlearn Their Unconscious Biases ? », The Atlantic, <https://www.theatlantic.com/politics/archive/2017/12/implicit-bias-training-salt-lake/548996/> ; « NYPD Study : Implicit Bias Training Changes Minds, Not Necessarily Behavior », <https://www.npr.org/2020/09/10/909380525/nypd-study-implicit-bias-training-changes-minds-not-necessarily-behavior>

16- <https://www.wired.com/story/body-cameras-stopped-police-brutality-george-floyd/>

17- A.lex S. Vitale, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2020/may/31/the-answer-to-police-violence-is-not-reform-its-defunding-here-why>

18- <https://www.nbcnews.com/politics/2020-election/voters-around-u-s-approve-local-police-reform-measures-n1246500>

19- « Supprimer les fonds de la Police ». Le slogan des abolitionnistes a été repris par certains réformistes pour le réduire à un simple arbitrage financier.

La chanson réformiste, je vous promets qu'on la connaît bien ici. Certes, on ne dit pas brebis galeuse, mais bad/rotten apples (pommes pourries) et la culture policière a un nom : Blue culture. À nous aussi, on a fait le coup de la formation des policiers : ici, leur truc, ce sont les formations sur les implicit bias (préjugés implicites) (10) qu'ils combinent avec la mise en avant du recrutement de policiers issus des minorités ethniques. On nous parle également beaucoup des techniques policières, des clés d'étranglement, mais aussi des perquisitions sans sommation, comme celle au cours de laquelle Breonna Taylor a été tuée (11). À nous aussi, on fait miroiter les exemples d'autres polices : à vous, on parle de la police allemande et de sa technique de désescalade (12) comme si la violence de la police était chose inconnue en Allemagne (13), à nous, on parle des villes d'Eugene (Oregon) et d'Olympia (Washington) (14) et de leurs programmes qui redirigent certains appels à la police vers des services psychiatriques. La chanson réformiste, certains l'entament sans vergogne, car ils savent bien que, au fond, elle profite essentiellement à l'institution policière elle-même et participe à renforcer sa légitimité. Si vous saviez comment, ici, la diversité et les formations aux bias implicites font partie des politiques de communication des forces de police... D'autres reprennent la chanson réformiste avec sincérité, mais avec naïveté et par méconnaissance des questions policières. Ils ignorent qu'avec elle, ils piocheront dans une vieille boîte à idées qui n'a jamais fait de miracles. On ne règle par le racisme structurel de la police en soumettant les policiers à des formations sur leurs préjugés implicites (15) ou en recrutant des policiers plus divers. On ne règle pas non plus la question de l'usage excessif de la force par les policiers en les équipant de caméras-piétons (16). Comme l'a rappelé Alex S. Vitale, George Floyd a été tué par la police de Minneapolis qui était connue pour avoir mis en place à peu près toutes les réformes possibles et imaginables (17).

#### LA FOIRE RÉFORMISTE ET NOUS

Depuis le printemps dernier, nous avons assisté ici à une véritable fièvre réformiste en matière de police (18). Au niveau fédéral, deux propositions de loi, défendues respectivement par les démocrates et par les républicains, ont été débattues mais elles sont désormais toutes deux dans les limbes législatifs. C'est en fait surtout au niveau des États, des comtés et des villes que de nombreuses réformes de la police ont été entreprises. Ainsi, l'Etat de Virginie a passé pas moins de 16 réformes en la matière. Parmi celles-ci, la Breonna's Law, adoptée aussi par la ville de Louisville, interdit à la police de mener un mandat sans frapper à la porte du domicile ou sans s'an-

noncer. Au niveau fédéral comme au niveau local, les réformes discutées ou adoptées sont souvent les mêmes : interdiction des clés d'étranglement, renforcement des instances de contrôle des départements de police, durcissement des règles autour de l'usage de la force... Depuis le printemps et à la faveur également des élections du 3 novembre dernier, beaucoup de mesures de ce type ont été prises – sans assurance qu'elles changent réellement la réalité du travail policier.

À la foire réformiste, une seule chose est sûre : on ne tire jamais le gros lot. Alors, pour notre camp, marquer des points, c'est faire reculer la police et l'affaiblir, en la privant de ses ressources (armes et budget notamment), ce qu'explique le slogan états-unien «Defund the Police» (19). Pour cela, la distinction faite aux États-Unis par de nombreux mouvements abolitionnistes, notamment Critical Resistance, entre les réformes ré-

formistes et celles qui peuvent constituer des étapes vers l'abolition de la police (20) est un outil précieux. Si on ne veut pas de leurs réformes (le seul lot de consolation que toute cette foire peut nous offrir), il faut couper les trois têtes du dragon réformiste qui souffle le chaud et le froid sur les mobilisations actuelles.

La première tête dit : «La police avec nous», comme si la police n'avait pas toujours été contre nous. La deuxième tête dit : «Il faut refonder la police», comme si une autre police était possible dans une autre démocratie et dans un autre capitalisme... Et la troisième débite tout un tas de revendications qui ne visent qu'à servir ses intérêts (négociations, retrait de l'article 24, etc.) et à saper nos aspirations. Si on ne veut pas que tout soit déjà écrit, on ne peut laisser faire ces débats convenus où chacun joue sa partition et use des mêmes arguments éculés. On ne peut se conten-





ter que les politiques formulent de vagues promesses avant que ne commence une autre séquence politico-médiatique. Si on ne veut pas que tout soit déjà écrit, il faut imposer les termes du débat. Plutôt que de dire que la police fonctionne mal, disons au contraire qu'elle fonctionne admirablement au regard de ce qui est attendu d'elle : protéger l'État, le système capitaliste, le racisme structurel et le patriarcat. Plutôt que des seules violences policières, parlons de tous les crimes d'État (21) et disons franchement que ce qui nous occupe, ce sont toutes les nuisances qu'entraîne l'existence de la police.

Si on ne veut pas que tout soit déjà écrit, il faut répondre à trois questions.

**Première question** : Par qui sommes-nous protégés et par qui voulons-nous être protégés ? Pas par la police, ni hier, ni aujourd'hui, ni demain. Pas non plus par une photo, les médias ou la justice... C'est ce que dit parfaitement le slogan qui résonne dans les manifestations états-unienne : « Who keep us safe ? We keep us safe ! » (Qui nous protège ? Nous nous protégeons !)

**Deuxième question** : Que voulons-nous ? Une société sans police. Formuler clairement notre projet d'abolir la police permet d'énoncer nettement que nous ne luttons pas contre les violences policières mais bien contre la police.

**Troisième question** : Quelle est notre cible ? L'État. Il faut tracer une ligne entre nous et ceux et celles qui travaillent à son sauvetage et entretiennent le mythe d'un État qui protège, qui mentent sur sa fonction réelle dans une société capitaliste et raciste.

### NOTRE CAMP

Si nous ne voulons pas que l'histoire soit écrite par d'autres que ceux et celles qui sont les véritables sujets politiques de l'existence de la police... Si nous ne voulons pas être sous la coupe de ceux qui trouveront toujours le moyen de capitaliser sur une mobilisation, un moment politique ou la violence de l'État, alors il faut affronter la question de l'organisation et de la direction stratégique des mobilisations actuelles et de notre camp dans la lutte contre la police. On pourrait s'interroger sur ce qu'il y a de

singulier dans la place qui est faite aux avocats dans le moment présent. Cette place qui permet d'entretenir le mythe (souvent teinté d'un certain mépris de classe) que laisse parfois entendre l'usage du slogan «Police partout, Justice nulle part». Comme s'il y avait d'un côté une police qui piétine nos droits et de l'autre une Justice soucieuse de les défendre.

Il faudrait sans doute questionner également la place qui est faite aux journalistes et aux médias en général dans les mobilisations actuelles. Car il se peut bien que ce soit les mêmes qui fassent leur beurre à coups de scoops, en faisant de la violence de la police un spectacle, et qui ne veulent pas partager le sort commun de ceux et celles qui subissent l'ordre policier. Il me semble difficile de faire l'économie d'un débat sur la sélection à laquelle les médias procèdent dans le choix de ceux et celles qui accèdent à l'espace public, de ceux et celles à qui ils demandent leur expertise et à qui ils confèrent le titre d'expert-es. On ne peut qu'être perplexe, par exemple, de l'espace médiatique qu'a occupé un journaliste infiltré -Valentin Gendrot (22)- au regard de celui qui a été laissé aux victimes de la police et à leurs proches, aux collectifs, aux militants et militantes, je pense en particulier à Amal Bentounsi (23) du collectif Urgence Notre Police Assassine ou à la militante et journaliste Sihame Assbague.

Pour faire face à notre camp, les réformistes usent de deux armes : la dissociation et l'électorisme. En France, ils accusent les casseurs de décrédibiliser le mouvement ou de le détourner, comme ici ils ont reproché aux looters (pilleurs) de desservir Black Lives Matter.

Ici, la virulence de Joe Biden à l'égard des pilleurs n'a pas été une surprise, mais il aurait dû être un signal pour ceux et celles qui nourrissaient des illusions sur ses positions en matière de police en raison des promesses qu'il a concédées au cours de sa chasse aux électeurs. La sortie récente de Barack Obama (24), au cours de laquelle il a ré-

duit «Defund the Police» à un slogan et l'a accusé d'avoir faire perdre des voix aux démocrates, est un rappel bienvenu des déconvenues auxquelles s'exposent ceux et celles qui se laissent aveugler par les tactiques électoralistes.

### LES MAUVAIS JOURS FINIRONT

Je vous écris des États-Unis. Parce que cela fait six mois que George Floyd est mort et que la police continue de tuer. Parce qu'après le tourbillon de réformes de la police qui a suivi les mobilisations du printemps et de l'été, rien n'a vraiment changé. Je vous écris, car si j'ai des raisons d'espérer, c'est que Black Lives Matter a nettement fait perdre du terrain à l'innocentisme (25), à cette idée que seules les victimes innocentes mériteraient notre solidarité et que certaines victimes vaudraient plus que d'autres. Mon espoir, c'est celui d'un front avec toutes les victimes. Celles qui ont un casier long comme un jour sans pain, celles qui n'auraient jamais dû être là, celles qui n'ont pas obéi aux ordres. Celles qui n'ont pas de témoins et aucune preuve de ce qu'elles ont subi. Les victimes des crimes policiers et les victimes des crimes pénitentiaires. Car les violences policières, ce n'est qu'une partie de la violence de l'État. Et on est du côté des victimes de l'État ou on est de l'autre côté. Je vous écris, car je suis remplie de craintes aussi. Un prisonnier-e sur cinq dans le monde est dans une prison états-unienne (26). Qu'il y a, parmi eux et elles, Mumia Abu-Jamal, Leonard Peltier et tant d'autres (27). Ma crainte, c'est celle d'un front de lutte trop étroit. Car on ne combat pas la police sans être uni contre toute la répression - celle qui touche spécifiquement les musulman-es, les Gilets Jaunes ou les (futurs) mouvements étudiants. Je vous écris d'un pays qui a pensé qu'il suffisait d'ouvrir les yeux pour voir. Et puis qu'il suffirait de montrer l'infâme pour susciter l'indignation et le scandale. Et que par sa seule existence, le spectacle du scandale ferait cesser l'infâme.

Ce que je sais de l'infâme, c'est que les larmes des blanc-hes et les réformes n'y changeront rien.

Ce que je sais, c'est que c'est pied-à-pied qu'il faut lutter contre la police. Que c'est ainsi qu'on la fait reculer, car elle ne recule que quand nous avançons. Car elle ne recule que quand nous attaquons.

Gwenola Ricordeau, décembre 2020

- Pour elles toutes, femmes contre la prison, éd. Lux Editeur, 2019

- Les détenus et leurs proches, Solidarités et sentiments à l'ombre des murs, éd. Autrement, 2008

-Les prisonniers ont-ils (encore) une sexualité ? in *Le Sociographe* 2008/3 - n°27- pages 32 à 42

20- Voir la traduction française du document de Critical Resistance  
[https://www.jefklak.org/wordpress/wp-content/uploads/2020/06/ReformAbolition\\_BAT5.pdf](https://www.jefklak.org/wordpress/wp-content/uploads/2020/06/ReformAbolition_BAT5.pdf)  
 21- interview par Secours Rouge Toulouse.  
<https://secoursrouge.org/loi-securite-globale-et-abolition-de-la-police-entretien-avec-gwenolaricordeau/>  
 22- Mediapart.  
<https://www.mediapart.fr/journal/france/121120/un-journaliste-infiltre-donne-entendre-les-violences-policieres?onglet=full>  
 23-<https://blogs.mediapart.fr/amal-bentounsi/blog/011220/loi-de-securite-globale-pourquoi-l-application-uvp-urgence-violences-policieres-est-elle-invisib>  
 24-<https://www.courrierinternational.com/article/polemique-defund-police-un-slogan-qui-nuist-aux-democrates>  
 25- Jackie Wang « contre l'innocence » dans *Capitalisme Carcéral*, Paris, Divergences, 2019.  
 26- Source :  
<https://www.prisonpolicy.org/blog/2020/01/16/percent-incarcerated/>  
 27- Sur les prisonnier-e-s politiques aux États-Unis, :  
<https://www.thejerichomovement.com/home>





## Décès plus que suspect à la prison de Meaux-Chauconin (77)

Une marche blanche regroupant plusieurs centaines de personnes s'est déroulée le dimanche 7 février jusqu'à la maison d'arrêt de Meaux pour réclamer "la vérité" sur la mort d'un détenu, Jimony R., le mardi 2 février : Ce dernier est décédé à l'hôpital huit jours après avoir été maîtrisé par des surveillants. Le 25 janvier, il aurait refusé de réintégrer sa cellule à l'issue d'une promenade et aurait été maîtrisé par des agents pénitentiaires : selon un témoignage d'un de leurs collègues recueillis par l'AFP, le jeune homme aurait été "roué de coups". L'autopsie réalisée le 3 février a conclu à "l'existence d'un œdème cérébral dû à un arrêt cardiaque prolongé",

mais selon la procureure de Meaux, les "ecchymoses et contusions" retrouvées sur son corps n'ont selon elle "pas eu d'incidence sur le processus mortel". Ce type de discours des autorités judiciaires est habituel et classique. Des examens complémentaires doivent être effectués prochainement.

Informé de la situation, le ministre de la justice, Eric Dupond-Moretti, « a immédiatement demandé à faire toute la lumière sur cette affaire en diligentant une inspection », a fait savoir, jeudi 4 février, la chancellerie. L'Observatoire international des prisons (OIP) estime que la décision du ministre « mérite d'être

soulignée » ! Selon l'association, « si les allégations de violences commises par des personnels pénitentiaires à l'encontre de prisonniers sont récurrentes, il est rare qu'elles bénéficient de la part des pouvoirs publics de l'attention nécessaire, de même qu'elles ne font pas suffisamment l'objet d'enquêtes effectives de la part des autorités administratives et judiciaires. »

Le quartier maison d'arrêt, réservé aux prévenus, où Jimony R. avait été incarcéré dans l'attente de son procès comptait, au 1er janvier, 574 détenus, soit 149 % de ses capacités.

Sources : lemonde.fr et France Bleu Paris

## Encore une proposition de loi contre les gens du voyage

Une nouvelle proposition de loi votée par les sénateurs veut durcir les sanctions contre les installations des voyageurs et permettre de saisir leur véhicule d'habitation. « Gestion des flux », « éviter la surcharge d'aires d'accueil », « renforcer l'arsenal contre les installations illégales »... Voici quelques-uns des termes utilisés par des parlementaires pour qualifier les citoyens voyageurs en France.

Le 19 janvier, le Sénat a donc adopté en première lecture une nouvelle proposition de loi des Républicains visant, selon son titre, « à consolider les outils des collectivités permettant d'assurer un meilleur accueil des gens du voyage. » Dans son contenu, le texte de loi ne tend qu'à renforcer les sanctions à l'encontre des voyageurs.

Déjà en 2018, une proposition de loi sur l'initiative de sénateurs républicains avait abouti à réprimer plus durement les installations de voyageurs considérées comme illicites. La nouvelle proposition déposée en janvier 2021 veut « renforcer la procédure administrative d'évacuation d'office en cas de stationnement illicite. » Elle doit aussi durcir les peines pour les dégradations de biens commises au cours d'une installation considérée illicite, créer un nouveau délit d'occu-

pation « habituelle » d'un terrain sans titre si elle est « en réunion » et permettre la confiscation des véhicules d'habitation des voyageurs pour les installer sur une zone décidée par les autorités.

De l'autre côté, les sénateurs ont voté pour alléger les obligations des communes en matière de construction d'aires et de terrains d'accueil, en supprimant le dispositif de consignations financières (des sommes à payer) décidées en 2018 pour les collectivités récalcitrantes.

La proposition de loi votée au Sénat veut aussi mettre en place un système de réservation des aires d'accueil, obligeant à donner des informations personnelles pour pouvoir y accéder, l'autorisation pouvant leur être refusée ! Cette proposition de loi vise à donner tout pouvoir aux élus pour évacuer les gens du voyage. Pour l'Observatoire des droits des citoyens itinérants (ODCI), une organisation des voyageurs eux-mêmes : « Cette proposition est à charge contre nous, elle parle de nous non pas comme des êtres humains mais comme des "flux". Son objectif, c'est de légaliser l'assignation spatiale. On porte ici vraiment atteinte à nos cultures de nomades. »



## Des chiffres sur les sanctions dans la police

Libération» a révélé des données internes de la police dressant un panorama accablant des mesures disciplinaires entre 2009 et 2018.

Depuis 2009, les policiers sont de moins en moins sanctionnés. Déjà largement minoritaires, les décisions administratives réprimant les manquements pour des faits de violences ont pratiquement été divisées par trois en dix ans. Sur la même période, les sanctions pour discrimination sont, elles, quasi inexistantes : 9 en 10 ans sur un total de plus de 24000 décisions !

Les sanctions pour des manquements déontologiques dans les rapports qu'entretiennent les agents avec la population sont largement minoritaires par rapport aux autres types de sanctions (négligences professionnelles, manquement aux devoirs d'obéissance, non respect aux usages des matériels en dotation, etc.). Sur l'ensemble de la période, les violences ne représentent, elles, que le motif de 4,4 % des sanctions en moyenne chaque année. Une

part très faible, qui l'est encore plus en 2018 : 2,5 % des sanctions sont prononcées pour ce motif cette année-là. Quant aux exclusions, elles sont exceptionnelles. Sur environ 140 000 agents titulaires, avec chaque année un nombre important de départs et d'entrées, 77 policiers en tout et pour tout ont été exclus pour des faits de violence entre 2009 et 2018. Ils étaient 13 à être exclus en 2011 (le record !) et seulement quatre en 2018.

Le débat relatif au contrôle de la police tourne souvent autour du rôle de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), beaucoup proposent une inspection indépendante ayant de réels pouvoirs alors que le contrôle de la police est de la responsabilité directe du pouvoir politique. Mais ces chiffres traduisent en tout premier lieu le rapport de force extrêmement favorable obtenu par les syndicats de police dans une période où le pouvoir politique a de plus en plus besoin de la police pour maintenir l'ordre social.

Source : Libération

## Aire d'accueil de Lubrizol...

Le 26 septembre 2019, un gigantesque incendie détruit l'usine de Lubrizol à Rouen 9.500 tonnes de produits chimiques partent en fumée et 8.000 mètres carrés de toiture en amiante se dispersent aux alentours. Des flammes immenses se dressent vers le ciel. Les vapeurs d'hydrocarbures et de produits chimiques s'engouffrent dans les caravanes de gens du voyage stationnées sur l'aire d'accueil. Les regards des médias se braquent sur ces quelques familles. Et la Métropole de Rouen Normandie promet de se pencher sur leur sort.

En septembre 2020, Nicolas Mayer-Rossignol, le nouveau maire de Rouen et président du conseil métropolitain, tweetait : « Accueillir des gens du voyage à côté des usines n'est pas digne. Nous avons décidé de fermer, à terme, ce site. Des solutions alternatives d'accueil seront créées et proposées. » Au même moment, les familles reçoivent des visites, mais pas de courtoisie : des huissiers viennent à plusieurs reprises escortés de policiers. Puis en janvier 2021, les forces de l'ordre leur annoncent que six familles risquent d'être expulsées, la Métropole ayant saisi le juge des référés pour cause de branchements illégaux sur le réseau électrique et sur le réseau d'eau potable. Il s'agit en fait d'une punition collective.

Le vendredi 29 janvier 21 au matin, Streetpress révélait que plusieurs familles allaient être expulsées, les gens du voyage ne bénéficiant pas de la trêve hivernale. Aussitôt, dans l'après-midi, le maire socialiste de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol se sentait obligé de publier un démenti. Or, comme le démontre la requête adressée par la Métropole au tribunal administratif de Rouen que StreetPress s'est procurée, il y est écrit noir sur blanc « que la métropole Rouen Normandie demande au juge (...) d'ordonner (...) l'expulsion de » ... suivi d'une liste de noms.

Comme le dit une personne de ce terrain : « Ils mettent tout le monde dans le même sac parce qu'on est des gens du voyage. Si des personnes qui ne sont même plus là se sont branchées illégalement, en quoi ça nous concerne ? », s'interroge-t-elle face à cette sanction collective. En comparaison, il est difficile d'imaginer l'expulsion de tous les locataires d'un immeuble si l'un d'eux est accusé de tapage nocturne. Car dans ses courriers de mise en demeure, la Métropole ne tient pas directement pour responsables les destinataires, mais désigne sans précisions « certains résidents », ou encore « les fautifs. »

Pour l'avocat qui défend les familles auprès du Tribunal administratif, le dossier est creux et se contredit. Il serait urgent d'expulser ces familles car la Métropole « fait face à un flux continu de demandes d'emplacements » et « que les capacités d'accueil risquent d'être saturées. » « Les manquements ne sont pas démontrés et encore moins imputables aux personnes visées par la requête. La Métropole avait annoncé la fermeture prochaine de l'aire. Tout cela donne l'impression qu'on cherche à se débarrasser d'eux. »

Source : streetpress.com

# Télétravail, une rupture du rapport au travail..?

Parmi les mutations apparues avec le Covid-19, le télétravail est certainement une des conséquences les plus directes qui affectent le salariat. En mai 2020, au plus fort du confinement, 41% des salarié-e-s du privé étaient en télétravail, et dont la moitié effectuaient 100% de leur horaire sous cette forme.

Le télétravail n'est pas une invention de la crise sanitaire, et, malgré les préconisations du premier ministre, en février 2021 le taux de télétravail est revenu à ce qu'il était avant la crise, soit un tiers des salarié-e-s du privé. Cependant le nombre de jours télé travaillés est lui en forte hausse, passant de 1,6 jours par semaine fin 2019 à 3,6 jours en janvier 2021.

Pour la fonction publique d'Etat (hors enseignement et police), le nombre de salarié-e-s en télétravail au moins une journée par semaine, toucherait 45% des fonctionnaires, et 20% auraient télé-travaillé de 4 à 5 jours la deuxième semaine de février (chiffres AFP, Le Point, Les Echos).

Quelles réalités se cachent derrière ces chiffres. Qui dans le cadre de l'affrontement capital-travail tire sont épingle du jeu dans cette adaptation des modes de travail ? Petit tour d'horizon avec le partage d'avis et d'expériences de camarades de différentes régions.

## Contre le télétravail ?

Un spectre hante les employés de bureau - le spectre du télétravail. L'Etat, l'état d'urgence sanitaire et le pragmatisme économique semblent s'être alliés pour l'imposer le plus massivement possible. Cela permet non seulement de surcharger les employés consciencieux -32% de télétravailleurs déclarent travailler plus longtemps qu'en présentiel- (1), de réduire le coût des bureaux (loyers et impôts fonciers) et de remettre peut-être en question les tickets resto, mais d'aussi isoler les salariés et de rendre les luttes sur le lieu de travail plus difficiles. Et, pour les travailleurs, se posent les problèmes d'avoir un espace de bureau, de réussir à faire une coupure dans le travail, de devoir se concentrer avec des enfants ou d'autres personnes à la maison, de ne plus avoir d'en dehors par rapport au travail.

Nous avons déjà insisté, dans le premier numéro de La Grand'Goule (2), sur l'importance que peut avoir pour certaines personnes le lieu de travail en termes de lien social, et il est vrai que certains lieux de vie permettent mieux que d'autres de rester chez soi de façon épanouissante.

Mais j'aimerais poser ici la question un peu à rebrousse-poil : est-ce que le télétravail ne pourrait pas être émancipateur ?

Hommage aux cafés entre voisins, aux frais de la princesse

On passera outre l'argument écologiste de ne pas brûler de carburant pour se rendre sur son lieu de travail,



Fig. 5.

même si cela peut représenter des économies conséquentes en temps et en argent. Par contre, on peut noter une chose importante : il est plus facile d'être payé à ne rien faire en télétravail qu'avec son chef derrière le dos. On ne parle même pas de faire traîner le boulot, seulement des petites stratégies visant à faire croire que l'on fait quelque chose alors même que l'on n'a rien à faire. Soit une certaine liberté dans la façon de gérer son temps, et la difficulté pour les petits chefs d'exercer leur pouvoir de nuisance.

Aussi, une plus grande facilité à filouter les heures sup (on a cependant eu vent de cas qui, grand bien leur fasse, se sont mis à faire du rab alors que ce n'est pas leur habitude quand ils travaillent sur place). Bien sûr, le télétravail et ses avantages sont réservés à une certaine catégorie professionnelle déjà pas trop à plaindre. Bien sûr,

il y a fort à parier que le patronat se dotera d'outils de surveillance pour contrôler au mieux le travail effectif de ses employés. Mais dans une période où les luttes de travailleurs sur leur lieu de travail sont quelque peu stériles, et dans tous les cas difficiles à mener, peut-être que le télétravail peut permettre à ceux qui en profitent de participer à faire bouger les communautés de lutte vers un terrain plus fertile. Les gilets jaunes nous ont montré la force d'organisation que pouvaient avoir les luttes décentralisées, basées sur un terreau local et sur des liens forts d'amitié, de famille et de voisinage.

Il faut espérer que le télétravail rende aux travailleurs la solitude insupportable et les pousse à aller vers les autres, pour aller ensemble vers un « vrai » monde d'après.

Eli

(1) [https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/en-periode-de-confinement-les-salaries-en-teletravail-travaillent-plus-longtemps\\_2121991.html](https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/en-periode-de-confinement-les-salaries-en-teletravail-travaillent-plus-longtemps_2121991.html)

(2) texte publié initialement dans le numéro 3, novembre 2020, de La Grande Goule, journal anarchiste communiste du Poitou ([lagrandgoule@krutt.org](mailto:lagrandgoule@krutt.org))



## Comment le télétravail m'aide à supporter le salariat

Habituellement, je suis censée travailler entre six et sept heures par jour, adaptant mes horaires à ma charge de travail. Après une première expérience de télétravail forcé lors du premier confinement, je suis à nouveau en télétravail pour un temps indéterminé.

La DRH nous a imposé des horaires fixes (9 h-12 h30, 14 h-17 h 30), bien que ce ne soit pas réalisable pour bon nombre de mes collègues, qui ont des délais à respecter. Leurs heures supplémentaires n'étant pas comptabilisées, une partie de leur travail n'est pas rémunérée. D'autres ont choisi de ne pas respecter ces horaires et de bosser selon l'urgence et l'envie, mais risquent de travailler plus sans s'en rendre compte. De mon côté, j'éteins mon ordinateur à 17 h 30 pétantes. Je peux le faire car ma charge de travail n'est pas très élevée.

Je n'avais jusqu'à ce jour jamais envisagé le télétravail, préférant une séparation assez stricte d'avec le reste de ma vie. Depuis, j'ai sensiblement changé d'avis. Le travail que j'ai à faire est tellement fluctuant que j'ai régulièrement des périodes creuses. Une fois mon travail terminé, quand je suis au bureau, je suis bien obligée de faire semblant de bosser. Chez moi, je peux vaquer à d'autres occupations : lancer une lessive, bouquiner, écrire un article. Bref, je vole du temps au patronat, à la patronne, en ce qui me concerne ! Mais le télétravail, comme nous le pratiquons actuellement, accentue les inégalités entre les salariés-e-s de mon entreprise, et cela ne me satisfait pas.

Aude

## Télétravail et confinement

Pour expliquer le contexte : je travaille dans une collectivité territoriale dans le domaine de l'environnement.

Mon métier est 99% du domaine de l'informatique en support des collègues dans leurs métiers. J'ai donc l'habitude de travailler devant un ordinateur toute la journée et fréquemment tout seul dans mon bureau. On avait la possibilité, avant le confinement de faire 1 à 2 jours de télétravail par semaine, avec une organisation prévue en grande partie pour ça (le directeur est assez geek).

Ça avait aussi été à la base une de-

mande des collègues, surtout des précoces qui faisaient pour certains de longs trajets en voiture pour venir bosser. Les chiffres du bilan carbone lié à ces trajets et les économies (en termes d'émission) représentées par 1 ou 2 j de télétravail par semaine avaient eu raison de la réticence des élus (un salarié à distance, hors contrôle, glande c'est bien connu).

Ce n'était pas quelque chose que je faisais trop, par choix et aussi par ce que je n'avais pas de pc portable et un besoin d'accès au serveur du boulot.

Mais là début du 1er confinement : pas le choix donc on s'organise avec son pc perso, un disque dur et on improvise. Au départ ça n'a pas été facile du tout pendant un mois, sidéré par ce truc du confinement, noyé sous les masses d'infos en continu accessibles d'un clic, et surtout pas motivé du tout de bosser sur des projets dont on ne sait pas s'ils verront le jour ni quand.

### La Visioconférence, le pied!

N'ayant pas de webcam je passais parfois plusieurs heures sur un smart phone pour les réunions en Visio, jusqu'à 2 fois 4h /jour. Un truc à filer un mal de crâne pas possible en fin de journée et l'impression d'avoir le cerveau complètement vidé. Et pourtant je ne faisais pas plus que mes heures (voir moins). Les collègues avec qui j'ai échangé là-dessus ont vécu à peu près la même chose : une incapacité physique à la concentration. Pour les collègues mères de famille il y avait en plus les enfants et de la classe à la maison...collègues à qui l'on demande de respecter les horaires de bureau, le truc impossible. Ça s'est transformé en 2x8 à la maison, comme pour pleins de professions du tertiaire.

Au bout d'un moment j'ai trouvé et partagé un article intitulé : « on n'est pas des Shiva » (dans la lettre du cadre, sic) qui parlait du décalage entre les attentes managériales et les possibilités des salariés, pourtant y mettant beaucoup de bonne volonté. Je ne sais pas si ça a eu un effet, ou si c'est aussi une lassitude des chefs, mais les réunions se sont un peu espacées, raccourcies. C'est devenu un peu plus vivable.

### Une routine inquiétante...

Et puis le télétravail est devenu une routine, avec un certain confort pour moi, ma femme ne travaillant pas pour des raisons de santé, elle gérait l'école à la maison, moi les opérations commando pour les courses, en partie la cuisine et les tâches ménagères. Est-ce la fameuse « résilience » ou pas, en tous cas on s'est habitués, en cochant quand même les jours sur un post-it collé sur le frigo façon taulard. La Visio est devenue une routine dans le boulot comme dans la vie perso, c'était quasiment le seul moyen d'avoir des rela-

tions humaines avec l'extérieur, un basculement rapide dans une sorte de mauvais roman d'anticipation.

A la sortie du 1er confinement on a continué à télé-travailler la majorité du temps, à l'inverse de pas mal d'organisations.

On a eu l'autorisation de retourner 1 fois par semaine au boulot pour ceux qui pouvaient continuer à travailler de cette façon, ou alors pour certaines réunions, mais masqué et tout le tintouin. Je me suis acheté un siège de bureau, j'ai eu un pc portable par le boulot et en route pour le 2e confinement...

L'avantage du télétravail c'est que j'ai évité les discussions ennuyeuses avec les collègues avec qui je n'avais pas plus d'atome crochu que ça... On a des cafés virtuels organisés tous les jours mais avant de me connecter je regarde qui est présent, et en fonction je me connecte ou pas. On a aussi parfois des moments « conviviaux » avec des silences interminables et gênés, voir des discussions déprimantes sur la situation sanitaire et les scénarii d'évolution. Je me suis calé des jours de présence physique au boulot en fonction des collègues présents. Ça faisait quand même vachement du bien de discuter en vrai avec des gens que l'on apprécie.

### Et si c'était pour toujours..?

Le rythme n'a quasiment pas changé depuis la fin du 2e confinement et je dois aller en moyenne une demi-journée tous les 15 jours au bureau. Les échanges réels sont donc très réduits au boulot comme dans la vie privée. Lorsqu'avoir l'autorisation de se rendre au travail est devenu enthousiasmant, je me suis dit que quelque chose avait changé...Ce n'était pas tant pour le boulot mais pour le fait de casser la routine quotidienne.

La motivation est en dents de scie, en fonction de l'intérêt du boulot, lorsque c'est intéressant ça va, mais parfois je m'installe pour bosser et je n'y arrive pas, je procrastine. Les pauses sont alors longues, les siestes en semaine sont devenues une habitude, elles me permettent non seulement de me reposer mais aussi de repousser le moment où il faut y retourner.

Plus le temps passe et plus je ressens une usure, une perte de sens, avec cette période que l'on envisageait être une parenthèse mais qui a tendance à s'éterniser. On a beau être hyperconnectés (téléphone, mail, Visio) on est, hors de ces moments de communication avec l'extérieur, ou plutôt avec un autre intérieur, complètement déconnecté des autres. Les troubles physiques, musculo-squelettiques apparaissent, disparaissent se succèdent.

Dans un futur plus ou moins proche, je ne pense pas que l'on retrouve un rythme de travail en présentiel quotidien, mais au moins deux, trois jours au bureau dans d'autres murs... Hors de chez moi ce serait pas mal...

**Renaud - 19 février 2021**

## L'accélération d'une tendance

**Gaston, cadre dans une compagnie d'assurance-vie parisienne de plusieurs milliers de personnes, travaille désormais à domicile à Angers depuis le début de la pandémie en mars 2020. Il répond à quelques questions.**

**Qu'est-ce qui a changé d'après toi au niveau des conditions de travail?**

C'était déjà très engagé, puisqu'on était déjà tous équipés d'un micro-ordinateur depuis deux ans, permettant de travailler depuis le domicile, et personne n'a été surpris au début du confinement par le passage au télétravail ; l'objectif pour la boîte était de gagner des mètres carrés de bureaux et faire des économies, les salariés restant chez eux une partie de la semaine. Après il y a deux catégories, les cadres et non-cadres. Pour les seconds, ça s'est traduit par une parcellisation du travail « façon Stakhanov » : chaque employé a un nombre de dossiers à traiter en une heure.

Avant il y avait une communauté de travail, les gens étant dans un même espace s'organisaient pour gérer les besoins du service, faire le travail selon un rythme variable d'arrivée des dossiers. Maintenant qu'il n'y a plus de communauté, chacun se doit de tenir le rendement fixé, au nom de « ses » intérêts bien compris : « Vous pouvez travailler chez vous, il y a dix dossiers à l'heure.. ». Jusqu'à ce qu'un cabinet extérieur de consultant, genre Ernst and Young ou autre ADEME, soit embauché, comme c'est le cas aujourd'hui dans le privé ou le public.

Ces experts, qui sont sensés tout maîtriser, font une étude et expliquent que dix dossiers à l'heure, c'est pas raisonnable, vingt dossiers c'est tout à fait faisable, et attention à celui ou celle qui ne tiendra pas la cadence. Bien sûr dans un an ou deux, un autre cabinet d'études réexaminera le problème et placera la barre à vingt-cinq, etc. On a donc des personnes quelque part dans un bureau qui ne connaissent pas le job ni ses particularités, mais qui peuvent pousser le curseur et intensifier le rendement à volonté...sur des critères financiers de réduction du personnel.

Ensuite il y a les cadres avec des situations très différentes selon le poste. Certains sont au mauvais endroit et le

télétravail se transforme en enfer. Bosser jusqu'à dix heures du soir et travailler le week-end pour tenir les délais par exemple : avant, même si un cadre ne pointe pas, dans une boîte ça se voyait, le service du personnel intervenait ne serait-ce que pour appliquer la législation par exemple. Maintenant il n'y a plus de barrière. En bref les plus consciencieux au mauvais endroit sont détruits ; par contre le cadre qui a su ruser et se ménager un repère à l'écart des pressions, contrôles et autres communications, se la coule douce en bossant une heure par jour, personne n'interrompt sa sieste. Donc contrairement aux non-cadres qui eux sont astreints à faire du chiffre, c'est très contrasté.

Il n'y a donc plus de régulation par le collectif ou la communauté de travail, plus de solidarités ni de luttes possibles. L'individualisme sort vainqueur et la boîte à court terme fait énormément de bénéfices. À long terme, c'est autre chose : la communauté de travail permettait l'échange de savoirs, la solidarité. Il est fort possible d'avoir plein de gens qui s'écroulent, le boulot qui n'est plus fait, un savoir-faire qui se dilue. Au niveau du piratage informatique, il y a de plus en plus de pare-feux, d'obstacles sur chaque poste de travail : impossible d'aller sur internet par peur des logiciels espions et des téléchargements de virus.

**Y'a-t-il un début de réaction collective?**

Les syndicats - non cadres ou cadres - protestent contre la disparition ... des tickets restaurant. Avant la cantine de l'entreprise était une obligation légale pour le repas du midi, avec une bouffe variée et équilibrée. Les tickets restaurant la remplaçaient. Ce qui fait une différence avec les pays anglo-saxons comme aux USA où les salarié-e-s bouffent souvent de la restauration rapide - junk food - le midi. Donc avec le télétravail les gens sont chez eux, plus de cantine ou de tickets resto à payer pour la boîte, autant d'économie.

**Tu as parlé des cabinets d'expertise. Y'a-t-il plus d'intervenants extérieurs aujourd'hui?**

Ça fonctionnait déjà avant. Pour les non-cadres il y a des prestataires extérieurs qui interviennent, donc il n'y a plus de recrutement. Progressivement les dossiers sont traités -selon les types de contrat ou de gestion- par des boîtes spécialisées. Le télétravail renforce cette tendance. Ce qui se passe dans le tertiaire aujourd'hui rappelle un peu ce qui s'est fait dans l'industrie il y a trente ans, où des entreprises comme Renault par exemple ont généralisé l'externalisation et fait effectuer de plus en plus de tâches ou de sous-ensembles, moins techniques ou sen-

sibles, dans une boîte ou un pays aux conditions légales ou salariales dégradées.

Dans l'assurance comme ailleurs, ça présente l'intérêt, lorsqu'un type de contrat est abandonné, de pouvoir rompre plus facilement avec une boîte de sous-traitance sans plan de licenciement, c'est d'autant plus facile avec le télétravail. Ceci dit, il y a encore des barrières légales - à voir combien de temps elles tiendront!-, puisque les syndicats du prestataire, même affaiblis, ou l'inspection du travail peuvent par exemple faire valoir qu'une société prestataire qui travaille à 100 % pour un donneur d'ordre, en cas de rupture du contrat, peut porter plainte ; il y a trois ans le cas s'est présenté et ma compagnie d'assurances a été obligé d'intégrer tout le personnel du sous-traitant dont les syndicats avaient porté plainte.

Pour les cadres, ça dépend. Certains cadres supérieurs, chefs de service, ont une sorte de fonctionnement féodal, ça tend d'ailleurs à se diffuser chez leurs subordonnés. Ces cadres ne foutent plus rien, ils touchent leur salaire et s'augmentent grassement, ce qui est décrit plus haut à propos du télétravail des cadres. Quand une décision doit être prise, ils font appel à des cabinets d'expertise. Donc une vraie armée mexicaine (1).

Cette dérive rentre en contradiction avec la direction des ressources humaines, DRH, qui traque la réduction de masse salariale, donc le nombre de niveaux hiérarchiques. Ces logiques s'affrontent.

Depuis trois ans et le phénomène Me Too de dénonciation du harcèlement (sexuel ou professionnel), le moindre début de dénonciation qui apparaît et la personne est virée. Me Too permet à la DRH de virer sans indemnité notamment un certain nombre de chefs de service, chefs qui sont parfois dans une relation quasi pathologique avec leurs subordonné-e-s en les rabaisant en permanence à travers le harcèlement, et souvent en fin de carrière donc très bien payés. Donc des cibles toutes trouvées...

La situation dans l'entreprise relève ainsi de plusieurs logiques qui se côtoient, comme un jeu vidéo individuel où il faut traverser un plateau sans toucher les mines.

Le télétravail accompagne aussi une digitalisation-informatisation croissante des démarches administratives dans la vie courante, que ce soit gérer son compte, virements, impôts, amendes, santé, ... Autant de postes de travail supprimés.

**Gaston, Angers le 16/02/21.**

1) L'armée mexicaine est réputée historiquement pour compter beaucoup de généraux et d'officiers supérieurs par rapport au nombre de soldats et sous-off.

# l'économie en brèves

## Inégalités

En attendant une analyse des effets du COVID, les chiffres de 2018 sont sortis. Le niveau de vie médian a très légèrement augmenté (déduction faite de l'inflation): 21250 euros par an, soit 1770 par mois. Traduction: la moitié de la population a un niveau de vie qui correspond à un revenu de moins de 1770€ par mois pour un célibataire, l'autre moitié plus. Les inégalités ont augmenté. Ce sont les revenus des plus riches qui ont le plus augmenté, à cause de l'augmentation des dividendes (cf plus haut) et parce que ce sont les salaires les plus élevés qui augmentent le plus. Le niveau de vie plancher des 10% les plus aisés a augmenté de 0,6%, le niveau de vie des 30% les moins riches a baissé (de 1,6% pour les 10% les plus pauvres). En cause notamment la baisse des allocations logement.

Source: INSEE 1ère n°1813, septembre 2020

## Capitalisme français recherche et industrie

«Certaines nouvelles résument parfaitement les tares de toute une structure. Sanofi a enregistré, en 2020, un bénéfice record de 12 milliards d'euros, notamment grâce à la vente de sa participation dans une biotech américaine qui développe des anticorps de synthèse utilisés contre le Covid-19 ; elle va verser 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires tout en supprimant un millier d'emplois en France dont 400 dans la recherche et développement; elle n'arrive pas à développer rapidement un vaccin anti-Covid-19 et est réduite à jouer le sous-traitant de Pfizer.». «Le constat d'un décrochage français, à la fois général et dans le secteur de la santé, est de plus en plus évident. La recherche pharmaceutique est fortement liée à la production scientifique, la bonne santé de l'industrie dépend donc du dynamisme scientifique. Les crédits publics pour la recherche dans la santé ont diminué de 28% entre 2011 et 2018, la recherche et développement des entreprises du secteur de la pharmacie a baissé de 10% entre 2009 et 2017. Les mêmes chiffres pour l'Allemagne sont respectivement +11% et +7%.» D'après la doctrine du pouvoir, «l'innovation dépend des anticipations de profit des innovateurs et des incitations liées à la concurrence. Les

conclusions pour relancer l'innovation et la croissance sont alors qu'il faut favoriser le profit des entrepreneurs par des mesures fiscales, qu'il faut renforcer la concurrence en libéralisant tous les marchés (finance, travail...) et en privatisant à outrance. C'est ce programme qui est poursuivi depuis plusieurs années.» Or la finance exige des profits à court terme quand la recherche se fait sur le long terme, de même que le développement de nouveaux médicaments. «Le Macron de 2017 promettait la «nouvelle croissance» et faisait croire à ses électeurs CSP ++ venus de la gauche que ses priorités seraient l'Enseignement, notamment l'Enseignement supérieur et la Recherche. La réalité de l'économie à la Macron est un rêve de banquier d'affaires, un capitalisme financiarisé, prédateur, court-termiste et désindustrialisant.»

Source: Bruno Amable - où est la «nouvelle croissance» façon Macron?

Libération, 9 février 2021

## A propos de la dette publique

Une polémique agitant le milieu des économistes a agité jusqu'aux grands médias : faut-il annuler la dette publique?

La dette publique est la dette des Etats. Forcément, elle a beaucoup augmenté avec l'épidémie: diminution des recettes liée à la baisse de l'activité économique conjuguée à l'augmentation des dépenses liée aux plans de relance. Ce n'est pas l'essentiel de la dette. D'après E. Berr («économiste atterré»), elle représente certes 120% du PIB, mais la dette privée, c'est-à-dire celle des particuliers et des entreprises, en représente 150%. Ces montants sont importants, mais il faut comprendre ce qu'ils signifient. Le PIB, c'est la richesse créée en France chaque année, c'est donc un flux annuel. La dette, c'est le stock de ce qui est dû, ce n'est pas un flux. Une famille qui gagne 4000 euros par mois et qui s'endette pour acheter un appartement de 200.000€ va peut-être s'endetter à hauteur de 350% de son revenu annuel. Personne ne s'en affole. Ce qu'on regarde c'est son remboursement mensuel par rapport à son revenu.

Ce qui compte en fait, ce n'est pas la dette. C'est ce qu'on en fait d'abord, et ce qu'on doit rembourser et quand ensuite. Une dette de 10% de son revenu parce qu'on n'arrive pas à finir le mois, c'est la catastrophe assurée à terme. Une



dette de 350% de son revenu parce qu'on devient propriétaire, c'est un enrichissement prévisible pour ses vieux jours. Dans la dette publique, il faudrait donc faire la part entre le solde des dépenses de fonctionnement (paiement des fonctionnaires, etc..) et celui des investissements. En France, en période de récession, le solde du budget de fonctionnement est généralement négatif, et en période de croissance positif.

Lorsqu'on parle de la dette publique, on y intègre celle liée aux investissements de l'état. Il faut alors mettre en face la valeur de ces investissements: hôpitaux, écoles, routes, grands projets nuisibles et inutiles... Le discours ce ceux qui parlent d'un fardeau laissé aux générations futures est donc vide de sens. C'est si l'état ne s'endette pas que ces générations subiront un vrai fardeau, sous la forme de la disparition des services publics et d'une partie des infrastructures. Il est vrai qu'écologiquement, quelques grands projets en moins, cependant, ce serait pas mal...

Il faut ensuite voir ce que coûte la dette. En ce moment et pour les pays riches (donc nous), de moins en moins cher. La charge de la dette (les intérêts à payer) a diminué de 14 milliards d'euros de 2009 à 2019. Durant la même période, la dette a augmenté de 950 milliards d'euros

(toujours d'après E. Berr). C'est que les taux d'intérêt sont de plus en plus faibles, voire même parfois négatifs (pour les pays riches).

C'est là l'un des principaux arguments de ceux qui sont contre l'annulation de la dette, notamment Christine Lagarde, actuelle présidente de la BCE et ex-directrice du FMI: la dette ne coûte pas cher, et annoncer une annulation ferait peur aux marchés financiers, et donc relever les taux d'intérêt qui sont un peu le salaire de la peur des très riches.

## Quelle est l'argumentation de celles et ceux qui sont pour l'annulation de la dette?

Le premier argument montre que leur proposition n'a rien de révolutionnaire. Ils et elles proposent que ce soit la dette auprès de la BCE qui soit annulée. Ceci représente selon les estimations entre 20 et 25% de la dette de l'état français. Or la banque de France est actionnaire de la BCE, et propriétaire à à peu près 100% de la part française de la dette. Annuler cette dette revient en fait à annuler une dette envers soi-même. Ce n'est donc pas très compliqué et ne bouleverserait pas vraiment l'économie ni même les marchés financiers. Pourquoi refuser? Parce que la religion de l'Europe (et là, on peut vraiment parler de doxa religieuse) fixée dans les traités est que la BCE ne doit pas alimenter les déficits par de la création monétaire. Du coup, comme pour toutes les doxas, elle a contourné. Les états empruntent sur les marchés financiers, et la BCE rachète cette dette aux marchés financiers, qui du coup, sachant qu'ils peuvent trouver acheteurs, financent d'autant plus volontiers... Annuler la dette, c'est reconnaître officiellement qu'elle contourne, ce que tout le monde sait par ailleurs.

Alors pourquoi s'empâiler? Parce que la dette, c'est un moyen pour les marchés financiers de contrôler les politiques économiques des états. Annuler la dette, c'est assouplir (très partiellement) ce contrôle à l'avenir.

C'est pourquoi aussi ce débat est de peu d'intérêt pour nous. Ce que ni les un·es ni les autres ne remettent en cause, c'est le financement sur les marchés financiers. Ils et elles ont raison d'ailleurs, ce serait remettre en cause le fonctionnement capitaliste. Et le vrai sujet, en fait, il est là.



# DÉMANTÈLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE ÇA BATAILLE SEC CHEZ EDF!

Début février, l'intersyndicale d'EDF appelait à la grève pour la cinquième fois en dix-huit mois contre le projet « Hercule ». C'est un projet très contesté de découpage de l'entreprise au bénéfice du privé. Un camarade impliqué dans la lutte nous explique de quoi il retourne. Interview de Morgan Delaveau, élu CSE Île-de-France Ouest chez Enedis et syndicaliste CGT dans les Yvelines



**Comment le job a-t-il évolué depuis que tu es entré dans la «maison EDF» ?**

Je suis rentré en 2004 à EDF et je travaille dans la distribution de l'électricité, chez Enedis, réparation et maintenance du réseau, basé à Carrières-sous-Poissy. Je suis passé de EDF à EDF distribution puis à ERDF et enfin Enedis. EDF est une SA [société anonyme] depuis la privatisation en 2005. Depuis que je suis rentré, c'est la course au changement. Concrètement quand je suis rentré dans la boîte, on appelait le client usager, et quand il y avait une panne, pour un usager ou dans une rue, on intervenait à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. C'était le B.a.-ba de la boîte : une mission de service public 24h/24, maintenant si tu appelles tard on te dit de rappeler le lendemain... Si tu veux un nouveau branchement, cela prend

également beaucoup plus de temps...

En plus, il y a des fermetures de sites régulièrement et ils en profitent pour supprimer au passage un peu de personnel. Dans les Yvelines, il y a moins de bases opérationnelles et donc moins de proximité avec les usagers et les collectivités. On dégraisse pour rendre rentable pour le passage au privé.

Du point de vue de l'utilisateur, c'est 50% de facture en plus en 15 ans. Ils avaient vendu aux usagers la baisse du prix avec la concurrence, mais ça a juste fait monter les prix, baissé la qualité du service et celle des conditions de travail pour nous.

Quand je suis entré à EDF c'était l'entreprise préférée des français ! Malheureusement, tout le monde n'a pas la culture du service public en entrant dans notre entreprise aujourd'hui. C'est toujours important aux yeux des salariés, mais pas pour tout le monde. C'est comme pour le nombre de grévistes, on n'a jamais 100%. C'est une de nos missions de représentant du personnel CGT : rappeler nos missions de service public à nos directions comme aux agents.

Au quotidien, pour les travailleurs, on ressent surtout qu'on est laissés à l'abandon. Nos activités de cœur de métier sont confiées aux appétits d'entreprises privées. Nos évolutions de carrière et notre savoir-faire s'effiloquent au fil du temps. On écoute de moins en moins les élus du personnel, même si le dialogue social, c'est un mot spécialement taillé pour la CFDT.

**On reconnaît bien pour EDF (et avant GDF) les stratégies de «socialisation des coûts, privatisation des profits»... Concrètement, comment en est-on arrivé à Hercule ?**

Oui, ça ressemble vraiment à ce qu'il s'est passé pour d'autres boîtes. On est une des dernières. Les différentes évolutions (passage d'EPIC Établissement Public à caractère Industriel et Commercial à SA, cotation en Bourse et ouverture du capital, découpage en filiales...) s'accompagnent de moins en moins d'agences d'exploitation et de

personnels. L'activité clientèle, comme les relevés de compteur, a été supprimée : c'est soit Linky soit des prestataires.

Socialiser les pertes c'est pour la production : construire une centrale nucléaire ou augmenter leurs durées de vie, c'est risqué alors on ne sait pas si ça va être rentable donc ça reste public. C'est nous qui payerons, les contribuables.

Privatisation des profits c'est pour la distribution de l'électricité : une part importante de votre facture provient du TURPE Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité, qui est versée à Enedis. Une manne financière qui aiguise l'appétit des entreprises privées, avec le risque que l'on connaît, toujours plus pour les actionnaires, toujours moins pour les usagers et le personnel.

Hercule lui, vient d'une volonté de l'État d'augmenter le tarif de l'ARENH Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique, sous l'impulsion d'EDF. L'ARENH c'est déjà un cadeau au privé. Un exemple parlant : c'est comme si moi j'avais une boulangerie, des employés, des fours etc., et qu'un mec se pointe, il n'a pas d'outil de production, et il me dit « moi je t'achète ton pain au prix que ça te coûte pour le fabriquer et je le revends au prix que je veux, toi tu te galères avec les fournisseurs et tout ça, et moi j'empoche la thune, t'as pas le choix ». Les fournisseurs alternatifs (Total Direct Énergie, Leclerc, ...) peuvent acheter l'électricité à EDF à prix coûtant ou au marché si le prix est en dessous, donc c'est 100% gagnant pour eux. Le tarif fixé est actuellement trop faible et donc EDF vend à perte. L'État et EDF ont dit à la Commission Européenne qu'il ne peut pas investir avec ce tarif là. La Commission répond « OK, mais si vous voulez augmenter ce prix, il faut terminer de démanteler EDF ». C'est du chantage, car l'État français est dans l'impasse. Enfin « dans l'impasse », il est de toutes les façons complice de l'ultra-libéralisme qu'il prône à tort et à travers. Les États stratèges ça n'intéresse pas la Commission européenne, elle veut que le gâteau revienne au privé.

**Veolia et les autres distributeurs privés n'ont pas déjà assez de pognon ?**

L'ouverture à la concurrence, quand ça a été instauré, on savait que c'était pas pour faire baisser les prix, mais pour ouvrir davantage le marché. Les fournisseurs alternatifs n'en ont rien à foutre de l'approvisionnement en hiver ou de la maintenance des centrales... Ils n'ont pas d'investissement à faire, ils prennent des gens à l'étranger pour les centres d'appel et traitent l'énergie comme un vulgaire service comme un autre!

Donc les opérateurs privés vont être mis en concurrence avec EDF pour acheter l'énergie produite par «Bleu», en bénéficiant gratuitement de tous les investissements historiques des français. Après les agences et centres d'appel, on va assister à une accélération du dégraissage dans les services du commercialisateur (EDF commerce). Viendra le tour de la distribution avec Enedis. Et pour rendre EDF, Enedis, RTE plus concurrentielles, il va falloir casser le statut des IEG Industries Électriques et Gazières. Nos directions préparent déjà le terrain en réduisant les embauches statutaires et faisant appel à des CDD, contrat d'intérim et autres.

**Les journées de grève appelées par une intersyndicale très large ont été très suivies...**

Contre Hercule, l'intersyndicale c'est tous les syndicats représentatifs qui appellent à la mobilisation. On a eu pas mal de journées. RTE est en reconductible en ce moment, mais c'est pas le cas à Enedis où il y a des temps forts régulièrement. Le pourcentage de grévistes n'est pas le même entre les premières journées et les plus récentes non plus (entre un tiers et la moitié des services). Pour certains services, c'est même 80%. On n'a pas le même type d'action dans les différentes branches. Il y a des services où les gens vont poser une heure par ci une heure par là, et d'autres où tu dois t'organiser pour gêner la production.

Par exemple, pendant la lutte contre le projet de retraites par point, il y a eut des coupures électriques ciblées. Pas besoin que tout le monde se mette en grève mais c'est un acte militant décidé en assemblée générale. Il y a encore des coupures pendant la lutte contre Hercule, mais moins médiatisées, et pas sur mon secteur. C'est difficile à mettre en place: en plus de se faire virer on peut aller au pénal... Ça se prépare bien en amont et elles sont revendiquées par la FNME CGT, notre fédération. Les coupures c'est des solutions extrêmes, mais pen-

**LES TRAVAUX D'HERCULE**

Sous le nom très viril d'Hercule, se cache un projet de découpage d'EDF en trois pôles, dont le but est de plier la production française d'électricité aux lois du marché, quitte à faire quelques entorses à la concurrence libre et non faussée.

Pourquoi se cacher ? Et bien parce que « ce projet, une fois de plus, est négocié entre le gouvernement, la Direction d'EDF et la Direction de la Concurrence de l'Union Européenne hors de tout contrôle démocratique ». Le gouvernement se doute que le projet ne sera pas très populaire et que l'opposition sera musclée, donc il préfère ne pas trop ébruiter cette histoire, qui est toujours en négociation à Bruxelles.

Et pourquoi une entorse à la concurrence ? C'est que la production électrique historique est un « monopole naturel intégré », c'est-à-dire que de par les investissements initiaux massifs pour la production, le transport et la distribution, il paraît plus logique et plus efficace (dans le monde capitaliste, qu'il soit libéral ou d'État) de confier la gestion de l'électricité à un seul acteur qui peut planifier, réparer, adapter: l'État. Plutôt qu'une myriade de concurrents qui se font la guerre localement. Et donc, comme tout est déjà en place et que la majeure partie de la production vient du nucléaire d'État, ouvrir à la concurrence revient à laisser accéder des entreprises privées à une rente ponctionnée sur les bénéfices de l'État actionnaire. Ça existe déjà avec l'ARENH, qui, comme expliqué dans l'article, est une belle subvention aux fournisseurs privés. Hercule, c'est un pas de plus dans la rente privée (ce ne seront plus 25% mais 100% de la production qui seront vendus aux opérateurs, privés ou publics) et la socialisation des pertes.

«Synthétiquement, le groupe EDF serait séparé en trois pôles, eux-mêmes organisés en filiales très indépendantes entre elles :

1) Un pôle 100% public, dit «Bleu», hébergeant la production nucléaire, et probablement la production thermique fossile et le réseau de transport haute tension (RTE) dans deux autres filiales

2) Une entité indépendante, 100% publique également (quasi-régie) pour le parc hydraulique, lui permettant ainsi d'éviter la mise en concurrence des concessions (même si ce point reste en suspens, tout comme un éventuel rattachement au pôle « Bleu»)

3) Un pôle plus largement ouvert aux capitaux privés, dit «Vert», à hauteur de 35% au départ, regroupant les autres activités : fourniture (ou commercialisation), production solaire et éolienne, réseau de distribution moyenne et basse tension (Enedis), les services (Dalkia), les activités internationales hors nucléaire et les systèmes insulaires.»

Schématiquement donc, les travaux d'Hercule consistent à mettre en concurrence le pôle Vert (qui est partiellement privatisé) et les fournisseurs privés, pour l'achat de l'énergie du très coûteux pôle Bleu, que l'État prendra en charge, tout en garantissant des revenus stables aux vendeurs privés par des subventions (renouvelables) et la rente. À la clé, comme d'hab, ce sera pannes et coupures, prix en hausse, personne au bout du fil, tarifs et offres incompréhensibles... sans compter qu'avec le joujou Linky et l'absence de personnels sur le terrain, plus de filoutage ni de compromis...

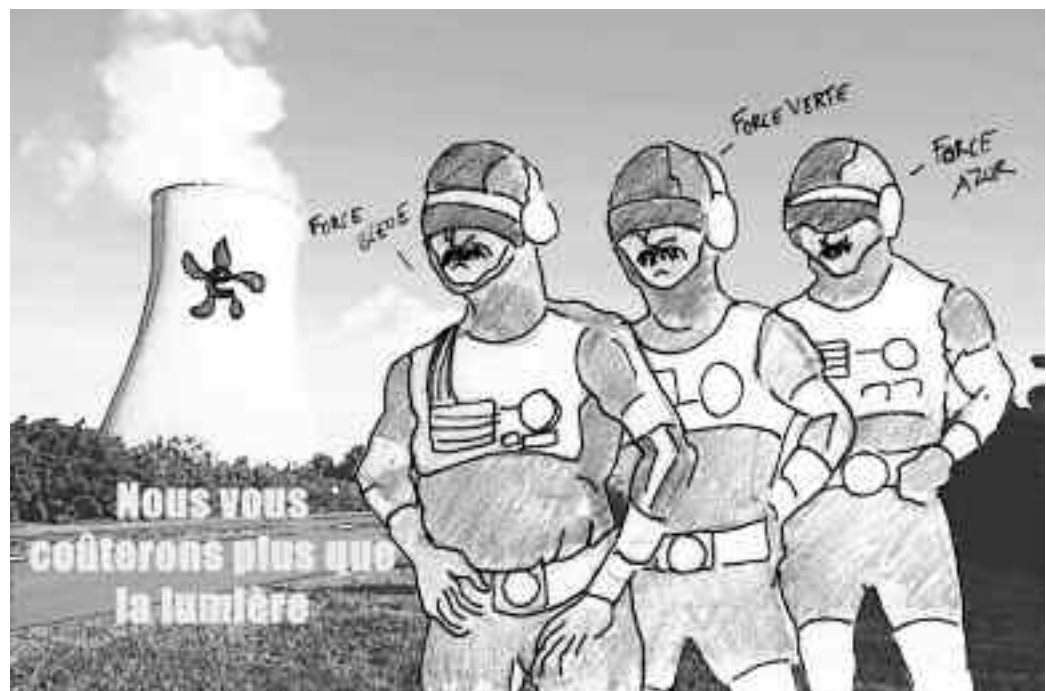
Sources : Rapport SUD Énergie «Hercule, un pas de plus dans l'impasse des marchés de l'électricité», décembre 2020 et <https://energie-publique.fr/>

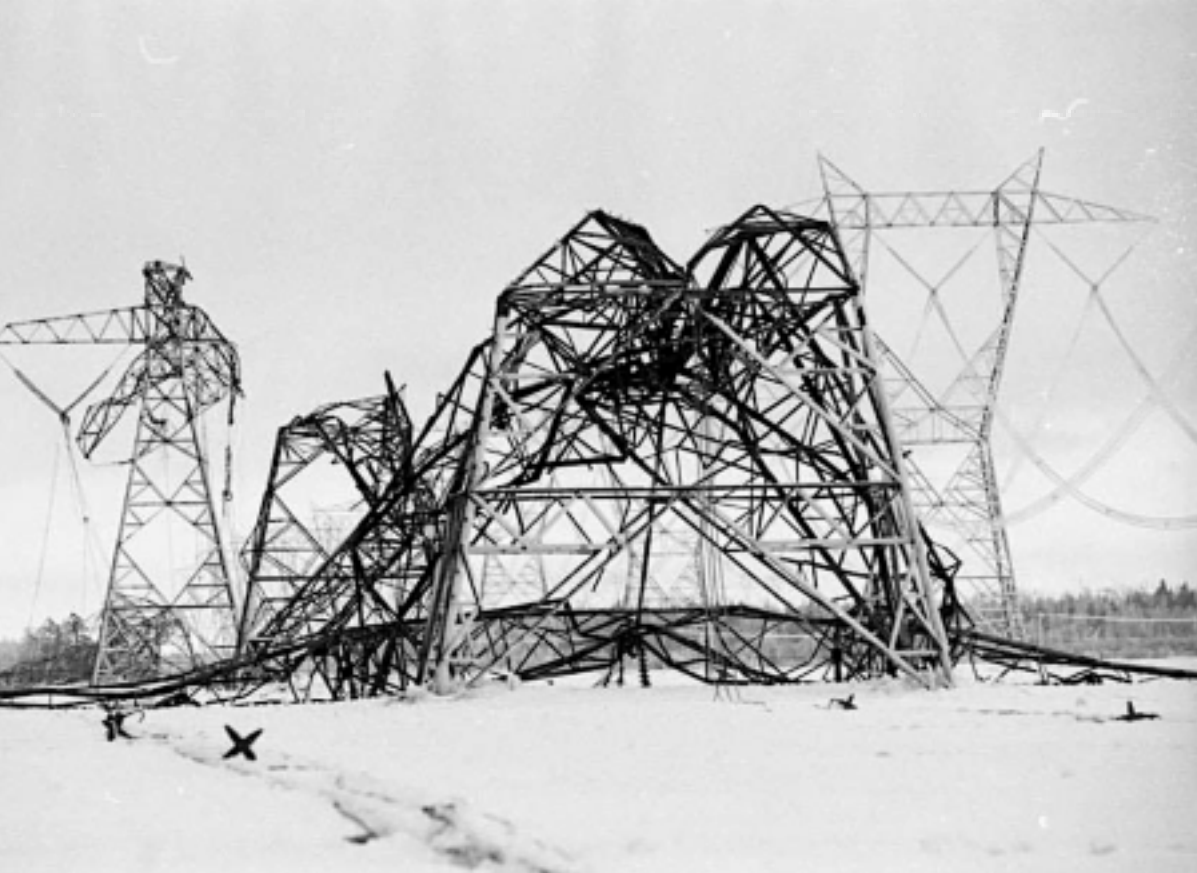
dant les retraites les agents ne voyaient plus d'autres solutions.

Dans le syndicat c'est plutôt au régional que ça s'organise, pour faire des actions d'envergure. C'est aux agents de voir comment ils veulent faire monter le rapport de forces, nous on suit. Mais tout est possible. En Île-de-France on a enfumé le siège social d'EDF et de GDF, on était 100, 150, 200 avec des torches et on a enfumé les deux direc-

tions lors de la journée d'action du 10 février. Il y a des actions comme ça, coup de poing, comme le dépôt de compteurs Linky devant plusieurs sièges LREM. C'est symbolique : vu qu'ils veulent démanteler, on leur a apporté de quoi faire.

Avec le découpage en filiales tel qu'on le vit aujourd'hui c'est compliqué les grèves. Déjà avec les CSE les temps de délégation a été divisé par





trois. Nous avec la CGT on arrive encore à passer sur les sites, mais c'est plus difficile. On essaie d'informer les usagers aussi, par exemple avec la CGT Cheminots de Versailles on a pu entrer dans la gare la nuit pour mettre les tracts dans les rames. L'idée c'est que les usagers se disent on s'est fait avoir avec les autoroutes on va pas recommencer avec EDF.

**Des élus de collectivités remettent en cause Hercule, notamment parce qu'on risque d'aboutir à une logique de mise en concurrence des régions : c'est pas aussi rentable de produire ou distribuer de l'énergie en fonction de l'endroit où on est?**

C'est un risque. EDF est le fruit de la nationalisation de 1450 entreprises de production et de distribution, à la Libération avec le Conseil national de la résistance, pour pouvoir fournir aux français un service à un même prix partout en France. Si on recommence à multiplier les entreprises de production et de distribution, on risque de ne pas avoir le même prix si on habite à côté d'une centrale ou dans un territoire démuné de tout site de production. Le risque c'est qu'au bout d'un moment plus personne ne paie le même prix l'électricité.

Un autre risque: il y a aujourd'hui les tarifs heures pleines/heures creuses, mais avec Linky c'est maintenant possible de faire des formules à la carte, avec des prix moins chers si on renonce à la fourniture certains jours par an. Donc avec à la clé des services de qualités différentes et des prix différents entre les riches et les pauvres.

C'est aussi pour ça que le CSE-C Comité Social et Économique Central sous l'impulsion de l'intersyndicale a lancé une campagne de communica-

tion à destination des usagers « #PourUneÉnergiePublique », sur les panneaux publicitaires, avec un site internet et une pétition (1).

**Est-ce que ce service public qui est sensé appuyer une «transition écologique» ne devrait pas aussi être anti-nucléaire ?**

L'abandon immédiat du nucléaire, ce n'est pas débattu au sein de mon syndicat. Mais j'ai un avis personnel sur la question. Il faudrait investir massivement dans des énergies alternatives et dans la rénovation de l'habitat pour pouvoir l'abandonner. Si on veut en sortir, il va falloir le planifier, ça ne se fait pas comme ça. On le voit avec Fukushima, ça ne peut pas durer car c'est

#### **POURQUOI L'ARRÊT IMMÉDIAT DU NUCLÉAIRE ?**

Évidemment, si on pose le remplacement du nucléaire par les énergies renouvelables, l'arrêt immédiat du nucléaire est impossible. Le nucléaire est une épée de Damoclès sur nos têtes, à la fois sanitaire et sociale.

Le risque nucléaire est un risque particulier : ce n'est pas seulement un risque de mort et de maladie, c'est un risque qui pèse sur des générations et des générations. On meurt encore aujourd'hui d'Hiroshima, et bien sûr on continue de mourir, et dans d'affreuses souffrances, de Tchernobyl et de Fukushima.

Aucune protection ne contre ce risque, si ce n'est une surveillance policière de la population pour éviter que les uns ne contaminent les autres. Et pas le temps d'une épidémie. Sur une vie. Pas de moyen d'atténuer le risque sans technologie avancée et hors de portée des individus.

La grande réussite idéologique du

une énergie qui, quand on en perd le contrôle, devient un redoutable ennemi de la faune, de la flore et de l'humanité. Mais si on se sépare du nucléaire, c'est le mazout ou le charbon qui prennent le relais, comme en Allemagne. Les énergies renouvelables sont dépendantes des aléas climatiques et donc pas assez fiables pour des consommateurs qui ne supportent pas plus de 5 minutes de coupures électriques. Faut que ce soit une sortie intelligente et bien pensée, parce que si on arrête immédiatement, c'est le black out, car on a fermé les centrales à charbon ici.

Dire qu'on va arrêter parce que les investissements ne sont pas intéressants et que ce n'est pas une énergie d'avenir, je suis d'accord, mais ce n'est pas possible à court terme. C'est une question d'État stratège à long terme, mais aujourd'hui c'est le court terme qui gouverne. Pour moi c'est trop dangereux pour que l'on continue qui plus est avec une gestion des déchets hasardeuse. Dans tous les cas, on ne passera pas au zéro nucléaire sans une avancée monumentale dans le domaine de l'énergie et pour cela, il faut une volonté et des investissements dans la recherche de pointe. EDF est un leader européen de l'énergie, un fleuron industriel français. Si nous voulons une transition écologique, elle doit passer par des investissements, elle doit être innovante. Aujourd'hui, avec le projet Hercule, la transition écologique passera bien après l'économie de marché, les actions, les intérêts privés.

*Propos recueillis par Zygaena  
le 16 février 2021*

nucléaire est de mettre en avant son aspect décarboné (très contestable, si l'on regarde les conséquences en termes d'effet de serre du nuage radioactif de Tchernobyl ?) pour faire oublier son aspect mortifère.

On sait produire de l'électricité thermique à base de fuel, de gaz ou de charbon, beaucoup moins carbonnée qu'autrefois. Et EDF exporte de telles centrales. De toutes façons, on risque de devoir arrêter immédiatement le nucléaire comme l'a fait un temps le Japon. La seule question est : avant ou après la catastrophe ?

En attendant, les nucléocrates verrouillent notre avenir en multipliant les projets qui exigent une consommation importante d'électricité : le relais du chauffage électrique (un scandale qui continue encore aujourd'hui) est pris en ce moment par la voiture électrique. L'arrêt immédiat du nucléaire implique aussi le fait de réserver l'électricité à des usages spécifiques.

(1) Voir le site internet de la campagne : <https://energie-publique.fr/>



# COVID19: LA RAZZIA DES VACCINS

Alors que les vaccinations sont engagées dans les pays les plus riches ou les plus puissants, les pays les plus pauvres devront pour certains attendre 2022 voir 2024. Victime du colonialisme, des impérialismes, une partie de la population de la planète ne connaîtra sans doute jamais les « bienfaits » du vaccin anti-covid19.

## Main basse sur le vaccin

Ayant enfin le vaccin salvateur, les puissances capitalistes se sont ruées sur les commandes et ont ainsi récupéré des doses qui permettent de vacciner au-delà même de leurs populations.

On peut calquer la carte des pays qui se sont accaparés les doses de vaccin, à de rares contours près, à celle des blocs impérialistes, expansionnistes ou pays colonialistes. Tous ces pays sont des puissances militaires et nucléaires, des puissances économiques et financières. Ce calque sanitaire renvoie aux zones d'influences idéologiques et de confrontations de plus en plus exacerbées : USA, Union Européenne, Russie, Chine ou colonialiste comme Israël.

La rapacité des USA, du Canada et de l'Union européenne, ont conduit les gouvernements de ces pays à se jeter sur les commandes de vaccins avant même leur validation par les agences de santé. Ainsi le Canada aurait réservé 5 fois plus de vaccins que le nombre d'habitants. Selon l'AFP, les USA avec 330 millions d'habitants auraient réservé 800 millions de doses, l'U.E et ses 450 millions d'habitants a réservé 1,5 milliard de doses... De ce fait, nombre d'autres pays, exploités et sous influence d'impérialismes sont exclus de la vaccination. Ils n'ont ni les moyens financiers, ni les moyens techniques de conservation, par congélation, ni les moyens de la distribution pour injecter l'anti-covid19.

L'Inde ou l'Afrique du Sud accusent les pays riches « d'accaparer les vaccins au détriment de pays qui ont en le plus besoin ». Ils ont demandé avec d'autres pays à l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), une suspension des droits de propriété sur les brevets et toutes les technologies se rapportant à la pandémie. Ignorant la situation d'urgence sanitaire des peuples des pays les plus pauvres, les États dominants ont opposé un refus, qu'ils assument avec cynisme. Ayant « investi des milliards dans la recherche pour soutenir les laboratoires », ils considèrent que la propriété intellectuelle est « nécessaire pour encourager les inventions de vaccins et autres traitements innovants ». De ce fait, il est donc normal pour eux de se servir

d'abord en vaccins et d'assurer en retour les investissements, à savoir les profits des trusts pharmaceutiques,

Ainsi, alors que les bourgeoisies nous rabâchent les oreilles et nous culpabilisent sur les dangers des gaz à effet de serre, sur le réchauffement climatique et autres réalités qui mettent la planète en danger, et dont elles sont la cause, ces bourgeoisies protègent jalousement leur logique de profits et la propriété privée (intellectuelle) au détriment de la santé, du bien être, de la population mondiale. Elles défendent avec cynisme leur système: le capitalisme où tout se transforme en marchandise pour se mesurer en profits engrangés. Les riches ont sans doute peur du Covid19 mais ce sont les pauvres qui en meurent.

## Grands principes et égoïsme

En mai 2020, E. Macron déclarait : « le vaccin, le jour où il sera mis au point sera un bien public mondial... ». Cette hypocrite « générosité », sera reprise au fil des jours par nombre de pays. L'OMS, adopte alors ce « grand principe » considérant le vaccin contre le covid19 comme « un bien public ». Les occidentaux ont massivement financé, investi de l'argent public dans la recherche des trusts pharmaceutiques, souvent privés : 10 milliards pour les USA, près de 3 milliards pour l'Europe. Or, réalité capitaliste oblige, ces laboratoires attendent un retour de profits pour leurs actionnaires et les politiciens au pouvoir qui les servent, attendent un retour de voix des électeurs lors de futures échéances électorales, tels B. Netanyahu en Israël ou E. Macron en France... Comme le dit l'adage « chassez le naturel, il revient au galop ». Huit mois après l'annonce « généreuse » du président français, dès l'arrivée du vaccin salvateur, la réalité mercantile, économique et géopolitique, balayera ces hypocrites intentions humanistes. L'objectif de solidarité entre les peuples, l'objectif de rendre partout des doses disponibles pour vacciner au moins 20 % de la population mondiale, n'a pas résisté aux intérêts des plus puissants. Alors que la pandémie persiste et reste un danger pour l'humanité, l'égoïsme rabougri des bourgeoisies et financiers des pays riches l'a une fois encore emporté.

## Chacun pour soi

Un an d'attente et d'espoir, avant que le vaccin anti-covid ne trouve son application. Un an durant lequel, laboratoires et gouvernements, dans une course effrénée et une concurrence exacerbée manipulaient les opinions publiques, par des flots, de communications médicales soit anesthésiantes soit alarmistes, ou par des agissements politiques répressifs tel la France avec le couvre feu, l'état d'urgence sanitaire reconduit... Un an pendant lequel, alliés et pays amis se concurrençaient pour sortir le premier un vaccin, puis s'affrontaient ensuite hypocritement pour se procurer les doses du vaccin salvateur. Mais américains et européens se retrouvaient pour dénoncer, dénigrer les vaccins russes ou chinois : ces concurrents qui les talonnaient par leur recherches. Les États européens trouveront un accord sous la bannière de l'Union Européenne. La France qui espérait un cocorico fera profil bas suite au « cocori-couac » des laboratoires Sanofi et Pasteur relégués aujourd'hui à ne faire que de la mise en flacons pour Pfizer - BioNTech.

Dans ce contexte de crise économique télescopée par le Covid19, le vaccin est devenu un enjeu de puissance dans sa dimension idéologique. L'arc « atlantiste », composé des USA, de l'Europe et de la Grande Bretagne « bréxitée », s'est retrouvé derrière le vaccin américain produit par Pfizer-BioNTech du trust américano-allemand, puis de Moderna. Une bonne affaire pour le trust pharmaceutique qui empochera des milliards. Mais aussi pour les USA et l'Allemagne -locomotive de l'Europe- qui voient leur prestige rehaussé.

Dans le même temps, les vaccins russes et chinois sont passés sous silence par les gouvernements occidentaux sinon raillés par leurs sommités médicales ou leurs intervenants multiples. Attitude que traduit en Août 2020, le ministre de la Santé O. Véran : « Je n'ai pas à donner ma confiance à ce vaccin russe ». Attitude et propos qui n'empêcheront pas l'institut russe Gamaleya de mettre au point son propre vaccin SpoutnikV (1), de vacciner le peuple russe puis de l'exporter vers de nombreux pays.

Il va de soi que le président russe V.



1) cf article sur le coronavirus CA décembre n°305 "La COVID et les mensonges de la politique gouvernementale"

Poutine allait se saisir lui aussi de cette réussite médicale. Face aux blocs US et à l'Europe, avec lesquels il a un nombre de contentieux, il affirmait la puissance et l'indépendance de la Russie dans cette guerre des vaccins et il réanimait la flamme nationaliste qui faiblissait socialement. Forte de cette situation, la Russie fournira des doses vaccinales non seulement à la proche Biélorussie, mais aussi au Brésil, à l'Argentine et la Bolivie mais également à l'Algérie, et à plusieurs pays d'Afrique, à l'Iran et aux Palestiniens. Soit à ce jour, plus d'une cinquantaine de pays de part le monde dont l'Inde grand producteur de médicament qui produira le vaccin SpoutnikV.

Puis couronnant le tout, Poutine enfoncera un coin dans le bloc européen en fournissant la Hongrie de Victor Orban.

Pendant que l'Europe se jetait dans les bras de Pfizer, Moderna ou AstraZenéca et dénigrait le vaccin russe, la Chine développait son « soft power ». Puissance nucléaire, première puissance économique rivale des USA, la Chine vaccinait déjà sa population et commençait elle aussi à exporter son vaccin « Sinopharm ». Pékin affirmait que tout vaccin mis au point en Chine avait vocation à devenir : « un bien public mondial ».

S'appuyant sur sa stratégie dite de « la route de la soie » développée dès 2013 pour booster son économie et assurer ses exportations, elle produira la route de « la Santé ». Elle exporte alors ses vaccins : plus pratiques à stocker, à administrer et moins chers. Elle fournira ainsi des pays d'Afrique : Maroc, République du Congo... des pays d'Asie : Malaisie, Vietnam... le Moyen Orient: Jordanie, Égypte, Émirats.... et aussi l'Amérique latine: Chili, Mexique, Pérou etc. Elle fera don de 100 000 doses à la Guinée Equatoriale.

Bref au travers de sa politique sanitaire de lutte contre la pandémie, elle a su combler dans ces pays, le vide laissé par l'égoïsme des puissances impérialistes occidentales. Avec le vaccin, elle a su poursuivre ses velléités expansionnistes. Avec sa politique du « soft power », elle étend son influence et affirme sa puissance.

La gestion catastrophique de la pandémie par l'arc atlantiste où le chacun pour soi prime depuis la pénurie des masques jusqu'aux commandes des vaccins anti-covid19, a permis à la Russie de Poutine de s'affirmer une fois encore après l'annexion de la Crimée et son intervention en Syrie, et à la Chine de se repositionner avec plus de force sur la scène internationale, surtout face à son grand rival américain.

## Le cas d'Israël

Moins d'un mois après le début de sa campagne de vaccination, plus de 30 % des israéliens-nes avaient reçu un vaccin Pfizer BioNTech ou Moderna. Ce pays a maintes fois été salué par nos éditocrates pour l'efficacité du gouvernement à vacciner sa population. B. Netanyahu, est empêtré dans plusieurs affaires judiciaires et devra de nouveau affronter le verdict des urnes. En présentant un bilan vaccinal et sanitaire positif devant les électeurs et électrices, il espère garder son poste de premier ministre. Par ailleurs, intégré dans la sphère « atlantiste », Israël a participé à la razzia sur les vaccins. Il a payé le prix fort pour être parmi les premiers servis : 56 Dollars par vaccin soit 40 % de plus que ce qu'ont déboursé les américains ou les européens !

Poursuivant sa politique colonialiste à l'encontre des palestiniens, Israël a vacciné sa population laissant dans le même temps les Palestiniens démunis. Une situation dénoncée entre autre par Amnesty International qui appelait Israël à leur livrer des vaccins anti covid19. Fin janvier 5000 premiers vaccins SpoutnikV arriveront en Cisjordanie occupée. « Une goutte d'eau face aux besoins alors que dans le même temps Israël bat des records de vaccination » soulignera le journal Ouest-France.

Selon l'ONG Human Right Watch Israël a obligation à titre de puissance occupante de fournir des vaccins aux 2,8 millions de palestiniens de Cisjordanie occupée et aux 2 millions d'habitants de la bande de Gaza sous blocus israélien. Ce que réfute l'administration israélienne. Ainsi, ce vaccin qui aurait pu, aurait dû, être partagé comme bien commun pour l'humanité, reste une arme aux mains de bourgeoisies en mal de puissance pour asservir les peuples.

## Le fiasco français

Après avoir suscité la méfiance et les sarcasmes d'experts français de la Santé et les railleries d'éditocrates macroniens, il semble que le vent ait tourné concernant le vaccin Spoutnik V. Réalité oblige, le vaccin russe a enfin trouvé grâce. Il est vrai que la revue de référence: « The Lancet », a effacé les doutes et reconnu son efficacité. De plus, A. Merkel soutient la Russie dans sa démarche d'acceptation et de validation en Europe. Ce qui conduira le président Macron, à déclarer le 2 février que le vaccin russe « pourrait être homologué en Europe ». Une volte face du président traduite par le porte-parole du gouvernement G. Attal : « un vaccin, on ne regarde pas sa nationalité ». Il est vrai que le fiasco de Sanofi-Pasteur amène à être moins vindicatif à l'encontre de la Russie.

Alors qu'en novembre 2020 le prési-

dent français déclarait vouloir « encercler la Russie, l'isoler pour infléchir sa diplomatie... », aujourd'hui, l'échec d'un vaccin français conduit le président à plus de modestie et la bourgeoisie nationale qui le soutient à revoir ses prétentions. Une bourgeoisie fébrile qui craint une agitation sociale tant le souvenir du mouvement des Gilets jaunes est encore présent. Une bourgeoisie empêtrée dans un Waterloo sanitaire jalonné de cafouillages et d'incohérences: du manque de masques voici un an jusqu'à l'insuffisance et l'imbroglio des livraisons et de doses de vaccins. Une bourgeoisie enlisée dans les sables du Sahel dans sa guerre contre des djihadistes et qui attend toujours des renforts européens. Une bourgeoisie qui voit le journal « The Economist », déclasser la France et la ranger dans les démocraties défailtantes. Ces désenchantements trouveront écho dans les propos de F. Bayrou sur France Inter. Ce haut commissaire au plan et président du MODEM qui voit le fiasco de la gestion de la crise sanitaire et la relégation de Sanofi et Pasteur comme : « un signe de déclassement de la France... ce déclassement est inacceptable ». Ou comme F. Roussel : secrétaire du Parti communiste qui déclarera sur Public Sénat : « c'est l'humiliation de la France. A quel niveau est tombée la nation ».

En effet sur les cinq membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU, la France non seulement pointe aux abonnés absents mais voit son fleuron « Sanofi » relégué à remplir les flacons de Pfizer ou Moderna et distribuer ces vaccins en Europe.

Même avec sa plus grande volonté, Macron n'a pu sortir les vaccins « des lois du marché ». Sans doute le savait-il pertinemment en tant qu'ancien banquier. Lui et ses comparses de classe sont trop liés et soumis aux intérêts du grand capital pour y déposer le moindre grain de sable qui enrayerait la machine à profit. Dans cette guerre et course aux vaccins, la bourgeoisie française a perdu sa bataille. Il n'est donc pas étonnant que Russie et Chine se soient engouffrées dans ses zones d'influence pour planter leurs banderilles SpoutnikV et Sinopharm.

MZ. Caen le 12 02 2021



# Retour sur le squat d'exilés du collège Maurice Scève à Lyon

Ce texte présente l'histoire et l'expérience de ce squat. Il aborde des problèmes politiques et techniques rencontrés de sa création le 28 septembre 2018 à son expulsion le 27 octobre 2020.

Il a été rédigé à partir de discussions avec G. un soutien présent et actif sur toute la durée du squat, et d'un projet de livre en cours d'écriture sur cette expérience de solidarité. L'expulsion du squat par la nouvelle municipalité verte sera abordée ultérieurement.

## UN SQUAT DANS LE QUARTIER LYONNAIS À LA MODE

Le squat Maurice Scève est un ancien collège situé sur le Plateau de la Croix Rousse. Sous la Municipalité Collomb, le collège a été désaffecté et promis à la vente pour décembre 2020 au promoteur Vinci pour y construire des immeubles de luxe avec une vue imprenable sur le Rhône. Trois bâtiments seront squattés ; le quatrième, le plus grand, sera volontairement écarté car son occupation aurait représenté un apport d'environ 300 personnes supplémentaires et des problèmes logistiques en conséquence.

Sa localisation sur le plateau de la Croix Rousse, a été déterminante pour l'entraide, la solidarité, les actions et la durée (2 ans) du squat, du fait des nombreux réseaux politiques, syndicaux, militants présents sur le quartier. La situation politique locale (affrontements entre différents courants du macronisme, poussée des Verts), des décisions de justice, la pandémie de la COVID ont aussi joué en faveur du squat.

### L'occupation

Durant l'été 2018 sous la pression d'associations telle l'AMIE (Aide aux Mineurs Isolés Étrangers) la mairie du 1er (tenue par une opposante de gauche à Collomb) avait autorisé l'utilisation d'une salle rue Diderot, « La Marmite Colbert », pour héberger les exilés mineurs qui étaient à la rue. Ceci à la condition qu'ils ne soient jamais seuls c'est à dire que jour et nuit, des soutiens (terme convenu pour désigner militantes et militants), se relaient pour leur tenir compagnie et assurer la sécurité.

En septembre 2018 les associations qui utilisent la salle pour leurs activités durant l'année scolaire reprennent possession des lieux, et les MIE se retrouvent dans des tentes montées dans le jardin de la Grand'Côte voisin. Des libertaires prennent alors l'initiative d'ouvrir le collège désaffecté pour qu'ils y trouvent un toit, le jeudi 24 septembre, à l'issue d'une manifestation.

### DES DÉBUTS DIFFICILES

Des problèmes classiques mais cruciaux se sont immédiatement posés : accès à l'eau (qui sera un problème récurrent), électricité (éclairage et chauffage toujours insatisfaisants, avec des

AG se tenant parfois à la lueur des portables mais c'était un moindre mal), sanitaires, aménagements des lieux (cuisine, chambres), nourriture... Dans un premier temps, tout cela sera effectué par les soutiens.

Tout n'a pas été de soi au début avec l'arrivée des suprémacistes noirs parisiens de la LDNA (Ligue de Défense Noire Africaine). Leurs pratiques ont consisté à attiser la violence contre les soutiens « blancs », en les assimilant à des colonisateurs, en faisant entendre, entre autres choses, que ceux-ci pouvaient être des pédophiles qui venaient ici chercher leurs proies. Moments difficiles car publiés sur les réseaux sociaux... Certains d'entre nous ont été désignés à la vindicte publique. Mais avec le temps les heurts se sont atténués, même si des tensions ont persisté pendant quelques mois car certains habitants du squat proches de la LDNA ont tenté pendant de nombreux mois de prendre la direction du lieu en manipulant les assemblées générales...

### LES HABITANTS

Il s'agit d'hommes jeunes d'Afrique sub-saharienne, souvent mineurs et célibataires (guinéens, sénégalais, maliens, camerounais, quelques algériens, pas de syriens ni d'Afghans). Les habitants étaient francophones mais aussi anglophones ce qui a rajouté des difficultés dans les débats malgré les efforts de traduction. D'une cinquantaine de personnes (pas toutes des mineurs) au début, l'effectif grossira jusqu'à 450, selon des mouvements réguliers d'entrées et de sorties.

Le squat n'a accueilli que rarement et que pour quelques jours des femmes ou des couples essentiellement pour une raison : ne pas reproduire ce qui c'était déjà produit dans un autre squat (Mandela à Villeurbanne) où un réseau mafieux de proxénètes avait pris possession des lieux afin d'effectuer leur exploitation en toute tranquillité.

Il n'y avait pas de conditions préables pour pouvoir entrer: personne ne restait à la rue au moins le premier soir ensuite en fonction des possibilités des boucles d'hébergeurs étaient sollicitées «L'Appartage» pour les mineurs, « l'ouvre porte » pour les majeurs, sinon ils restaient au squat.

### LES SOUTIENS

Les soutiens au squat et aux squatters sont toujours restés une structure informelle de personnes issues de milieux très variés : des politiques, (LFI, libertaires, PCF, Verts, Ensemble...), des réseaux catholiques, du milieu associatif (AMIE, CUM) ou non encartées de nulle part. Leurs motivations étaient très variées : politiques, humanitaires, affectives...

Ce soutien prolongeait une série de mobilisations sur la Croix-Rousse contre, entre autres choses, la disparition des services publics : Sécurité sociale, Poste, agences SNCF et TCL ; crises à l'hôpital du quartier. En revanche, les affiliations et réseaux politiques des soutiens ont été régulièrement utilisés et sollicités surtout après la victoire des Verts aux municipales afin de trouver une issue positive à ce squat dont les habitants ne voulaient plus.

### Le règlement intérieur

- 1- Il est obligatoire pour les nouveaux de se présenter aux Référénts
- 2- Toute forme de violence est interdite, qui est sanctionnée par l'expulsion
- 3- La propreté du bâtiment est obligatoire et chaque dimanche il y a le nettoyage général du squat à partir de 10H
- 4- Il est interdit de boire et de fumer dans les lieux communs
- 5- Il est interdit de harceler les autres /soutiens comme habitants
- 6- Il est interdit de voler les affaires des gens. Si tu es pris une fois c'est l'expulsion
- 7- Il est interdit de jeter les ordures par la fenêtre
- 8- Il est interdit de pisser dans la cour
- 9- Toutes les décisions concernant le lieu et l'organisation doivent être prises par les habitants
- 10- L'organisation des soutiens doit s'organi-

ser et agir dans le sens de l'autogestion du lieu

11- Le respect doit être réciproque entre les soutiens et les Référénts, y compris les habitants

12- Il est interdit de prendre des photos ou de filmer sans accord des Référénts

13- À partir de minuit ; la musique est interdite dans les chambres et dans la cour

14- Toute menace aux Référénts donne droit à l'expulsion du lieu

15- Il est interdit de fumer dans les chambres ou tout le monde ne fume pas

16- Nul n'est au dessus de la loi

Des commissions ont été créées afin de répondre aux problèmes tant techniques que politiques. Elles étaient composées de soutiens et d'au moins un habitant. Elles se réunissaient très régulièrement souvent juste avant l'AG hebdomadaire. D'autres réunions étaient convoquées selon l'urgence.



Assemblée générale

Malgré la lourdeur et la complexité de la situation, n'y a jamais eu d'épuisement de l'investissement des soutiens. Certes il y a eu des départs mais toujours compensés par de nombreuses arrivées. Entre 30 et 50 personnes étaient régulièrement présentes.

### L'ORGANISATION INTERNE

Il faudrait analyser la complexité des divisions entre habitants, pays, origine ethnique, religions, leur grande disparité sociologique (certains étant en faculté et d'autres totalement analphabètes), leur découverte de cette forme de démocratie auto-gestionnaire, car une règle de base a servi de fil conducteur : aucune décision n'était prise sans l'assentiment des occupants.

Les AG ont créé des moments de débat où s'opposaient des vues différentes sur la gestion du lieu mais la réalité étant que seuls les exilés y habitaient exclusivement (à part, au début quelques personnes non issues de l'immigration) le dernier mot leur revenait.

Au départ, des AG réunissaient les mercredis, soutiens et habitants. Mais au fil du temps leur participation a fortement baissé (motivation, conflits variés, situations personnelles très difficiles, problèmes de traduction...) avec aussi parfois des critiques des habitants envers les soutiens.

Il est devenu clair que la forme AG commune ne convenait plus. La solution sera celle d'une AG d'habitants le dimanche, où des soutiens seront présents à titre d'observateurs ou uniquement à titre technique (transmission d'informations). Mais au fil du temps elle sera remplacée par des réunions d'habitants référents.

Les référents ont plutôt été cooptés

par les habitants qu'élus, l'élection ayant été perçue comme une pratique néo-coloniale par des occupants. La tentative d'avoir un référent relayeur par chambre a été un succès mitigé, la rotation des occupants étant un frein.

Les volontaires se proposaient et étaient cooptés par les habitants. Ils n'étaient pas très nombreux à se présenter.

En parallèle, les soutiens organisaient des AG régulières, ouvertes aux habitants, pour faire le point sur les diverses commissions et aborder les questions d'actualités : organisation des manifestations, travaux, lutte contre les procès, lutte pour la régularisation... Celles-ci ont réuni au plus bas une quinzaine de personnes mais sont montées parfois jusqu'à 200, quand les occupants et référents les rejoignaient.

Entre fin 2018/ début 2019 suite à divers problèmes (bagarres entre habi-

tants, détournement de la nourriture par d'autres, problèmes de chambres) les occupants ont élaboré, discuté et adopté sous l'impulsion d'un habitant-référent plus au fait des problèmes se posant dans les squats, un règlement intérieur qui s'appliquait à tous y compris aux soutiens.

### RELATIONS POLITIQUES DU SQUAT (AVEC LA MÉTROPOLE ET LA PRÉFECTURE)

La Métropole, alors dirigée par D. Kimmelfeld (dauphin de Collomb, mais qui a refusé de lui céder sa place après sa démission du gouvernement, fin 2018) a soufflé le chaud et le froid en permanence. D'une part elle a mandaté des associations pour rendre le lieu habitable et d'autre part elle a mis la pression en tentant d'obtenir régulièrement par la voie légale, l'expulsion du squat.

C'est au cours d'une AG de novembre 2018 qu'a été prise la décision de faire intervenir des associations pour diminuer les difficultés d'approvisionnement alimentaire et tenter de résoudre les problèmes électriques. Une demande insistante a été faite auprès de la Métropole afin qu'elle assure ses obligations légales d'accueil des mineurs.

Ceci ne s'est pas fait sans un âpre débat qui a vu partir des soutiens de la première heure partisans d'un squat autarcique. Le squat (habitants et soutiens) s'est battu contre la Métropole pour que le cas des mineurs ne soit pas séparé du sort des majeurs.

Côté « humanisme » la Métro a donc mandaté ponctuellement des associations en période de trêve hivernale. Elle a trouvé ici une solution à moindre coût pour le logement des mineurs et majeurs et cela lui évitait d'assumer ses obliga-



Intervention au conseil métropolitain lyonnais le 18 mars



**Les commissions**

**Accueil :** au début, tous les jours puis deux à trois fois par semaine le soir. C'est une commission vitale pour les arrivants : C'est là que les jeunes de tout Lyon viennent chercher des renseignements sur leur situation, de l'aide, (médicaments, masques, ticket de bus...) mais aussi orientation vers des structures ad hoc : services sociaux, formation, cours de français...

**Nourriture et cuisine :** il faut assurer 200 repas par jour. Les cuisiniers sont les habitants. Les repas sont à base de riz, de poulet et de pâte d'arachide.

**Travaux :** électricité, plomberie, sanitaires, chambres, lits, nettoyage, jardin et entretien.

**Animation :** fêtes, concerts de soutien avec des artistes locaux et du squat, studio d'enregistrement, fabrication de masques, équipe de foot...

**Communication :** pour répondre aux nombreuses sollicitations médiatiques. Les habitants sont toujours restés très méfiants et ont demandé à relire et valider les écrits des journalistes. Un exemple de fausse information : Le Lyon Bondy blog a publié un article disant que le squat était un cluster à COVID, suite à un coup de téléphone au commissariat du coin qui a insinué qu'il y avait des cas de Covid au squat, ce qui aurait pu entraîner sa fermeture immédiate.

**Alternative/hébergement :** un groupe se réunissait régulièrement pour recenser les lieux vides sur la métropole, tenter d'inciter les bailleurs sociaux et privés, les associations à ouvrir des appartements en co-location de façon que les jeunes avec leurs ADA logement en paient le loyer.

**Groupe récit :** formé avec le groupe des psychologues et des avocats pour préparer les habitants à l'entrevue avec l'OPFRA ou la CNDA pour obtenir l'asile car ces entretiens sont extrêmement dures et déstabilisantes pour eux.

tions légales envers les jeunes demandeurs d'asile.

Elle débloquent 250 000 € pour l'ALPIL (Association Lyonnaise Pour Insertion par le Logement) et 150 000 pour NDSA (Foyer Notre-Dame des Sans-Abris).

Les deux associations mandatées agiront en partenariat avec les habitants et soutiens sans que jamais ne soient remises en question la gestion du lieu, celle-ci restant du ressort des habitants.

L'ALPIL interviendra sur les chambres, les cuisines, les parties communes, l'installation de sanitaires... et pour la réalisation du diagnostic social demandé par la Préfecture (chaque habitant expose sa situation en vue de trouver une solution de logement et de suivi juridique.)

NDSA interviendra pour l'approvisionnement en nourriture et l'accès aux droits.

Ces associations se retireront officiellement à la fin de la trêve hivernale, ce qui posera de gros problèmes au squat pour la nourriture. Nous avons donc mis en place des cagnottes qui permettaient d'acheter ce qui était nécessaire pour les habitants car les dons de produits frais issus des invendus des magasins étaient souvent inadaptés aux conditions de stockage et aux habitudes alimentaires. Ces cagnottes ont collecté 30/40 000 €.

En parallèle, la Métropole demande régulièrement l'expulsion du squat. Un premier procès se déroule en septembre 2018, avec un jugement défavorable pour celui-ci. Il est fait appel et un gros dossier étayé de témoignages du voisinage et de soutiens est monté pour contrecarrer la demande d'expulsion qui culmine avec une assignation des habitants et des soutiens pour une expulsion immédiate le 28 juin 2019. La seule réponse à la situation intenable des exilés sur Lyon, c'est l'huissier.

Finalement, le 24 septembre 2019 en appel, le juge refuse l'expulsion car les jeunes sont en cours de demande d'asile, leur relogement après expulsion est impossible du fait des carences des

pouvoirs publics dans ce domaine, qu'ils sont bien intégrés dans le quartier et dans un lieu de vie sécurisant après les épreuves qu'ils ont connues. La métropole fait appel et est déboutée en mars 2020.

**MÉDIATION**

La Préfecture, a toujours refusé de reconnaître le Collectif de soutien au col-

vail : cela est vécu comme une humiliation et favorise la surexploitation par le travail au noir) et la carte ADA(2) car sa réforme ne rend plus possible le retrait de liquide en DAB.

Celle-ci a répondu par le Diagnostic social (DS) sur la base du volontariat. C'est une étape fondamentale pour l'avenir des exilés. L'examen de la situation de chaque habitant permet ou pas, de lui proposer un hébergement,



Une des nombreuses conférences de presse

lège Maurice Scève et de le rencontrer. La difficulté sera en partie contournée par la mise en place d'une médiation qui comprendra le père Delorme (1), Louis Lévêque (ex-adjoint à la mairie de Lyon chargé de la cohésion sociale), Pierre-Yves Joly (ancien bâtonnier) et Yves Husson (ancien sous-préfet).

Dans un premier temps habitants et soutiens les rencontrent séparément puis ils font leur compte-rendu de conclusions à la Métropole et la Préfecture. Cette médiation se résumera très vite à la seule intervention de Delorme. La demande des habitants et soutiens est simple et commune : pas d'expulsion sans relogement.

Les points abordés avec la Préfecture ont porté sur l'hébergement des demandeurs d'asile (DA), l'accès au travail (ceux-ci n'ont pas d'autorisation de tra-

l'évolution dans sa procédure de demande d'asile ou de titre de séjour. Comme l'expérience précédente de DS dans un squat (Amphi Z) avait été assez négative, nous avons exigé et obtenu que les retours soient fait rapidement.

Avec la Métropole les discussions beaucoup ont porté sur la mise à l'abri des mineurs conformément à ses obligations légales. Mais il faut constater que leur « humanisme » a vite trouvé ses limites malgré les promesses répétées : pas de suivi pour l'électricité, pas de campagne de dératisation ni d'éradication des punaises de lit... On ne sait pas si cela a été une volonté politique de faire pourrir le squat au sens propre, mais cette situation a joué sur le moral de l'ensemble des personnes concernées.

1 - Connus sous le nom de « curé des Minguettes » depuis son investissement dans la marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983  
2 - Allocation pour Demandeur d'Asile

Manifestation lors de l'inauguration de la Biennale



**PARADOXES DU RELOGEMENT**

Les propositions de relogement et la COVID nous ont permis de constater un effet particulièrement pervers. Des hébergements sont proposés, mais les restrictions sanitaires interdisaient les transferts dans d'autres régions proches du Lyonnais. Par ailleurs, compte tenu de l'activisme des soutiens du collège, seul le sort de ses habitants a été pris en compte, aux dépens des autres demandeurs d'asile abrités dans d'autres squats. Des procédures d'expulsion par charter ont-elles été effectuées pour libérer des places, tant le désir d'en finir avec ce squat devenait impérieux ? Il est vrai que l'on parlait de ce lieu même à l'international !

**AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS LIÉS AU GRAND NOMBRE D'HABITANTS ET À LA DURÉE DU SQUAT**

L'avantage du grand nombre d'habitants c'est qu'il ne passe pas inaperçu mais le plus gros problème c'est d'assurer le quotidien et là des trésors d'initiatives en tous genre permettront de remédier aux dysfonctionnements de tous types (institutionnels, techniques...).

L'avantage indéniable de la durée est de pouvoir s'organiser, se structurer et de créer des liens entre habitants et soutiens. Cela permet d'envisager d'autres actions que le quotidien à gérer : les fêtes, les expos, les ateliers, les manifestations et actions en direction de la population et des autorités...

Le Collège est devenu un point de repère pour les demandeurs d'asile qui ont obtenu un hébergement mais n'ont pas le droit de travailler. Ils venaient rencontrer les habitants, les soutiens, tout comme les mineurs hébergés par la métropole ou dans des boucles.

Le squat a été une énorme épine dans

le pied des autorités. Comme il était connu nationalement et internationalement il était plus difficile de l'expulser, surtout en période pré-électorale.

La vie en squat avait, malgré les difficultés du quotidien, un avantage énorme pour les habitants : le fait de rester groupés, de pouvoir échanger, s'informer, agir...

On voit bien la différence depuis l'expulsion : hébergement en hôtel parfois à 4 par chambre, isolement. Ils sont livrés à eux-mêmes alors qu'il y a urgence : assistance juridique et sociale, suivi sanitaire, notamment psychologique, pour un public particulièrement vulnérable de par son parcours et les conditions de vie qui lui sont faites.

**LA LUTTE POUR RENDRE VISIBLE LA SITUATION DES RÉFUGIÉS**

Les habitants et les soutiens ont organisé ou participé à de nombreuses manifestations et actions : à l'occasion des procès en expulsion du squat et d'autres, des procès en appel pour délit de solidarité des militants P-A. Mannoni et Cédric Herrou. Afin de ne pas se faire oublier des actions spectaculaires ont été organisées : lors de l'inauguration de la Biennale d'Art Contemporain 2019, de l'ouverture du Festival Lumière 2019 avec Martin Scorsese tout comme lors des réunions du conseil métropolitain ou de la mairie d'arrondissement. Les habitants ont activement participé à ces actions.

**LA LUTTE POUR LA RÉGULARISATION POUR TOUTES ET TOUS**

Les demandeurs d'asile arrivés en France sont mis au ban de la société et rendus invisibles : hébergement en hôtel ou CADA qui les isole les uns des autres et de la société française, enfermement en CRA et interdiction de travailler. Cette interdiction favorise le

travail au noir dans le BTP, la restauration rapide, la livraison de repas... Dans ce secteur des « âmes sensibles » sous-louent leur compte à des sans-papiers, prenant au passage 50 % de la course.

Pour lutter contre cette mise au ban de la société pendant le confinement et à l'instar de quelques pays qui ont plus ou moins régularisé des migrant.e.s nous avons lancé un appel à la régularisation des sans papiers qui a été repris nationalement.

En avril 2020 le Collectif Habitants et Soutiens au Collège Maurice Scève envoie une lettre ouverte à Macron pour la régularisation pérenne de tous les sans-papiers : 210 personnalités nationales et locales, 92 organisations. Cette lettre devenue pétition rassemblera 8000 signatures. Cette initiative sera suivie d'un autre un appel, avec plusieurs collectifs soutiens/ migrants de la région de Lyon (3) dans lequel nous demandons : la régularisation inconditionnelle, un logement pour tous et toutes et la fermeture des CRA.

**PÉRENNISER LE SQUAT ?**

Cette question s'est posée et se posera tant que les politiques de l'immigration, de l'accueil, du logement et l'interdiction de travailler ne changeront pas. On oscille entre humanitaire et politique.

À Maurice Scève, nous avons évoqué des coopératives pour réparer des vélos, faire de la menuiserie et bien d'autres choses. Mais tout cela s'est heurté aux problèmes récurrents de la maintenance du site.

Le squat a des avantages : convivialité, possibilités d'autogestion mais qui doivent être mis en balance avec le sentiment d'insécurité permanent que vivent individuellement les exilés (précarité, racisme, situation irrégulière)... Ils aspirent à une autre vie plus décente et dénoncent la précarité, la saleté et l'insalubrité bref des conditions difficilement vivables. Pour eux, un squat « c'est la rue entourée de murs et un toit ». Le lieu n'est pas vivable sur la durée et les jeunes n'aspirent qu'à le quitter.

Ce débat a fait rage dans une assemblée locale appelée Intersquats.

Pour les habitants, le squat n'est pas un but en soi ni un mode de vie choisi mais une mise à l'abri et un moyen de pression pour obtenir leurs droits. La majorité des soutiens et habitants souhaitait sortir de cet habitat précaire et indigne.

Cette position s'est confrontée à une stratégie jusqu'au-boutiste (c'est à dire pouvant aller jusqu'à l'expulsion manu militari et sans possibilité de relogement) notamment avec des squats (tenus par des politiques) qui ne font pas qu'héberger des exilé.e.s et qui luttent par ce moyen contre la gentrification d'un quartier.

G. et Eugene the Jeep

3- Collectif Intersquats Exilé-e-s Lyon et Environs (CIELE) rassemblant Collège sans frontières Maurice Scève et Augustine ; Collectifs Amphi Z : Duracuire, Agir Migrants, ECC, Feyzin, Lafayette et Arloing

# L'INCESTE, MAI 68 ET LE PATRIARCAT

Après la sortie de deux ouvrages en France – Le Consentement de Vanessa Springora en 2020 et surtout La Familia grande de Camille Kouchner en janvier dernier –, #MeTooInceste a surgi sur les réseaux sociaux pour exposer au grand jour les violences sexuelles subies par des mineur-e-s, dans le cadre familial ou pas. Sur la question de l'inceste, des attaques ont été portées contre Mai 68, et une demande d'intervention a une fois de plus été adressée à l'Etat alors qu'il a pour fonction d'assurer la stabilité de l'ordre patriarcal et capitaliste.

L'inceste, rapport sexuel entre personnes apparentées, est une réalité paradoxale à plus d'un titre :

- Il a toujours existé (en attestent par exemple Œdipe et sa mère Jocaste dans la mythologie grecque, ou Loth et ses filles dans la Bible), mais on ne le mentionne guère que pour souligner son interdiction. Ainsi, l'article que lui consacre Encyclopaedia universalis commence par : « Dans toutes les sociétés connues, l'inceste est prohibé (1), et l'infraction à la règle sévèrement châtiée. » Selon Lévi-Strauss, c'est ce tabou qui, en obligeant les hommes à nouer des relations avec des étrangers, permet de développer échanges et alliances entre les divers groupes sociaux. Et Freud fonde sur lui l'universalité du complexe d'Œdipe (l'ensemble des désirs amoureux et hostiles que l'enfant éprouve à l'égard de ses parents).

- L'Encyclopédie Larousse définit l'inceste comme les « relations sexuelles entre un père et sa fille, une mère et son fils, un frère et une sœur », mais des lois votées en 2010, 2016 et 2018 l'ont inscrit dans le Code pénal en élargissant le nombre de personnes concernées, pour prendre en compte les changements intervenus dans les structures familiales depuis plusieurs décennies (2). C'est à partir de ces nouveaux critères qu'ont

été classés incestueux les rapports sexuels entre Olivier Duhamel et un de ses beaux-fils révélés par Camille Kouchner dans son livre.

- Dans de nombreux pays dont la France, l'inceste n'est pas considéré comme une infraction en soi : il fait seulement partie des circonstances aggravantes en cas de viol ou d'agression sexuelle commis par les membres de la famille telle que définie dans le Code pénal. Les relations incestueuses entre adultes consentants sont donc admises, alors que le mariage entre personnes du même sang (3) reste prohibé par le Code civil (avec pour fréquente justification un risque accru de malformations cardiaques, cérébrales et d'autres maladies génétiques chez les enfants issus de telles unions, du fait de la consanguinité, mais les problèmes de succession posés par celles-ci en sont une raison plus probable) (4).

- Les parents transmettent en général à leurs enfants, de façon tacite, l'idée qu'on ne fait l'amour avec aucun membre de sa famille, aussi cette relation « sale » (inceste vient du latin incestum, « souillure ») est-elle le plus souvent dissimulée. Mais elle demeure courante dans le monde entier, et elle est tolérée parce que la famille reste la structure de base dont l'organisation patriarcale a besoin pour inculquer les rôles sociaux attendus des deux sexes : nul n'intervient dans ce vase clos. Les victimes de violences sexuelles incestueuses n'ont donc d'autres solutions, pour les faire cesser, que déposer une plainte (5) ou rompre avec les leurs.

Par ailleurs, lorsque l'on observe les témoignages postés sur les réseaux sociaux à l'appel du collectif féministe #NousToutes ou relayés par les médias à propos de l'inceste, on peut faire deux constatations :

- Ils concernent en général des rapports sexuels imposés par un membre d'une famille à un autre de ses membres (« classiquement » par un homme à une fille), c'est-à-dire des violences sexuelles incestueuses (6), mais aussi des rapports sexuels imposés par

un-e adulte sur un-e mineur-e en dehors de la sphère privée. Autrement dit, l'inceste est ici plus ou moins utilisé comme synonyme de toutes les violences sexuelles sur mineur-e-s – un glissement de sens qui n'aide pas à réfléchir correctement sur le sujet, d'autant qu'ailleurs des amalgames ou des approximations entretiennent une autre confusion du langage (voir le premier encadré).

- En dépit de leur diversité, ces témoignages ont assez fréquemment pour points communs que leurs auteur-e-s restent dans l'anonymat (7), ne tombent pas dans la délation et n'appellent pas à la vengeance. Les récits sur des violences sexuelles incestueuses traduisent surtout une souffrance en partie due à l'impossibilité d'en parler à des proches, pour diverses raisons (sentiment de culpabilité, honte de sa propre passivité, peur de ne pas être cru-e ou de peiner, sinon du qu'en-dira-t-on...), et un soulagement de pouvoir enfin le faire, même si on se confie à des inconnu-e-s. La relation de proximité entre l'agresseur et sa victime crée en effet un terrible conflit de loyauté qui peut avoir de fortes répercussions sur le reste de sa vie : dépression, risques suicidaires, conduite addictive, troubles alimentaires... De plus, selon l'enquête « Virage » menée par l'Institut national d'études démographiques en 2015, les femmes exposées dans l'enfance à des violences sexuelles courent un risque accru de revivre à l'âge adulte des situations similaires.

## TOUT ÇA, C'EST LA FAUTE À 68 ?

Les « événements » de Mai 68 ont trop profondément marqué la société française pour que les gouvernants puissent faire l'impasse dessus ; aussi se sont-ils plutôt employés, depuis un demi-siècle, soit à les réécrire pour en tirer quelque avantage, soit à en ternir le souvenir. Ce que l'on désigne maintenant comme « l'affaire Kouchner-Duhamel » vient de permettre une nouvelle offensive contre le « joli mois de mai ».

Le Monde a été le premier journal à relater les rapports sexuels imposés par

1. Avec des variations dans les interdits selon les époques, les pays, la nature des liens de parenté, l'âge et les lois en vigueur.

2. A présent, les viols et les agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis par un ascendant, un frère, une sœur, un oncle, une tante, un neveu ou une nièce, mais aussi par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé d'une de ces personnes, s'il a sur la victime une autorité de droit ou de fait.

3. Ascendants et descendants et alliés dans la même ligne, frères et sœurs, oncle et nièce ou neveu, tante et neveu ou nièce.

4. Les pharaons en Egypte, les empereurs au Japon (jusqu'en 1989) ou les rois de France ont transgressé l'interdit de l'inceste pour être associés aux dieux ou concentrer leur légitimité sur un lignage qui excluait les autres familles.

5. Selon les services de police et de gendarmerie, sur les 6 737 personnes mises en cause pour des violences sexuelles incestueuses entre 2016 et 2018, 95 % étaient de sexe masculin ; et, parmi les 4 341 victimes de ces violences (dont 78 % de filles), la moitié avait moins de 4 ans.

6. D'après la sénatrice Annick Billon, présidente (centriste) de la délégation aux Droits des femmes, « environ 150 000 viols et tentatives de viol sur mineurs » se déroulent chaque année en France ; et, « neuf fois sur dix, le prédateur sexuel est un proche, un ami, un membre de la famille, une personne de confiance ».

### « 1 FRANÇAIS SUR 10 DIT AVOIR ÉTÉ VICTIME D'INCESTE »

Cette annonce choc faite en novembre dernier par l'association Face à l'inceste a été reprise et commentée sur tous les canaux de communication, mais le sondage Ipsos sur lequel elle repose prête le flanc à la critique. Il a été réalisé sur internet auprès de seulement 1 033 personnes (attirées, de plus, par l'annonce d'une enquête visant à supprimer « l'obligation légale pour la victime d'inceste de devoir prouver son non-consentement »). Et, surtout, il parvient à ce « nouveau chiffre de l'inceste en France » en additionnant les résultats obtenus pour les cinq « situations d'inceste » suivantes : « Subir des agressions sexuelles comme des attouchements ou des caresses », « Etre l'objet de confidences répétées à caractère sexuel », « Subir des viols », « Subir des actes d'exhibitionnisme » et « Etre obligé de poser pour des photographies érotiques ou pornographiques ».

7. Ce sont des personnalités politiques, culturelles ou médiatiques qui, comme pour #MeToo en 2017, ont tendance à afficher leur nom et celui de leur agresseur ou agresseur présumé.

8. On y trouve par exemple Jean-Paul Sartre, Roland Barthes, Simone de Beauvoir, Gilles Deleuze, Guy Hocquenghem, Louis Aragon, Francis Ponge, André Glucksmann, François Chatelet, Patrice Chéreau ou Félix Guattari.

9. Cette enseignante qui a eu en 1968 une relation sexuelle avec un de ses élèves, âgé de 16 ans, s'est suicidée l'année suivante après avoir été condamnée pour détournement de mineur. Autres temps, autres mœurs (?) : une large fraction de la population a soutenu cette relation en la considérant avant tout comme une histoire d'amour.

10. Selon l'avocate Caroline Mécarry, « 74 % des plaintes pour viol sur mineurs sont aujourd'hui classées sans suite, et les 26 % restants sont pour moitié requalifiées en atteintes ou en agressions sexuelles [délits passibles de dix ans de prison]. Il y a aussi des non-lieux. De ce fait, seuls 10 % aboutissent à un jugement » pour crime en cour d'assises (passible de vingt ans de prison).

Olivier Duhamel à un de ses beaux-fils et à en rendre responsables 68 ainsi que le « féminisme de cette époque » (sans plus de précisions). Le 4 janvier, sous le titre « Olivier Duhamel, l'inceste et les enfants du silence », la journaliste Ariane Chemin évoque l'ancre de ce mâle dominant réputé « charmant » comme un « phalanstère foutraque » qu'elle décrit de la sorte : « Tout est assez "olé-olé" chez les Pisier-Duhamel. Le maître-mot d'Evelyne [Pisier], c'est "liberté". Liberté pour une femme de quitter son compagnon si elle ne l'aime plus, liberté pour les enfants de se coucher à l'heure rêvée, liberté pour les parents de se baigner nus, l'été, dans la piscine de Sanary-sur-Mer. (...) Les enfants vivent comme les adultes et appellent leurs parents par leur prénom. » Dans l'article suivant, « "La Familia grande", autopsie d'un secret de famille », elle présente Evelyne Pisier comme une « femme non conventionnelle, si généreuse et féministe – à la façon de Mai 1968 » – qui prend le parti de son mari (Duhamel). Dans Le Monde du 14 janvier, elle ajoute, parlant de 2009 : « La révolution #MeToo n'a pas encore fait basculer ces esprits soixante-huitards et féministes qui ont accompagné la révolution sexuelle et ne jurent que par la "liberté". »

Mais comment peut-on associer 68 à Olivier Duhamel, constitutionnaliste qui, depuis trente ans, influence l'école des élites et ses directeurs ? Fils de Jacques Duhamel (trois fois ministre sous la présidence de Pompidou) et de Colette Rouselot (actionnaire des éditions de la Table ronde et épouse en se-

**« COMMENT ADMETTRE QU'ON A ÉTÉ ABUSÉ, QUAND ON NE PEUT NIER AVOIR ÉTÉ CONSENTANT ? »**  
(VANESSA SPRINGORA)

Le Sénat a adopté à l'unanimité, le 21 janvier, une proposition de loi rédigée par Annick Billon qui établit à 13 ans le seuil en dessous duquel un enfant ne peut être consentant à des rapports sexuels, mais le gouvernement veut de nouveau mettre ce seuil à 15 ans (la mesure était prévue dans le projet de loi Schiappa, en 2017, et il l'avait écartée devant l'avis défavorable rendu par le Conseil d'Etat).

Il est en fait bien difficile d'établir une norme dans un tel domaine, parce que tout le monde n'atteint pas au même moment la maturité nécessaire pour exercer pleinement son « discernement » (si tant est que ce dernier suffise à contrer une passion amoureuse). Des personnes sont plus matures à 15 ans que d'autres à 45 ; les filles sont souvent déclarées l'être davantage que les garçons à un même stade... De plus, l'ascendant qu'exercent certaines personnes (pour la plupart des hommes) sur d'autres, et qui leur permet d'obtenir d'eux ou elles des actes sexuels non désirés, ne découle pas seulement de l'âge, de la force physique ou d'une position d'autorité : l'appartenance sociale, le degré de culture, l'expérience ou le caractère jouent également. Vanessa Springora, follement éprise à 14 ans d'un Matzneff de presque 50 ans attentionné et célèbre, et flattée d'être remarquée par lui, aurait-elle moins été sous son emprise à 24 ou 34 ? Et aurait-elle mieux supporté qu'il ne lui soit pas fidèle ?

Les solutions avancées pour lutter contre les abus sexuels sur mineur-e-s ne font fréquemment que réduire leur droit à la sexualité par un renforcement de l'autorité parentale ou étatique. Le gouvernement déclare maintenant souhaiter, « en cas d'inceste », un seuil de consentement à 18 ans – l'âge de la majorité civile – alors que la majorité sexuelle ou l'aptitude à travailler (en apprentissage, donc sans salaire) sont fixées à 15 ans.

condes noces de Claude Gollimard), il a baigné dès sa jeunesse dans les hautes sphères politiques, culturelles et médiatiques. Il a conseillé Sarkozy, puis Hollande, avant Macron, et n'a jamais milité que pour ses intérêts personnels.

« Anticipant le retour du procès des soixante-huitards et de la pédophilie, lit-on dans Libération du 4 janvier, Camille Kouchner a précisé à L'Obs que [le contenu de son livre] n'a, selon elle, "rien à voir avec Mai 68" : "L'inceste est partout, il n'a pas de couleur politique, dit-elle. Il peut être à droite comme à gauche. La vraie question est : comment ça a pu avoir lieu ?" » Cette mise au point n'empêche pas le site Le Vif (L'Express) d'assurer le 25 janvier, dans un article intitulé « Affaire Duhamel – la fin de la permissivité sexuelle de Mai 68 » : « La gauche caviar sort ébranlée du scandale Olivier Duhamel (...). Parmi les dégâts collatéraux, une méfiance accrue à l'égard des élites issues de Mai 68. » Et, dans « Pédophilie : l'omerta de la gauche caviar » l'éditorialiste du Figaro Yvon Rioufol de s'en prendre sur son blog, dès le 6 janvier, à la gauche « morale » et au « libéralisme soixante-huitard », en ironisant : « Les sermonnaires, qui n'ont pas assez de mots pour dénoncer les crimes pédophiles commis au sein de l'Eglise, auront-ils le même goût à mettre au jour les turpitudes que la gauche caviar a pu s'autoriser ? (...) En effet, c'est cette même gauche "libérée" qui pétitionnait dans les années 70 pour défendre des pédophiles poursuivis par la justice. Bernard Kouchner était parmi les signataires. Réduire l'affaire Duhamel à l'inceste évacue la responsabilité de cette gauche autosatisfaite dans la violence faite aux enfants et adolescents. »

La tribune évoquée là – rédigée par l'écrivain Gabriel Matzneff, signée par 67

personnalités (8) et publiée dans Le Monde et Libération fin janvier 1977 – est à resituer dans son contexte. Elle reflète une double préoccupation de l'époque : faire reconnaître le droit des mineur-e-s à avoir une sexualité et dénoncer la répression exercée par l'institution judiciaire bourgeoise/patriarcale. Trois hommes passaient devant la cour d'appel des Yvelines pour attentats à la pudeur sans violence sur mineurs de moins de 15 ans (ils avaient filmé des jeunes de 12 et 13 ans lors de jeux sexuels), et ils avaient effectué trois ans de préventive... « pour des caresses et des baisers », disait la pétition. Bernard Muldworf, psychiatre et psychanalyste, rappelait dans L'Express du 1er mars 2001 qu'il l'avait signée parce que, à ses yeux comme à ceux des autres pétitionnaires, ces enfants n'avaient subi « aucune violence » et étaient « consentants », et parce que, alors, « la sexualité était vue comme subversive ». Kouchner, lui, s'est défaussé sur Jack Lang, affirmant avoir juste voulu répondre favorablement à sa sollicitation ; et Philippe Solliers a argué qu'« il y avait tellement de pétitions à cette époque-là qu'on ne faisait plus très attention à ce qui était écrit »...

Dans l'émission « C ce soir » sur France 5, le 25 janvier dernier, Michèle Perrot a quant à elle commenté la tribune incriminée par : « C'était l'époque (...) une question de mentalité », avant d'ajouter : « Qu'est-ce qui sera dénoncé dans dix ans comme un aveuglement ? »

A la vérité, la charge de certains médias contre 68 est une façon commode de se dédouaner de leur complaisance antérieure à l'égard de célébrités pédophiles – et peut-être aussi une occasion de régler des comptes au sein de l'intelligentsia (on apprend également, dans

Eve, créée par Dieu à partir d'une côte d'Adam a peuplé la Terre avec lui en ayant trois fils...





Kouchner est aujourd'hui la compagne de Louis Dreyfus, président du directoire du groupe Le Monde ». C'est, pour d'autres médias francs réacs, l'occasion de salir l'esprit de Mai. Car ce mouvement incontrôlable de révolte radicale continue bien sûr de susciter de la crainte, quand la nécessité d'un véritable changement social se fait plus que jamais sentir.

### LA VOLONTÉ D'EN FINIR AVEC TOUTE IDÉE DE RÉVOLUTION, VOIRE D'UTOPIE

Il ne faudrait pourtant pas oublier que les victoires féministes saluées de nos jours – le droit à la contraception et à l'avortement, le partage de l'autorité parentale, l'égalité professionnelle, l'accès égal des femmes et des hommes aux mandats électoraux, etc. – ont été remportées parce que Mai 68 a ouvert des brèches dans l'ordre patriarcal et capitaliste. Les multiples mobilisations des années suivantes s'y sont engouffrées pour transformer en profondeur la société française : sans cette contestation d'envergure, elle n'aurait pas le caractère « moderne » qu'encensent la classe politique et les médias, en comparaison avec d'autres taxées d'archaïsme et d'obscurantisme. L'âge de la majorité civile serait resté à 21 ans ; la « puissance

paternelle » s'exercerait seule sur les enfants ; les femmes ne pourraient être élues ; d'autres « affaire[s] Gabrielle Rusnier (9) » seraient sûrement survenues, etc. S'il n'y avait eu l'action des manifestantes revendiquant la libération sexuelle, notamment par l'« avortement libre et gratuit y compris pour les mineures », le vote de la loi sur l'IVG n'aurait jamais eu lieu – et Simone Veil (quels que soient ses mérites) ne serait pas la cinquième femme entrée au Panthéon.

Dès les années 80, cependant, la gauche au pouvoir s'est employée à réduire l'antipatriarcat et de l'antisexisme, le désir de révolution à celui de réformes. La pandémie de sida a favorisé le retour de l'ordre moral, et il est maintenant constamment demandé à l'Etat, sur des réseaux sociaux servant d'exutoire, de prendre en charge de nouvelles victimes d'abus ou de discrimination et de renforcer ses dispositifs répressifs (voir le second encadré) afin de mieux les protéger – même si les pratiques courantes des juges (profession très féminisée) montrent la vacuité d'un tel choix (10). Ainsi, #MeTooGay n'a pas tardé à apparaître pour jeter sur la place publique les violences sexuelles dans les milieux homosexuels. Nicolas Martin, producteur à France Culture, a ra-

conté que « c'était quand [il avait] 11 ans et l'autre 16 et demi » (donc entre deux mineurs) ; et il a appelé à d'autres #MeToo, « des trans, des putes, des handicapés, des migrants, de toutes ces minorités vulnérabilisées qui deviennent des proies pour les agresseurs ».

Chaque « commémoration » de Mai 68 a été l'occasion de le dénigrer, notamment en assurant que ses acteurs et actrices avaient vite gagné les sphères du pouvoir et profitaient de leur position sociale – pour mémoire, 10 millions de personnes étaient en grève dans la France entière juste avant les accords de Grenelle signés le 27 mai. Pendant longtemps, les flèches sont venues de la droite – en particulier de Sarkozy qui, dans sa campagne pour la présidentielle de 2007, éructait contre une « permissivité » dans l'éducation héritée de 68. Et voilà qu'on lui impute les violences sexuelles incestueuses. Rappelons donc avec force qu'il n'en a pas plus été le promoteur qu'il n'a œuvré à leur augmentation : la cause déterminante des violences sexuelles, incestueuses ou non, c'est, encore et toujours, le patriarcat – un système qui reste donc à détruire, et non à aménager.

Vanina

## BRÈVE

# HAÏTI DE NOUVEAU DANS LA TOURMENTE

Avec une situation économique et sociale toujours aussi désastreuse, c'est la situation politique qui s'aggrave depuis quelques mois.

Le parti au pouvoir et en particulier, le président Jovenel Moïse, s'accrochent au pouvoir : l'opposition affirme que son mandat aurait dû prendre fin le 7 février dernier, soit 5 ans après son élection. Son parti (le PHTK) affirme lui que le mandat ne prendra fin que 4 ans après sa prestation de serment. En effet, la première année qui avait suivi les élections avait été particulièrement agitée, les élections de 2016 avaient été annulées pour cause de fraudes massives, un nouveau scrutin avait été conduit, légalement considéré comme la poursuite des opérations électorales débutées en 2015.

Pour préserver son pouvoir, le président a limogé un juge de la cour de cassation (au prétexte que celui-ci avait projeté de l'éliminer), et mis à la retraite trois autres juges, entraînant la crainte de la mise en place d'une nouvelle dictature.

Au-delà de la controverse sur la date de fin du mandat présidentiel, c'est la situation des populations qui jette les gens dans les rues : depuis des mois, les gangs opèrent au grand jour, kidnappant des gens pour obtenir des rançons, assassinant quasi quotidiennement... La violence quotidienne conduit les classes moyennes à chercher à quitter le pays. Ces gangs sont instrumentalisés par le pouvoir pour assoir son autorité et la violence ne touche le plus souvent que des gens ordinaires, des familles qui doivent s'endetter pour faire libérer un des leurs, qu'on retrouvera mort malgré le versement de la rançon.

La terreur de ces derniers mois a en quelque sorte préparé le terrain aux développements actuels, et la crainte d'une nouvelle dictature n'est pas infondée : en éliminant les contre-pouvoirs, en renforçant les forces armées, le

parti présidentiel semble bel et bien mettre en place une dictature sur la "Perle des Antilles".

L'absence de perspectives pour les jeunes entraîne une fuite des cerveaux permanente. L'incapacité de l'État haïtien à assurer les fonctions régaliennes de base conduit à des ingérences fréquentes des États voisins, les États-Unis en tête : L'ambassade US est vue comme le siège du pouvoir réel dans le pays, et on dit souvent que c'est là que se décident les élections. Les pneus brûlés et les cris devant la forteresse ne changent malheureusement rien.

Le rôle assigné à Haïti dans la Caraïbe (et au-delà) est celui de fournisseur de main d'œuvre docile et peu coûteuse : coupeurs de canne en République dominicaine, ouvriers du bâtiment au Brésil pour la construction des infrastructures olympiques, au Chili, au Canada, aux USA même... La diaspora maintient la tête de la population hors de l'eau en envoyant de l'argent au pays, et l'instabilité aide à renouveler la diaspora... Le cercle vicieux n'est pas prêt de s'arrêter.

P6926

# LA PLACE DES FEMMES DANS LA COMMUNE : mythes et réalités

Michèle Audin, qui est écrivaine et s'intéresse à l'histoire de la Commune de Paris, a écrit plusieurs ouvrages sur ce sujet\* et anime le blog [macommunedeparis.com](http://macommunedeparis.com). Elle répond ici à quelques questions sur le rôle des femmes pendant la Commune.

Il y a eu une forte participation des femmes dans la Commune. On les retrouve sur les barricades et les autres lieux d'affrontement, certaines devenues cantinières comme Victorine Brocher ou ambulancières comme Alix Payen. C'étaient majoritairement des ouvrières, ou des institutrices... mais celles qui n'ont pas écrit ou qui n'ont pas été déportées ou tuées n'ont souvent pas été retenues par l'Histoire. Les communardes qui ont écrit ou sur lesquelles on a écrit se distinguaient en général par leur origine sociale ou le milieu politique dans lequel elles avaient été éduquées. Parmi elles, il y avait des militantes révolutionnaires, et certaines avaient des revendications féministes. Pourrais-tu broser quelques portraits de ces femmes diverses ?

Il ne faut pas limiter le rôle des femmes aux barricades et à la guerre. Beaucoup d'entre elles se sont exprimées publiquement, notamment à l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés et dans plusieurs clubs, certainement elles ont parlé de leurs conditions de vie, de leurs désirs, et exprimé des revendications. J'en reparlerai... Il y a un biais dans ce que nous savons. Ce qui a été dit dans les clubs a peu (ou pas) été conservé, en particulier ce que les femmes ont dit. En effet, nous avons quelques écrits ou témoignages de femmes qui ont participé à la guerre et, surtout, nous avons les dossiers de conseils de guerre qui, forcément, concernent, pour beaucoup d'entre eux, des femmes arrêtées pendant la « semaine sanglante », donc des actrices de la guerre.

Je vais dire quelques mots, d'elles et de la façon dont leur histoire est arrivée jusqu'à nous. Si ça ne vous ennuie pas, je vais omettre les moins inconnues, comme **André Léo**, **Paule Minck** et même **Nathalie Le Mel**, pour parler de quatre femmes peu connues (de trois d'entre elles, nous avons

des textes).

**Victorine Brocher** est maintenant moins inconnue, mais c'est assez récent, son livre était un peu oublié jusqu'à ce qu'un éditeur désireux de le faire connaître l'ait repris il y a quelques années. Elle l'avait d'ailleurs signé **Victorine B...** (et Brocher n'est que le nom de son deuxième mari). C'était une piqueuse de bottines, issue d'une famille de révolutionnaires de 1848. Assez motivée politiquement, elle a été membre de l'Association internationale des travailleurs et a participé au mouvement coopératif à la fin de l'Empire. Pendant le siège de Paris, puis pendant la Commune, elle s'est engagée comme cantinière. Pendant la Commune, son bataillon est celui des « Turcos de la Commune », qui est assez actif dans la guerre, notamment au fort d'Issy, qui défend Paris, dans la direction d'où arrivent les versaillais. Pendant la « semaine sanglante », elle réussit à se cacher, mais une autre femme est exécutée qui est « reconnue » comme elle, elle est donc réputée morte, c'est pourquoi elle intitule son livre *Souvenirs d'une morte vivante*. Elle l'a écrit des années après, mais c'est une belle description de l'aspect « guerre civile » de la Commune.

**Alix Payen** est beaucoup moins connue. Elle vient d'une famille bourgeoise, républicaine et fourériste. Elle est l'épouse d'un artisan bijoutier. Ils vivent dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Son mari est membre (depuis le siège prussien) du bataillon de la Garde nationale de leur quartier, le 153<sup>e</sup>. En avril, alors que la guerre versaillaise fait rage, elle décide de s'engager comme ambulancière dans ce bataillon. Elle est donc elle aussi au fort d'Issy, à Neuilly, pendant les combats, et elle écrit à sa mère (à Paris – le courrier fonctionne bien, de Paris à Paris) et lui raconte, au jour le jour, ce qu'elle fait. C'est un incroyable témoignage. Son mari est blessé juste avant la « semaine sanglante » et meurt plusieurs jours plus tard. Elle réussit à quitter Paris et n'est pas inquiétée. Elle

n'entre pas dans les « cases » de l'histoire de la Commune : ni ouvrière, ni membre de l'Association Internationale des Travailleurs, ni membre de l'Union des femmes, pas de conseil de guerre. Résultat : elle n'est nulle part, les dictionnaires l'ignorent. Et pourtant, elle écrit un témoignage direct et immédiat, d'ailleurs avec un vrai talent d'écrivaine.

**Emilie Noro** était l'épouse du chef de la légion (tous les bataillons d'un arrondissement) du 4<sup>e</sup>. Elle a été arrêtée chez elle pendant la « semaine sanglante », elle est passée devant une « cour martiale », au théâtre du Châtelet, et a eu la chance de ne pas être exécutée immédiatement. Au lieu de ça, elle a été traînée, comme prisonnière, à Versailles. Elle y a passé plusieurs semaines dans des conditions « extrêmes » auxquelles elle a survécu, puis, comme les trois quarts des prisonniers, a fini par bénéficier d'un non-lieu. Elle a rejoint son mari en Suisse. Plus tard, elle a témoigné sur tout cela, et en particulier sur les prisons versaillaises dans un texte très intéressant... qu'un journaliste a oublié dans un tiroir pendant des décennies avant de le publier en 1913 et... qu'il soit à nouveau oublié jusqu'à ces dernières années. Elle est l'auteure, je crois, du tout premier article consacré à Louise Michel après la Commune (le 24 décembre 1871, dans *L'Égalité*, organe des sections suisses romandes de l'Internationale). Elle et Louise Michel sont les deux seules femmes interrogées dans l'enquête sur la Commune par la *Revue blanche* en 1890. Pourtant elle n'est dans aucun dictionnaire, elle non plus.

**Marie David** était une institutrice, militante du droit des femmes sous l'Empire. Au moment précis où la Commune était proclamée, le 28 mars 1871, à 4 heures de l'après-midi, elle a mis au monde une petite fille ! Pendant la « semaine sanglante », traquée, elle s'est cachée, de crainte que l'armée ne l'utilise comme otage pour capturer son mari, Na-

poléon La Cécilia, qui était un général de la Commune. Le bébé est mort pendant cette traque. Elle a réussi à quitter Paris, La Cécilia aussi, et ils se sont retrouvés à l'étranger. Elle a ensuite écrit plusieurs lettres et articles pour défendre la Commune.

D'après toi, quelle importance a eue la révolution de 1848 sur les générations suivantes, et donc sur la Commune ? Des communardes comme **André Léo** ou **Victorine Brocher** appartenaient à une famille républicaine, ce qui a marqué leur jeunesse et contribué à leur politisation ; **Paule Minck**, issue de l'aristocratie polonaise mais lingère et journaliste, défendait aussi des idées républicaines...

Le souvenir de la répression sauvage de l'insurrection de juin 1848 est très présent chez ceux qui ont vécu ce moment, je pense à **Jules Vallès**, par exemple (il avait 16 ans). D'autres, plus jeunes, le mentionnent moins. En tout cas, les presque vingt ans de Second Empire ont fait de tous des fervents républicains.

Les idées de **Blanqui**, **Proudhon**, **Marx** ou **Bakounine**, qui étaient répandues dans le monde ouvrier, animaient et divisaient les communards. Provoquaient-elles les mêmes débats et clivages chez les communardes (et y avait-il beaucoup de femmes investies dans l'AIT) ? Des militantes comme la marxiste **Elisabeth Dmitrieff** ou l'anarchiste **Nathalie Le Mel** ont créé ensemble l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés...

Je ne crois pas que les idées de **Marx** et **Bakounine** étaient répandues. Personne n'avait rien lu de **Marx** à Paris en 1871, et de **Bakounine** encore moins. De même, la distinction entre « marxistes » et « anarchistes » est un peu anachronique, du moins dans ces termes. Il n'est pas vraiment adéquat de désigner les militantes comme « la marxiste Dmitrieff » et

LA PRISE DE PARIS.  
(MAY 1871)



La barricade de la place Blanche défendue par des Femmes.

« l'anarchiste Nathalie Le Mel ». Par exemple, ces deux-là ont fondé ensemble l'Union des femmes. Elles étaient membres de l'AIT. Elles se sont accordées sur les objectifs et moyens de l'Union des femmes. Elles ne se disaient ni marxiste ni anarchiste, elles étaient dans le mouvement, dans l'action.

Il est difficile de savoir combien de femmes étaient membres de l'AIT. Des relieuses, puisqu'il y avait une section de relieurs et que c'était un métier « mixte » – parmi elles, pour sûr, Léonide Clémence et Nathalie Le Mel. Mais la plupart des métiers étaient non mixtes et les sections professionnelles que l'on voit représentées dans les réunions dont il reste des traces sont bien masculines. Mais Victorine Brocher, par exemple, dit qu'elle était membre.

La participation des femmes dans la Commune a sans doute été différente selon qu'elles avaient ou non un engagement militant. Parmi les révolutionnaires, certaines (en particulier Nathalie Le Mel) mettaient l'accent sur des revendications féministes (comme l'égalité des salaires entre les sexes), ou fréquemment associées aux femmes (droit à l'instruction, à la santé, au divorce, etc.). Là aussi, quelques exemples ?

– Pour être tout à fait franche, je ne suis pas certaine que l'égalité des salaires ait été demandée pendant la Commune. Ça aurait pu être le fait de Nathalie Le Mel, puisqu'elle travaillait

dans des ateliers mixtes. D'autant plus qu'Eugène Varlin, qui était relieur lui aussi, et un ami de Nathalie Le Mel, est la seule personne qui, à ma connaissance, s'était exprimée (c'était en 1867) pour l'égalité des salaires. Il faut savoir qu'il y a très peu de traces de ce qui s'est vraiment dit pendant la Commune. Il y a des « citoyennes » qui s'expriment dans les clubs pour le droit à l'instruction, bien sûr. Une intervention pour le divorce est même attestée (et a convaincu le journaliste qui la rapporte!), mais quant à savoir si cette femme avait un engagement militant...

L'engagement de communardes telles que Nathalie Le Mel ou Louise Michel a été remarquable. Après leur condamnation, elles ont refusé d'être séparées des hommes déportés avec elles, pour être un peu moins mal traitées qu'eux. Louise Michel s'était livrée aux versaillais en échange de sa mère. Nathalie Le Mel est morte dans la misère parce qu'elle a refusé la pension que voulait lui donner Henri Rochefort pour le travail qu'elle avait fait à L'Intransigeant... Ce genre d'engagement sans concession est souvent souligné comme assez caractéristique des femmes, qu'en penses-tu ?

Je peux citer des exemples d'hommes aussi intransigeants (c'est le bon adjectif, malgré Rochefort), comme Théophile Ferré ou, moins connu, Alexis Trinquet. Ce que Louise Michel et

Nathalie Le Mel ont eu de remarquable, c'est leurs positions pendant leurs procès. Chronologiquement, les conseils de guerre ont commencé par le procès des membres de la Commune (des hommes). Plusieurs de ceux-ci ont adopté une stratégie de défense du genre « ce n'est pas moi, je n'y étais pas » qui a été qualifiée de « lâche ». En tout cas, cette stratégie n'a pas été efficace... Les femmes ont été jugées plus tard (Louise Michel en décembre 1871, Nathalie Le Mel en septembre 1872). Elles étaient certes très courageuses, mais de toute façon elles n'avaient pas beaucoup le choix. Autant se défendre avec honneur ! Ce qu'elles ont fait, admirablement.

Dans son recueil de textes *Hommes et choses de la Commune*, Maurice Dommanget reprend l'article « Les femmes pendant la Commune de Paris » (paru dans *L'Ecole émancipée* en 1923), qui vante leur rôle militaire (en plus de leur dévouement et de leur engagement). Il publie également des portraits de Nathalie Le Mel et Henriette Tout-le-Monde qui vont dans le même sens. Est-ce juste là de la mythification au moment du cinquantième anniversaire de la Commune, ou la prise d'armes par les femmes marque-t-elle selon toi un tournant dans le mouvement révolutionnaire : les femmes deviennent combattantes après avoir plutôt été des égéries en 1830 ou 1848 ?

Je connais moins bien l'histoire de 1830 et 1848. Je serais pourtant étonnée qu'en juin 1848 il n'y ait pas eu de femmes sur les barricades. Le tournant n'est pas tellement qu'elles soient sur les barricades, mais c'est plutôt que beaucoup d'entre elles sont partout, ou du moins qu'elles essaient de l'être – dans les clubs, dans les discussions, dans les ambulances... et sur les barricades quand il le faut. Elles sont partout, sauf qu'elles n'ont pas de droits civiques, elles ne votent pas, ne sont pas élues, et d'ailleurs elles ne le demandent pas vraiment. C'est ce qui est passionnant, dans la Commune : c'est qu'il se passe tant de choses, qu'il y ait une telle vie sociale, tant de discussions politiques en plus, en dehors, de l'assemblée communale élue.

Encore une fois, on parle da-

vantage de celles qui sont passées en conseil de guerre, mais il y en a tant d'autres qui peut-être n'ont pas pris les armes, mais étaient aussi des communardes.

Il faut savoir que cette présence des femmes n'était pas toujours bien acceptée. Par exemple, la journaliste et écrivaine André Léo s'est opposée assez violemment à Domrowski dans un éditorial du journal *La Sociale* intitulé « La Révolution sans la femme » (sur le thème : vous croyez vraiment que vous allez faire la révolution sans les femmes ?).

Ton blog apporte de précieuses informations et analyses concernant la Commune. Pourrais-tu rappeler ses objectifs et nous parler de tes projets le concernant (ainsi que de tes publications, présentes et à venir) ?

– Ça a commencé parce que je lisais et j'apprenais des choses que je trouvais tellement intéressantes que j'avais envie de les raconter. J'écrivais un roman, mais il était clair que je ne pouvais pas tout mettre dans le roman ! J'ai donc commencé à écrire des articles de blog. Et j'ai écrit le roman *Comme une rivière bleue*. Et plus j'apprenais, plus je trouvais intéressant d'écrire ce que j'apprenais, de chercher des images. Notamment à propos de ce qui se passait avant la date fétiche du 18 mars 1871, sur le mouvement ouvrier à la fin du second Empire. Pour le moment, je fête le cent cinquantième avec un article par jour (depuis le 3 septembre), je vais continuer jusqu'à l'été. Après ? On verra ! J'ai deux livres qui paraissent en mars : un sur la « semaine sanglante », chez Libertalia ; et un roman chez Gallimard, *Josée Meunier, 19 rue des Juifs*, dans lequel j'ai réinventé une femme de la Commune (et après, de l'exil) dont l'histoire a laissé perdre les traces.

Propos recueillis par Vanina

\* Aux éditions Libertalia, Eugène Varlin ouvrier relieur (1839-1871) (2019) ; Alix Payen – *C'est la nuit surtout que le combat devient furieux* (2020) ; La « Semaine sanglante » – Mai 1871, *Légendes et comptes* (2021). Dans la collection *L'Arbaleste/Gallimard*, les romans *Comme une rivière bleue* (2017) et *Josée Meunier, 19 rue des Juifs* (2021).

# Et pendant ce temps, la Palestine vit toujours sous la colonisation de peuplement et l'apartheid israélien

La Palestine est la région du monde où il y a sûrement le plus de journalistes au kilomètre-carré. Pourtant il aura fallu attendre janvier 2021 pour que les journalistes relaient la déclaration d'une association israélienne de défense des droits humains, B'Tselem, qualifiant l'Etat israélien d'Etat d'apartheid.

## UN ÉTAT D'APARTHEID

Depuis sa création, l'Etat israélien est un Etat d'apartheid, les journalistes ne le disent pas, n'écrivent pas qu'ils ont constaté ces faits sur le terrain, qu'ils peuvent donc confirmer le colonialisme de peuplement de la Palestine par l'Etat israélien d'apartheid. Non, ils se contentent de reprendre les propos de B'Tselem. Point d'émissions spéciales sur le sujet. La Palestine occupée et l'Etat israélien colonial de peuplement restent l'angle mort de l'information réelle, un modèle de désinformation.

## ÉLECTIONS PALESTINIENNES ?

Le 15 janvier, le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas a annoncé la tenue d'élections législatives pour le 22

(1) *Élections palestiniennes : la démocratie pour personne* par Yara Hawari, chercheuse en politique palestinienne d'Al-Shabaka, réseau politique palestinien. <https://www.chroniquepalestine.com/elections-palestiniennes-la-democratie-pour-personne/>

(2) *Élections palestiniennes : une promesse sans lendemain* par Abdel Bari Atwan, Palestinien de la Bande de Gaza, exilé depuis longtemps à Londres est le rédacteur en chef du journal numérique Rai al-Yaoum. <https://www.chroniquepalestine.com/elections-palestiniennes-une-promesse-sans-lendemain/>

(3) « Nous ne sommes plus parias » : Les militants anti-occupation trouvent leur place dans les manifestations israéliennes Par Oren Ziv, - <https://agencemediapalestine.fr/blog/2020/07/31/nous-ne-sommes-plus-parias-les-militants-anti-occupation-trouvent-leur-place-dans-les-manifestations-israeliennes/>

(4) <https://www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/emirats-arabes-israel-refugies-palestiniens-dissolution-unrwa-normalisation-droit-retour>

(5) <https://www.i24news.tv/fr/actu/international/moyen-orient/1607705642-la-jordanie-ne-renoncera-jamais-a-son-statut-de-gardeen-des-lieux-islamiques-et-chretiens-a-jerusalem-roi-abdallah-ii> et <https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/normalisation-on-emirats-israel-al-aqsa-jerusalem>

mai, et présidentielle en Cisjordanie et à Gaza pour le 31 juillet 2021. Mahmoud Abbas est clair : « Pas de vote sans la participation des 300 000 Palestiniens de Jérusalem-Est. », ce que l'Etat israélien refusera sans doute.

Pourquoi cette décision ? Mahmoud Abbas espère-t-il sauver l'autorité Palestinienne largement discréditée et redonner un peu de crédit à l'option « deux États » qui a du plomb dans l'aile ? Pense-t-il séduire la nouvelle administration de Joe Biden ? Répond-il à la pression des donateurs internationaux qui demandent aux Palestiniens un vernis démocratique, pour continuer à les soutenir, ce qui signifie aussi financer l'occupation à la place des Israéliens. (1) Le Hamas a accepté cette proposition, expliquant qu'il était prêt à reprendre le dialogue national palestinien, le FPLP (Front Populaire de Libération de la Palestine) et le Jihad islamique refusent d'y participer. Comment l'Autorité Palestinienne peut-elle concevoir d'envisager des élections pour sa population qui vit depuis des années sous blocus et sous l'occupation israélienne de peuplement ? (2)

Le Fatah et le Hamas se sont réunis au Caire et ont trouvé un accord pour respecter les résultats

des prochaines élections. Ce n'est pas la première fois que des élections sont annoncées et reportées sine die, soit par désaccord entre le Hamas et le Fatah, soit par une obstruction de l'Etat colonisateur israélien.

Comme à chaque fois qu'il est question d'élections palestiniennes, la candidature de Marwan Barghouti ressurgit. Ancien proche de Yasser Arafat, l'occupant israélien l'a arrêté et emprisonné en 2002. Va-t-il se présenter aux élections présidentielles ? Pas sûr que cette candidature fasse partie des négociations du Caire.

Lors des dernières élections palestiniennes en 2006, remportées par le Hamas, le vote des électeurs ne fut pas respecté. Ils ne votent pas « comme il faut ». Comment pourraient-ils croire que cela changera quoi que ce soit à leur situation ? Sont-ce des élections qui lèveront le blocus de la Bande Gaza ? Qui stopperont le vol des terres palestiniennes en Cisjordanie ? Qui rétabliront les droits des Palestiniens de Jérusalem occupé ?

Les Palestiniens n'ont plus confiance en leurs représentants, ils aspirent à une réconciliation qui résisterait à l'occupation israélienne.



## QUATRIÈMES ÉLECTIONS EN DEUX ANS EN ISRAËL

Auparavant, il y aura en Israël des élections législatives le 23 mars 2021. L'Etat israélien aura connu, en deux ans, quatre élections législatives. Cette fois, le parlement israélien s'est dissout fin décembre 2020, en raison de l'incapacité des députés à s'entendre sur le budget. Les principaux rivaux de Benjamin Netanyahu, que ce soit son ancien allié Gideon Saar, Naftali Bennett, Avigdor Lieberman ou Yair Lapid, sont tous partisans d'une droite colonialiste, s'accommodant de l'apartheid israélien imposé aux Palestiniens.

Depuis juillet 2020, chaque samedi soir, des Israéliens de tout le spectre politique manifestent, principalement à Jérusalem-Ouest devant la résidence officielle de Netanyahu, pour exiger son départ pour cause de corruption. Eux non plus ne remettent pas en cause le colonialisme de peuplement, même si une petite minorité de militants israéliens anticolonialistes n'hésite plus à manifester avec des pancartes dont les mots d'ordre associent la corruption et







la colonisation. (3)

Netanyahu veut, avant les élections, apparaître comme un faiseur de paix et cherche à se faire inviter dans un pays arabe, mais le Maroc, l'Égypte, le Bahreïn ou les Émirats arabes unis, dont certains se sont fait forcer la main par Trump pour « normaliser » des relations avec Israël, qui restaient officieuses, ne sont plus pressés de le recevoir. Méfiants, ils préfèrent attendre la direction que prendra la nouvelle administration de Joe Biden.

#### LA « NORMALISATION PAR LES ACCORDS D'ABRAHAM »

Il apparaît de plus en plus clair que la « normalisation » de ces pays arabes avec Israël avait aussi pour but de démanteler l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) pour faire disparaître la dernière question palestinienne d'importance qui menace encore Israël, celle des droits des réfugiés palestiniens, puisque, du point de vue israélien, la colonisation de la Cisjordanie est actée et n'entraîne aucune sanction de la communauté internationale. Le soutien des États du Golfe est essentiel pour la réussite de ce projet d'abolition de l'UNRWA, qui préside aux destinées de près de six millions de Palestiniens qui ont un statut spécial de réfugié. (4)

En 2018, les États-Unis ont coupé la totalité du financement annuel de 360 millions de dollars en faveur de l'UNRWA, privant l'agence d'un tiers de son budget. L'aide des Émirats Arabes Unis passa de 52 millions à 1 million de dollars en 2019. L'Arabie saoudite réduisit son propre financement de quelque 20 millions de dollars entre 2018 et 2020, tandis que le Qatar diminua sa contribution de plus de 30 millions de dollars.

La Jordanie, quant à elle, s'inquiète du rapprochement de l'Arabie Saoudite et d'Israël et affirme qu'elle « n'acceptera aucune tentative de changer le statu quo historique et juridique de Jérusalem »

Le roi Abdallah II de Jordanie faisait allusion à des négociations entre de hauts responsables de l'administration

Trump et l'Arabie Saoudite : on aurait offert à Riyad un rôle dans la gestion de la mosquée al-Aqsa s'il acceptait d'établir des relations avec l'Etat hébreu. (5)

Ce sont les « Accords d'Abraham » de l'administration Trump qui formaient le cadre des accords israélo-pays-arabes, avec en sous-main des promesses de vente d'armes états-uniennes. Qu'en restera-t-il avec la nouvelle administration ?

#### LA NOUVELLE ADMINISTRATION ÉTATS-UNIENNE, LE MOYEN-ORIENT, ET L'IRAN.

Benjamin Netanyahu a attendu quatre semaines le premier coup de fil de Joe Biden. La précédente administration américaine avait approuvé l'annexion par Israël du Plateau du Golan, le nouveau secrétaire d'Etat américain Anthony Blinken soutient le contrôle du plateau du Golan par Israël mais ne reconnaît pas la souveraineté. Le nouveau président démocrate est opposé à la colonisation. Et comme cadeau de bienvenue, Benjamin Netanyahu a annoncé la construction de nouveaux logements dans les colonies. Cela avait déjà été le cas en 2010 alors que Joe Biden était vice-président des États-Unis en visite en Israël. (6)

Avant même la prise de fonction de Joe Biden, le gouvernement israélien avec sa haute hiérarchie militaire dénonçait les velléités de retour aux termes de l'accord international de 2015 sur le nucléaire iranien (7). Le directeur du Mossad, Yossi Cohen, s'est proposé pour aller à Washington pour discuter du dossier iranien, cette visite n'a pas été approuvée par la nouvelle administration US. Là, le stratège Emmanuel Macron voit une occasion de se mettre en avant et il se présente comme médiateur entre l'Iran et les USA, lors d'une intervention devant le think tank Atlantic Council, pour faciliter ces nouvelles discussions : il voudrait y faire entrer l'Arabie Saoudite et Israël, les deux plus farouches ennemis de l'Iran (8). Curieuse médiation qui sape d'avance les solutions possibles.

Quel événement mettra fin à l'impunité de l'état israélien ?

La Cour pénale internationale ? Les élections palestiniennes ? Les Palestiniens eux-mêmes ?

Après un parcours difficile débuté en 2009, la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale du 5 février 2021 a confirmé la position du Bureau de la procureure générale Fatou Bensouda et validé la compétence de la CPI sur le Territoire Palestinien Occupé, ce qui pourrait ouvrir la voie à une enquête pour crimes de guerre. Fatou Bensouda quittera ses fonctions le 15 juin prochain, l'avocat britannique Karim Khan la remplacera. Ouvrira-t-il ce dossier ?

Depuis longtemps, les Palestiniens savent qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes, en 1948 David ben Gourion disait : « les vieux mourront, les jeunes oublieront ». Les jeunes n'oublient pas et l'occupation israélienne cherche à systématiquement persécuter une génération de jeunes Palestiniens éduqués et militants. L'augmentation des arrestations d'étudiants ces dernières années est liée aux efforts intensifs du Shin Bet pour empêcher toute organisation politique visant à résister à l'occupation (9).

Le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre l'État d'Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international) initié par des associations palestiniennes prend chaque année davantage d'ampleur au point d'être considéré par Israël comme une menace stratégique majeure.

Ces dernières années ont été terribles pour le Peuple Palestinien. L'alliance brutale et cynique de Trump/Netanyahu, a marqué des points. Avec la normalisation, un pas a été franchi dans la collaboration de dirigeants arabes avec Israël... Mais parallèlement, cette même brutalité a arraché les masques démocratiques de la politique israélienne envers le Peuple Palestinien : une politique d'apartheid, raciste et colonialiste. Elle a révélé aussi que le soutien occidental plus ou moins revendiqué mais bien réel et permanent au sionisme prenait sa source dans le racisme structurel de ces pays.

D'autre part, la volonté hégémonique et belliqueuse d'Israël et de ses alliés, si elle est une menace réelle pour la paix rencontre des résistances fortes et des limites : ainsi, il est indéniable que le soutien à la résistance Palestinienne de l'Iran et du Hezbollah – quoiqu'on puisse penser de ceux-ci – empêche Israël d'aller trop loin par crainte des représailles.

Le 20 février 2021  
Le Comité Solidarité Palestine  
de la région nazairienne – CSPRN  
comite-solidarite.palestine@laposte.net

(6) [https://www.rtbfb.be/info/monde/detail\\_colonie-israel-fait-part-de-ses-regrets-joe-biden-apprecie?id=4990613](https://www.rtbfb.be/info/monde/detail_colonie-israel-fait-part-de-ses-regrets-joe-biden-apprecie?id=4990613)

(7) [https://www.lemonde.fr/international/article/2021/01/28/israel-met-en-garde-contre-un-retour-a-l'accord-sur-le-nucleaire-iranien\\_6067926\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/01/28/israel-met-en-garde-contre-un-retour-a-l'accord-sur-le-nucleaire-iranien_6067926_3210.html)

(8) [https://www.lepoint.fr/monde/emmanuel-macron-se-reve-en-facilitateur-du-dialogue-entre-l-iran-et-les-etats-unis-04-02-2021-2412703\\_24.php#xtor=CS3-190](https://www.lepoint.fr/monde/emmanuel-macron-se-reve-en-facilitateur-du-dialogue-entre-l-iran-et-les-etats-unis-04-02-2021-2412703_24.php#xtor=CS3-190)

(9) Le Shin Bet est le service de sécurité intérieur (contre espionnage) israélien. Sur les répressions des étudiants cf. <https://www.aurdip.org/dans-sa-guerre-contre-les.html>

# UN EXERCICE DE DÉMOCRATIE DIRECTE

## LE PROGRAMME DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### DU ROJAVA POUR 2021

(1) Zelal Jiger, coprésidente du Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM) dans un entretien avec le Rojava Information Center (RIC), le 26 août 2020 (<https://rojavinformation-center.com/2020/08/we-have-very-long-meetings-because-we-must-reach-an-understanding-zelal-jiger-on-building-democracy-in-nes/>). Créé en décembre 2011 par le Parti de l'Union démocratique (PYD), le TEV-DEM est une plateforme rassemblant toutes les organisations civiles et politiques. Encore que depuis son congrès d'août 2018, il tend à se tenir à l'écart de la question politique.

(2) ANHA News (Hawar News Agency), 11 juillet 2020 (<https://www.hawar-news.com/en/haber/bedran-ciya-kurd-explains-the-reasons-behind-the-recent-service-crisis-h17769.html>).

Voir également, les déclarations d'Ilham Ahmed, cheffe de l'exécutif du Conseil démocratique syrien, citées note 8.

(3) Article 48 du Contrat social.

(4) Constitué en décembre 2015 à Dêrik, le CDS a pour objet d'intégrer les organisations politiques et civiles du Rojava et des territoires libérés dans une organisation unique, ce que ne pouvait faire le PYD, parti spécifique kurde. Comme les Forces démocratiques syriennes (FDS) réunissent les forces kurdes, arabes et assyriennes.

(5) Il existe un Conseil général de l'Administration autonome censé suppléer provisoirement l'absence d'une assemblée fédérale faute d'élections, mais dont le rôle est effacé par son conseil exécutif et l'activisme du CDS.

(6) On aurait pu penser ce rôle dévolu au TEV-DEM (voir note 1).

Après l'occupation du canton d'Efrîn en mars 2018, l'invasion du territoire s'étendant de Girê Spî à Serêkaniyê par la Turquie et ses mercenaires islamistes, en octobre 2019, a libéré la parole au sein de Fédération de la Syrie du Nord et de l'Est, cette alliance des trois régions du Rojava à dominante kurde et des quatre régions libérées de l'État islamique, à dominante arabe. Une parole critique adressée à son « gouvernement », l'Administration autonome démocratique. Non la parole de l'opposition intérieure, docile, ou extérieure, factieuse, mais celle du peuple dont la



Ilham Ahmed, présidente de l'exécutif

mauvaise humeur s'exprime de manière antagoniste. Tandis qu'une partie des militants politiques et des citoyens rappelle que dans la « nation démocratique [...] le système étatique n'est plus nécessaire »(1), le reste de la population demande des mesures concrètes touchant à la vie quotidienne dont la mise en œuvre suppose, en fin de compte, plus d'État.

L'Administration autonome a rapidement pris la mesure du danger. Danger que soit mis en doute sa volonté d'avancer vers le confédéralisme démocratique en reproduisant les travers d'un État qui ne dit pas son nom. Danger que soit mis en doute ses capacités à gouverner. Elle eut la sagesse de ne pas se braquer, d'admettre des dysfonctionnements. Ainsi, son vice-président, Bedran Çia Kurd, reconnaît-il, en juillet 2020, « la crise des services » et la légitime impatience de la population devant les coupures d'eau et d'électricité, le mauvais approvisionnement en pain. Il convient que, indépendamment des circonstances intérieures et extérieures, des carences existent et que des erreurs ont été commises. Aussi demande-t-il à la population de collaborer avec les autorités fédérales en

« présentant des critiques positives et en proposant des alternatives possibles » (2).

À cette fin des assemblées locales débattent pour dresser la liste des sujets de mécontentement et feront des propositions pour y remédier. Puis une conférence fédérale élaborera un programme de politique générale pour 2021. La démarche n'est pas aussi banale qu'il y paraît.

#### LE PROCESSUS CONSULTATIF ET LA CONFUSION DES POUVOIRS

Quelle qu'en soit la dénomination selon les pays, un programme de politique générale expose les grandes orientations du gouvernement, les principales réformes et mesures qu'il veut mettre en place. Il fait, le plus souvent, l'objet d'une déclaration du chef du gouvernement devant le parlement, assortie éventuellement d'une question de confiance. Le programme est donc décidé au sommet. Toute autre sera la procédure suivie en Syrie du Nord et de l'Est puisqu'il s'agit d'entériner les souhaits de la base exprimés dans une série de réunions locales.

Pour autant, le processus est atypique tant par rapport aux conceptions occidentales de la démocratie participative où le pouvoir en place organise cette consultation, qu'au regard des principes libertaires où les communes qui sont « la forme organisationnelle fondamentale de la démocratie directe »(3), devraient dresser le programme de politique générale et

faire suivre son application par un exécutif délégué. C'est, en effet, une plateforme politique, le Conseil démocratique syrien (CDS), qui se chargera de l'organisation des opérations(4). Pourquoi ? Parce que l'administration gouvernementale centrale ne dispose ni des moyens ni des compétences pour le faire et qu'il n'en va pas différemment pour les exécutifs des sept régions autonomes. Ensuite, parce que les institutions du Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord du 29 décembre 2016, notamment le Congrès des peuples démocratiques et l'exécutif fédéral qu'il désigne, n'ont pas été mises en place (5). Enfin, et c'est révélateur, parce que les communes ne sont pas encore une force politique. Alors, le CDS, structuré autour du Parti de l'union démocratique (PYD), parti historique de la révolution, bien implanté au Rojava, et suffisamment relayé dans les régions libérées s'autoproclame-t-il, chaque fois que nécessaire, représentatif du peuple, voire parlement du peuple (6). Bien sûr, cette confusion des pouvoirs au Rojava il y en d'autres, sur la base d'ententes consensuelles peu transparentes, suscite des interrogations, voire la suspicion, sur la place de chacun dans le processus décisionnel (7). Toutefois, il faut tenir compte des contingences, mais aussi comprendre que c'est là une délégation qui, débarrassée de formalisme bureaucratique, sert l'exécutif fédéral, tout en contribuant à la formation politique des communes.



Congrès de novembre 2020





C'est donc Ilham Ahmed, présidente de l'exécutif du CDS, qui présentera, en juillet 2020, le schéma devant conduire à la Conférence nationale du peuple des régions de Cizîrê et de l'Euphrate (8). Malgré son intitulé la consultation sera étendue aux régions libérées. Néanmoins, pour respecter l'autonomie et les particularités des régions arabes, dans un premier temps, les recommandations et décisions prises pourraient ne concerner que le Rojava.

Dès septembre, le CDS organise des réunions publiques dans les villes et villages et treize forums régionaux préparatoires à Hasakah, Qami lo, Kobani, Manbij, Tabqa et Raqqa, ainsi qu'un symposium pour les expatriés et les personnes déplacées. Pour chacun d'eux, ont été invités les représentants des diverses tendances politiques et des organisations de la société civile, ainsi que des intellectuels, des experts, des chefs et des anciens des clans « qu'ils soient fidèles au régime, à l'opposition extérieure ou indépendants (9) ». Leur mission fut d'identifier les points de dysfonctionnement et de travailler sur un modèle de gestion pour améliorer l'administration autonome. Aucun sujet ne fut tabou, pour peu qu'il contribue à renforcer la solidarité et la coopération des peuples. Riad Dirar, co-président du CDS, qui a assisté à nombre de ces forums, remarque que ceux-ci ont nourri une réflexion approfondie sur « la vision politique de la région, la forme

et la structure de l'administration, les questions militaire, éducative, agricole et de service » dans le but de « servir l'intérêt public » et renforcer « la participation active de la société civile ». Ici encore, perce sous son propos que le droit de critique n'est légitime que s'il s'accompagne d'une volonté de faire participer la population à la résolution du problème, et non de tout attendre de l'« État »(10).

La Conférence nationale du peuple des régions de Cizîrê et de l'Euphrate s'est ensuite tenue à Hasakah, le 25 novembre 2020, devant plus de trois cents représentants et invités, avec pour mot d'ordre : « garantir la citoyenneté et les droits de toutes les composantes de la société dans une Syrie unifiée, renforcer la participation aux institutions de l'administration autonome du nord et de l'est de la Syrie, développer et permettre la gestion autonome des administrations publiques et civiles. ». Après débat sur le document de travail résultant des forums locaux, les participants ont approuvé un programme de politique générale pour 2021 et le remettent à l'Administration autonome pour exécution. Pour veiller à celle-ci, ils désignent un comité de suivi de seize membres : deux représentants pour chacune des sept régions,

un représentant du CDS et un représentant des Forces démocratiques syriennes.

Le programme de politique générale pour 2021. Le programme de politique générale du Rojava fixe, en dix-huit points, la politique à mener en 2021. On évoquera les plus importants, ceux qui montrent en négatif les problèmes actuels de la Fédération qu'il convient de résoudre (11).

Les trois premiers points de la déclaration portent sur la résolution de la crise syrienne. Ils demandent à l'Administration autonome de poursuivre ses efforts pour l'unité et la souveraineté de la Syrie. Dans ce sens, elle devra continuer d'exiger sa participation à la négociation d'une constitution syrienne démocratique, pluraliste et décentralisée, « reconnaissant les droits de toutes les composantes nationales, religieuses et sociales ». En effet, la négociation qui se déroule actuellement à Genève, sous les auspices de l'ONU, entre le régime et l'opposition externe, exclut la Fédération de la Syrie du Nord, en raison du veto d'Erdo an et d'Assad (12).

Sur le plan intérieur, l'administration doit éradiquer la bureaucratie et la corruption, qui vont souvent de pair ; à cette fin, une auto-

rité d'inspection et de contrôle sera créée (13). Mais la solution, à terme, se trouve dans une meilleure formation de l'ensemble des fonctionnaires. Plus spécialement, les forces de sécurité sont sommées de mieux respecter la loi et les décisions judiciaires ; pour cela, ils seront sensibilisés au respect des Droits de l'homme. Le système judiciaire devra, lui aussi, être réformé « pour garantir son indépendance et son intégrité ». La démocratisation et l'amélioration du système éducatif, malgré ses avancées, réclame toujours une meilleure formation des maîtres et des programmes scolaires repensés pour être reconnus par les Nations unies et l'Unicef. La lutte de libération des femmes, emblématique, n'est pas non plus terminée puisque le programme rappelle que « le rôle des femmes et des jeunes doit être renforcé dans toutes les institutions ». La question militaire, enfin, a été évoquée à propos de la conscription, souvent contestée, mais ne se retrouve pas dans la déclaration finale.

Dans le cadre de « plans stratégiques d'économie », il conviendra de « tenir compte des revenus des citoyens ». Ceci nécessite un contrôle des prix plus strict, une amélioration de la lutte contre la contrebande, une

(7) Les mauvaises langues ne manqueront pas de faire un rapprochement avec le schéma des constitutions soviétiques donnant au parti un rôle dirigeant. Sauf que le Contrat social écarte sans ambiguïté un tel fonctionnement et que le CDS ou le PYD ne sont pas le Parti communiste de l'Union des républiques socialistes soviétiques. On est donc face à un dérèglement circonstanciel des institutions plutôt qu'un choix idéologique, qu'une manipulation politicienne. Du moins, l'espère-t-on.

(8) Entretien d'Ilham Ahmed avec l'agence ANHA publié le 20 août 2020 (<https://www.hawarnews.com/en/roportaj/sdc-official-reveals-detaills-about-goal-of-al-jazeera-euphrates-regions-conference-r69.html>). Réduite au canton d'al-Shahba, la région d'Efrîn a été écartée pour tenir compte de ses spécificités : occupation turque, embargos d'Assad, nombreux réfugiés... Elle fera l'objet d'un autre programme. Il en sera de même pour le quartier d'al-Sheikh Maqsoûd à Alep qui fait partie de la Fédération.

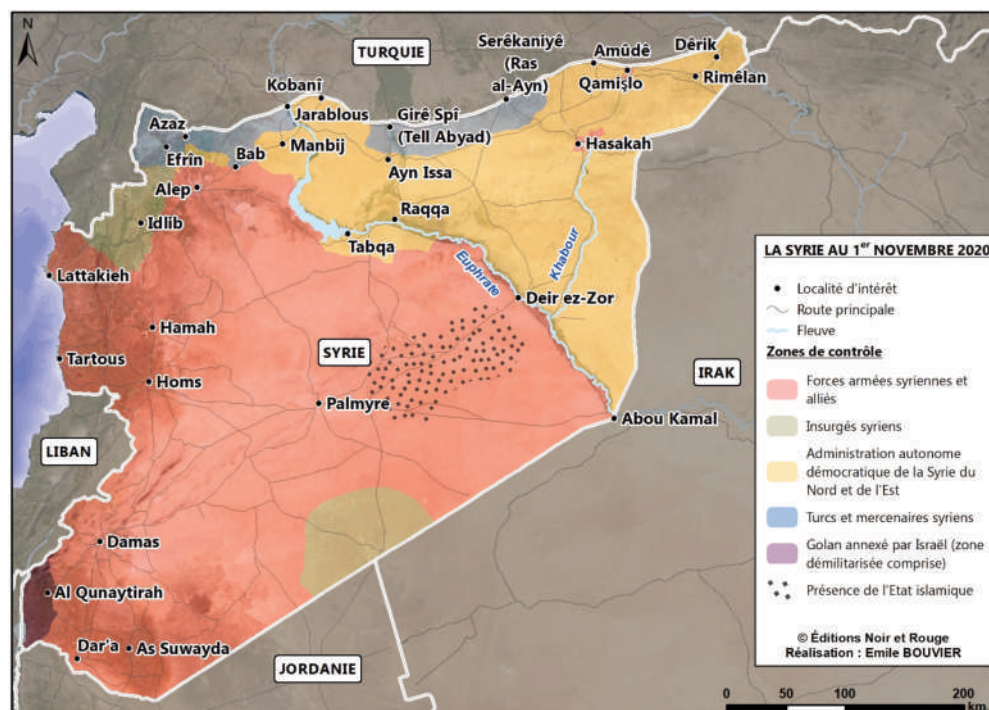
(9) Ilham Ahmed, précité note 8. On notera que les communes ne sont pas nommées comme telles alors qu'elles devraient être le pivot de ces réunions.

(10) Pour plus de détail, voir l'entretien de Riad Dirar avec l'agence ANHA, le 18 novembre 2020 (<https://www.hawarnews.com/en/roportaj/sdc-prepares-for-national-conference-dirar-aspires-to-major-breakthrough-h20697.html>).

(11) Lire la traduction anglaise du document officiel de politique générale sur le site du RIC au 25 novembre 2020 (<https://rojavainformationcenter.com/2020/11/translation-reforms-announced-in-response-to-syrian-democratic-council-public-consultations/>).

(12) Pour l'heure cette négociation est dans l'impasse.

(13) À la date de la Conférence nationale, le 25 novembre, cet organisme était déjà installé, depuis début octobre, sous le nom d'« Autorité de surveillance publique » rattaché au conseil exécutif fédéral (Firat News Agency [ANF News], 14 octobre 2020, <https://anfenglish.com/rojavasyria/autonomous-administration-establishes-public-supervisory-body-47241>).





## International

### LA FÉDÉRATION DÉMOCRATIQUE DE LA SYRIE DU NORD ET DE L'EST

L'Administration autonome démocratique de la Syrie du Nord et de l'Est qui n'est pas un État mais une fédération de régions autonomes, ni un gouvernement mais une administration déléguée, est composée :

- d'une part, des trois régions du Rojava (Cizîrê, Euphrate, Efrîn) principalement peuplées de Kurdes, grande comme à-peu-près la Belgique, avec environ trois millions d'habitants ;
- d'autre part, des quatre régions à dominante arabe libérées de l'État islamique (Manbij, Tabqa, Raqqa, Deir ez-Zor) d'une surface et d'une population comparables.

La Fédération occupe le tiers de la surface de la Syrie et sa production agricole et pétrolière potentielle représente, peut-être, la moitié en valeur de ses richesses.

révision des taxes douanières, une rationalisation des exportations, une sécurisation des approvisionnements agricoles et l'interdiction des monopoles. Bien que l'autosuffisance soit le but à atteindre, pour l'heure, il faut faciliter les investissements avec « une priorité aux investissements nationaux », formule qui n'écarte pas les investissements étrangers recherchés.

Enfin, des élections locales seront organisées dans l'année sans que l'on sache si elles concerneront les assemblées régionales ou seu-

lement les villes, districts et cantons qui ont déjà élus leurs assemblées en décembre 2017. Une chose est sûre, des élections fédérales pour constituer le Congrès des peuples démocratiques ne sont pas annoncées.

Le parti tient la barre S'il est trop tôt pour faire un bilan d'étape (14), deux informations sont cependant à considérer pour la suite qui sera donnée à cette conférence nationale et ses propositions.

À l'occasion de la première réunion du comité de suivi, le 30 novembre 2020, Ilham Ahmed a déclaré et répété que « l'Administration autonome sera la principale responsable de la mise en œuvre des décisions (15) ». Ce message de la « femme forte » du Rojava s'adresse d'abord au Conseil

exécutif de l'Administration autonome pour qu'il se saisisse du dossier. Il l'a fait, lors de sa deuxième réunion annuelle à Raqqa, le 18 janvier 2021, en l'incluant, le précisant et l'enrichissant, notamment s'agissant de la protection de l'environnement et de la culture, dans son plan de travail pour 2021 (16).

Le message est ensuite un avertissement discret à l'armée qui a tendance à s'insérer dans les affaires civiles en ignorant le principe démocratique de la subordination du militaire au civil. Règle qu'Ilham Ahmed a déjà eu l'occasion de rappeler à Mazloum Abdi, général en chef des Forces démocratiques syriennes.

Que conclure, si ce n'est

que ce qui ressemble à une suite d'entorses au bien-pensé démocratique comme au fédéralisme libertaire, se révèle être autant d'avancées vers la démocratie directe. Vers leur démocratie directe. Voilà le merveilleux-politique révolutionnaire du Rojava.

Une telle conclusion réclame de faire confiance à celles et ceux que l'histoire a désignés. Pourquoi ne pas la leur accorder puisque rien de tangible ne peut faire douter de leurs intentions, de leur honnêteté, de leur courage. Toutes qualités qui devraient les conduire, dès la paix revenue, à céder la place à la Commune des communes.

Pierre Bance

(14) Signalons tout de même que, dès le 26 décembre 2020, le CDS annonçait l'ouverture d'enquêtes sur plus de cent personnes soupçonnées de corruption (Kurdistan 24, 27 décembre 2020, <https://www.kurdistan24.net/en/story/23701-Kurdish-led-authorities-in-Syria-investigate-over-100-people-for-corruption>).

(15) ANHA News, 6 décembre 2020 (<https://www.hawarnews.com/en/haber/elham-ahmed-the-follow-up-committee-puts-of-implementing-plan-h21216.html>).

(16) Ce plan de travail est publié sur le site ANHA News au 19 janvier 2021 (<https://www.hawarnews.com/en/haber/executive-council-concludes-second-annual-meeting-with-decisions-projects-h22313.html>).

Voir également sur le site du RIC, au 7 février 2021, le rapport annuel du conseil exécutif de la Fédération pour 2020 (<https://rojavainformationcenter.com/2021/02/annual-report-of-the-executive-council-for-north-and-easy-syria-2020/>).

Pierre Bance: auteur de *La Fascinante Démocratie du Rojava. Le Contrat social de la Fédération de la Syrie du Nord* (Éditions Noir et Rouge, décembre 2020, 608 pages). Ce livre traite dans le détail les problématiques soulevées dans cet article et de bien d'autres. On en trouvera la présentation et l'introduction sur le site Autre futur.net (<http://www.autrefutur.net/Parution-de-LA-FASCINANTE-DEMOCRATIE-DU-ROJAVA-par-Pierre-Bance>). Les Éditions Noir et Rouge sont partie prenante de la campagne de boycottage d'Amazon.

